



Université Gaston Berger de Saint - Louis

u. f. r. Lettres et Sciences Humaines

Section de Sociologie

Mémoire de Maîtrise



option : Sociologie des Organisations et du Travail

ETUDE DES RAPPORTS DE PARTENARIAT SOCIETE CIVILE -
ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS LE DEVELOPPEMENT
LOCAL URBAIN : L'EXEMPLE DE LA MUNICIPALITE DE
SAINT-LOUIS ET DES COLLECTIFS D'ASSOCIATIONS DE
DIAMAGUENE ET GOXU MBAAC

Présenté par :

CHEIKH DIALLO

Sous la direction de :

M. Abdoulaye NIANG
Maître - assistant à l'U. G. B.

THL 2569

EXCLU
du
PRÊT
BUGB

Année académique 1999 - 2000

2569

THL

DEDICACES

Ce modeste travail est dédié:

-A mon père et à ma mère qui n'ont ménagé aucun effort pour ma réussite et celle de mes frères et soeurs. Nous ne pourrons jamais vous remercier assez. Que Dieu vous prête une longue vie et une santé de fer.

-A mes frères et soeurs: Binta, Doudou, Aby, Ibrahima, Anta et Diama

-A mes cousins et cousines: Abdoulaye, Marie, Marième, Abdourahmane, Issa et Thiane

REMERCIEMENTS

Al Hamdou Lilah

Gloire à ALLAH, Clément et Miséricordieux

Tu nous a donné la force et le courage d'accomplir cette tâche.

Tous nos remerciements à Monsieur Abdoulaye Niang, notre encadreur, Maître-assistant à la section de Sociologie de l'U.G.B. La rigueur qu'il nous a imposé dans le travail et ses conseils nous ont été d'un grand apport.

Nous associons à ces remerciements tous les enseignants de la section de Sociologie. Nous voulons citer :

- Monsieur Gora Mbodj, Professeur,
- Monsieur Issiaka Prosper Lalèyê, Professeur,
- Monsieur Ibou Sané, Maître-assistant,
- Monsieur Alfred Inis Ndiaye, Maître-assistant,
- Monsieur Mamadou Balla Traoré, Maître-assistant,
- Madame Fatou Diop, Assistante.

Nous n'oublions pas tous les vacataires et les secrétaires de la section.

Nous remercions également toute l'équipe de l'Agence de Développement Communal :

- Monsieur Demba Niang, le Directeur,
- Monsieur Sambou Ndiaye, Chargé d'études P.R.A.D.E.Q pour ces conseils pratiques,
- Madame Karine Diouf née Le Sager, Chargée d'études P.R.A.D.E.Q,
- Monsieur Xavier Michallet, Chargé d'études en planification urbaine,
- Mention spéciale à Marie Fall, secrétaire de l'Agence qui malgré un calendrier très chargé, a tenu à nous apporté son soutien. Nous l'en remercions vivement.

Nous n'oublions pas :

- Monsieur Assane Niasse du Service Régionale de la Statistique,
- Monsieur Magol Guèye, Président du C.Q de Diamaguène,
- Monsieur Abdoul Aziz Fall, Président de Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac »,
- Monsieur Moustapha Ndiaye et Makhtar Fall, leurs secrétaires généraux respectifs.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont témoigné leur amitié, leur soutien et leur affection pendant ces cinq années que nous avons passées à Saint-Louis.

Nous voulons citer :

- Notre tante Marième Sène et son mari Doudou Lô dont nous n'oublierons jamais la gentillesse,
- Madame Fatou Bâ Niang pour son affection maternelle,
- Aby Ndiaye et sa famille,
- Les familles Lô, Bâ et Camara de la « Maison Blanche »,
- Mes amis et complices : Ibrahima Ndiaye, Aminata Sow (A.S), Khar, Binetou Guèye, Aïda et Collé Diop.
- Tous les ex-résidents du G4 D : Tapha, Cheikh Sadibou, Boubacar, Danfa et Ndiaga Ndiaye.
- Tous les membres de l'A.E.E.M.S.

Merci à tous.

Liste des tableaux, schémas et cartes.

<u>Tableau n°1</u> : Répartition des structures associatives de la population totale par type et par collectif.....	p.41
<u>Tableau n° 2</u> :Répartition des structures associatives par type.....	p.41
<u>Tableau n° 3</u> :Echantillon.....	p.42
<u>Tableau n° 4</u> :Répartition des structures associatives de l'échantillon par type et par collectif.....	p.43
<u>Tableau n° 5</u> : Evaluation de la structure par groupes d'âge et par sexe à Saint-Louis en 1988.....	p.49
<u>Tableau n° 6</u> : Répartition des infrastructures communales de la ville de Saint-Louis.....	p.54
<u>Tableau n°7</u> : Evolution de la population de Saint-Louis de 1960 à 2000.....	p.57
<u>Tableau n°8</u> :Evolution des densités (n hbts/km2) des quartiers de Saint-Louis de 1954 à 1988.....	p.58
<u>Tableau n°9</u> :Evolution du budget de la commune de Saint-Louis de 1988 à 1996 (en millions de Fcfa).....	p.71
<u>Tableau n°10</u> :Les dépenses d'investissement pour divers services de 1988 à1996.....	p.72
<u>Tableau n°11</u> : Dépenses de fonctionnement effectuées avec les ressources communales(en millions de Fcfa).....	p.72
<u>Tableau n° 12</u> :Répartition des effectifs de la commune en 1997 selon les statuts.....	p.74
<u>Tableau n°13</u> : Liste des associations enquêtées par type et par collectif.....	p.84
<u>Tableau n°14</u> :Répartition des associations selon la durée d'existence.....	p.86
<u>Tableau n°15</u> :Répartition des associations selon la durée d'existence suivant leur collectif d'appartenance....	p.87
<u>Tableau n°16</u> :Corrélation entre la durée d'existence et le type d'association.....	p.87
<u>Tableau n°17</u> : Répartition des associations selon le statut juridique.....	p.88
<u>Tableau n°18</u> : Répartition des associations selon le statut juridique suivant leur collectif d'appartenance....	p.88
<u>Tableau n°19</u> :Répartition des associations selon le niveau d'impulsion.....	p.89
<u>Tableau n°20</u> :Répartition des associations selon leur niveau d'impulsion et suivant leur collectif d'appartenance.....	p.89
<u>Tableau n°21</u> : Corrélation entre le statut juridique et le niveau d'impulsion.....	p.89
<u>Tableau n°22</u> :Corrélation entre le type d'association et le niveau d'impulsion.....	p.90
<u>Tableau n°23</u> :Répartition des associations selon qu'elles aient eu ou non à travailler avec des partenaires.....	p.98
<u>Tableau n°24</u> :Participation des associations membres aux réunions convoquées par ces derniers.....	p.102
<u>Tableau n°25</u> :Participation des associations aux réunions suivant leur collectif d'appartenance.....	p.103
<u>Tableau n°26</u> :Tableau synoptique des principales actions réalisées à Diamaguène.....	p.107
<u>Tableau n°27</u> :Tableau synoptique des principales actions réalisées à Goxu Mbaac.....	p.111
<u>Tableau n°28</u> :Répartition des associations selon qu'elles procèdent ou non régulièrement au renouvellement de leur bureau.....	p.113
<u>Tableau n°29</u> :Répartition des associations selon les catégories cibles de leurs actions.....	p.114
<u>Tableau n°30</u> : Répartition des associations selon le mode de constitution des ressources.....	p.115
<u>Tableau n°31</u> :Répartition des associations selon la périodicité de leur réunion.....	p.116
<u>Tableau n°32</u> : Corrélation entre la périodicité des réunions et le type d'association.....	p.117
<u>Tableau n°33</u> : Répartition des associations selon le degré de disponibilité de leurs membres.....	p.118
<u>Tableau n°34</u> : Corrélation entre le type d'association et le degré de disponibilité des membres.....	p.119

<u>Tableau n°35</u> : Répartition des associations selon qu'elles aient ou non bénéficié du soutien de leur collectif d'appartenance.....	p.121
<u>Tableau n°36</u> : Répartition des associations selon qu'elles aient bénéficié ou non du soutien de leur collectif et suivant leur appartenance à Diamaguène ou Goxu Mbaac.....	p.121
<u>Tableau n°37</u> : Degré de satisfaction des dirigeants d'associations par rapport à leurs attentes de leur collectif d'appartenance.....	p.123
<u>Schéma n°1</u> : Au sein d'un système de crise : la pauvreté urbaine. Crise du modèle de développement.....	p.8
<u>Schéma n°2</u> : Le concept de partenariat.....	p.29
<u>Schéma n°3</u> :Le concept de capacité développante.....	p.30
<u>Schéma n°4</u> :La mise en commun des ressources des partenaires et son influence sur la capacité développante.....	p.32
<u>Schéma n°5</u> : Le modèle d'analyse.....	p.34
<u>Schéma n°6</u> : Fonctions des structures du C.A.D.G et du Conseil de Quartier de Diamaguène.....	p.91
<u>Schéma n°7</u> : Organigramme du C.Q de Diamaguène et du C.A.D.G.....	P.93
<u>Carte n°1</u> : Carte de situation de la ville de Saint-Louis.....	Annexes
<u>Carte n°2</u> :Emplacement des quartiers de Saint-Louis.....	Annexes

SOMMAIRE

Dédicaces

Remerciements

Liste des tableaux, schémas et cartes

Introduction Générale	1
PREMIERE PARTIE :	5
Chapitre I : Cadre théorique.....	6
I – Etat de la question	6
I-1 La crise socio-économique urbaine.....	6
I-2 Avènement et enjeux de la décentralisation.....	9
I-3 Enjeux et exigences du développement local urbain.....	12
II – Position du problème.....	15
III – Objectifs et hypothèses.....	21
III – 1 – Objectifs.....	21
III – 1 – 1 – Objectif Général.....	21
III-1-2 Objectifs spécifiques.....	21
III-2 Hypothèses -.....	21
IV- Construction du modèle d'analyse	22
IV-1- Eclairage conceptuel.....	22
• la société civile.....	22
• Le développement local urbain.....	25
• L'acteur institutionnel.....	27
• Le partenaire.....	28
• La capacité développante.....	29
IV - 2 Le modèle d'analyse.....	30
Chapitre II : Cadre méthodologique	36
I – le travail exploratoire	36
I – 1 – la recherche bibliographique.....	36

I – 2 – l'enquête exploratoire.....	37
I – 3 – l'observation.....	37
II – L'enquête proprement dite.....	38
II – 1 les informations à recueillir.....	39
II – 2 – Choix des zones d'enquête et échantillonnage.....	40
II – 2 – 1 Choix des zones d'enquête.....	40
II – 2 – 2 – Echantillonnage.....	41
II – 3 Les outils utilisés.....	43
II – 3 – 1 – Les guides d'entretien.....	43
II – 3 – 2 – Le questionnaire.....	44
II – 3 – 3 – Les entretiens informels.....	45
II – 3 – 4 L'observation.....	45
III – Difficulté rencontrées.....	45
DEUXIEME PARTIE :	47
Chapitre I : Aperçu générale sur la ville de Saint- Louis.....	48
I - Les données physiques et humaines.....	48
II - Les données économiques et les ressources humaines	49
II-1 Les données économiques.....	49
II-1-1 Le secteur de la pêche.....	50
II-1-2 Le secteur agricole.....	50
II-1-3 Le secteur touristique.....	51
II-1-4 Le secteur industriel.....	51
II-2- Les ressources humaines.....	52
III - Saint Louis, une ville confrontée à de multiples difficultés.....	53
III-1 les aléas de la nature.....	53
III-2-La disparité île/ reste de la ville en matière d'infrastructures.....	54
III-3- Une croissance démographique mal articulée aux réalités du site et source de nombreux problèmes.....	55

III-3-1 Historique du peuplement de Saint-Louis.....	55
III-3-2 L'évolution démographique des indépendances à l'an 2000.....	57
III-3-3 Les disparités entre quartiers.....	58
III-3-4 Les multiples défis de Saint-Louis.....	59
III-3-4-1 Dans le domaine de l'assainissement.....	59
III-3-4-2 Dans le domaine sanitaire.....	61
III-3-4-3 Dans le domaine de l'éducation.....	62
III-3-4-4 Dans le domaine des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs.....	63
III-3-5 Les spécificités de Goxu-Mbacc et de Diamaguène.....	64
III-3-5-1 Le quartier de Goxu Mbaac.....	64
(III-3-5-2 Le quartier de Diamaguène.....	66
Chapitre II : Le rôle de la municipalité de Saint –Louis dans le développement de la ville ..	69
I- Les principales ressources municipales : origines et répartition.....	69
I-1 Origines des ressources municipales.....	69
I-1-1 Les ressources internes.....	69
I-1-1-1 Les ressources fiscales.....	69
I-1-1-2 Les produits domaniaux.....	70
I-1-2 Les ressources externes.....	70
I-2 La répartition des ressources municipales.....	71
II- Les problèmes de la commune et leurs impacts sur le développement de la ville	73
III - Présentation de l'Agence de Développement Communal (A.D.C).....	75
III-1 Historique... ..	75
III-2 Les missions de l'Agence.....	75
III-3 Les outils de l'Agence.....	75
TROISIEME PARTIE :.....	77
Chapitre I: Présentation des collectifs d'associations et de leurs aspects socio-organisationnels.....	78
I- Historiques.....	78

I-1 Le conseil de quartier de Diamaguène.....	78
I-2 Le Comité d'Action « Défar Goxu Mbacc ».....	79
II- Composition et Organisation des collectifs d'associations.....	81
II-1 Nature des entités membres.....	81
III-2 Organisation des collectifs d'associations.....	90
III –Mode de fonctionnement des collectifs d'associations.....	93
Chapitre II : Le partenariat : enjeux et limites	96
I – Manifestation et retombées du partenariat.....	96
I – 1 - Manifestations.....	96
I – 1 – 1 Les ressources engagées.....	96
1-1- 2 . Les Stratégies mise en œuvre.....	99
I – 2 – les enjeux au partenariat.....	101
I – 2 – 1 – Au niveau des collectifs d'associations.....	101
I-2-1-1 Sur le plan institutionnel.....	101
I-2-1-2 Le développement d'une culture de quartier.....	102
I-2-1-3 Les actions réalisées.....	104
I-1-2-1-3-1 Au niveau de Diamaguène.....	104
I-1-2-1-3-2 Au niveau de Goxu Mbaac.....	109
I-2-2 Au niveau des partenaires privilégiés.....	112
II-3 Les limites du partenariat.....	112
II-3-1 Au niveau des collectifs d'associations.....	112
I-3-1-1 Un fonctionnement lié au dynamisme des structures membres.....	112
I-3-1-2 Le manque de moyens de fonctionnement.....	120
II-3-2 Au niveau des partenaires privilégiés.....	123
CONCLUSION GENERALE	125
Bibliographie.....	127
Annexes	

Introduction Générale

Depuis la fin des années 80 et le début de la décennie 90, l'Afrique et particulièrement sa partie subsaharienne connaît un mouvement de renouveau. Celui-ci, émergent dans un contexte de globalisation des échanges et visions du niveau mondial, est caractérisé par une demande accrue en matière de démocratisation et de transparence dans la conduite des affaires publiques.

La vague de contestation populaire, plus remarquable en milieu urbain, qu'ont connu beaucoup de pays africains au sud du Sahara a contribué d'une part à monter la désuétude des politiques menées depuis les indépendances (politiques basées sur le modèle du « développemental state » ou de la stratégie de développement monocentrique descendant (top – down) par des régimes taxés de dictatoriaux ou de partis uniques et d'autre part à affirmer la nécessité d'une nouvelle orientation de la manière de gouverner vers les impératifs du monde moderne (libéralisme politique et économique) mais aussi vers une meilleure participation politique des populations locales.

Cette dernière exigence est devenue le point focal aussi bien pour les bailleurs de fonds, les Etats centraux que pour les acteurs de la coopération décentralisée. Ainsi leurs discours sont teintés de notions telles que le désengagement de l'Etat, la promotion du local, la promotion de la société civile ... Toutes ces notions traduisent la nécessité dans un contexte socio-économico-politique en mouvement, d'un changement d'échelle dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement. Elles posent toutes théoriquement la problématique de la dévolution du pouvoir étatique au niveau de la base. Dans son caractère opérationnel, cette dévolution ne peut se faire que par un transfert de compétences des centres étatiques vers des collectivités locales autonomes définies comme des entités administratives ayant compétence pour s'administrer librement, gérer leurs propres affaires à travers des organes délibérants élus par les populations. Ce transfert de compétences est plus connu sous le vocable de décentralisation.

La décentralisation est ainsi conçue comme un dispositif cadre politico-institutionnel ayant pour finalité la participation politique des acteurs sociaux et politiques aux différentes échelles locales. Autrement dit, elle vise à rapprocher les institutions des populations, les élus des administrés et invite à de nouveaux modes de gestion des affaires locales.

La décentralisation ouvre la voie à une nouvelle approche du développement basée sur la promotion du local. Le développement local devient ainsi le corollaire indispensable à la décentralisation. Face au redimensionnement de l'Etat, il devient de plus en plus évident que les conditions au développement se trouvent d'abord à la base. Cette idée est justifiée par le fait qu'aujourd'hui, pour pallier les effets de la crise qui s'abat sur nos pays, les populations s'organisent en des structures formelles ou informelles qui visent à améliorer le cadre de vie des populations tout en participant au développement de leurs localités. Elles se positionnent petit à petit comme des interlocuteurs privilégiés des élus locaux.

La décentralisation propose ainsi un cadre collectif d'implication aussi bien pour les populations que pour les élus locaux, les bailleurs de fonds, les acteurs de la coopération décentralisée... et recèle un enjeu important qui est celui de construire un partenariat afin de partager les conceptions et les logiques, d'atténuer les oppositions et faire émerger des manières communes d'appréhender les problèmes. Le développement local implique par conséquent un partenariat fort entre acteurs populaires et institutionnels. C'est précisément à ce partenariat que cette étude s'intéresse.

Au Sénégal, le partenariat entre société civile (entendue dans le sens des organisations civiles populaires) et acteurs institutionnels (Etat, collectivités locales, bailleurs de fonds extérieurs et locaux ...) est devenu un thème de plus en plus important surtout dans un contexte marqué par une pauvreté qui touche de larges secteurs de la population. En milieu urbain, la crise et ses implications ont contribué à affirmer l'urgence de ce partenariat. D'une part, les institutions municipales, en tant que principales actrices du développement urbain, sont confrontées à des insuffisances structurelles qui limitent la portée de leurs actions. D'autre part (et comme pour essayer de combler le gap causé par ces insuffisances) de multiples initiatives populaires de plus en plus significatives sont entrain de naître, visant une amélioration des conditions de vie des populations et d'aucuns y voient la base du développement. Face à cette situation, les politiques urbaines actuellement mises en œuvre ont tendance à accorder une place de plus en plus large à la société civile. Sur ce plan,

l'exemple de la municipalité de Saint-Louis est significatif. Depuis près d'une dizaine d'années, cette municipalité avec l'aide des partenaires de la coopération décentralisée (le partenariat Lille/Saint-Louis) a mis en place une cellule de coordination , d'Information et d'Animation pour le Développement local (CCIADL) ayant pour mission de favoriser d'une part l'émergence d'un cadre de concertation plus soutenu entre elle et les différents acteurs de la société civile et d'autre part de jeter les bases d'une meilleure implication de celle-ci dans le développement de la ville. Au niveau opérationnel, la CCIADL agit ci travers les associations de développement de quartier qui sont ses interlocutrices privilégiées. Nous pouvons citer à titre d'exemple ses relations avec les conseils de quartier de Diamaguène, Léona, Darou ... et les autres structures associatives de la ville de Saint-Louis .

Dans le cadre de cette étude, il s'agira de faire le bilan d'un tel partenariat et de voir ses enjeux et limites. Ceux –ci seront déterminés par rapport aux différents acteurs engagés mais aussi par rapport à l'environnement dans lequel ils se situent. Les cas que nous avons choisis de traiter sont ceux au conseil de quartier de Diamaguène et du comité d'action « Défar Goxu Mbaac » qui sont des collectifs regroupant des associations de divers types.

Une telle étude se justifie par l'actualité du thème abordé. La société civile, malgré les diverses interprétations faites à son égard est en pleine expansion. Elle fait actuellement l'objet de plusieurs études¹ notamment celles qui portent sur son rôle dans le processus de développement. En outre les discours des bailleurs de fonds ainsi que les modalités qu'ils posent pour l'accord de l'aide ont pour centre d'intérêt la promotion de la société civile qu'ils voient par ailleurs comme une nouvelle donnée à ne pas négliger dans les rapports qui doivent déterminer l'évolution de nos pays. L'étude se justifie le plus à Saint-Louis vu le développement fulgurant du mouvement associatif (de 434 structures associatives en 1998, on est passé à plus de 600 en Janvier 2000) mais aussi vu l'intérêt affiché par le Conseil Municipal de Saint –Louis à voir les associations d'un même quartier se regrouper au sein d'une structure mère pour lui permettre d'avoir un interlocuteur crédible, représentatif de toute la population. Ainsi, nous trouvons un intérêt particulier à aborder un thème pareil. Cette étude permettra non seulement de comprendre les mécanismes du partenariat mais aussi , en déterminant ses enjeux et limites, nous pourrons voir le degré d'efficacité d'une telle pratique

¹ Les numéros 2 et 3 de la *Revue Sénégalaise de Sociologie* à paraître au mois de Décembre 2000 sont entièrement consacrés à la société civile

et les implications qu'elle peut avoir au sein de l'espace urbain saint-louisien marqué comme la plupart des villes du tiers - monde par la précarité.

Cette étude sera divisé en trois parties. Dans la première partie, nous exposerons ses fondements théoriques ainsi que les canevas méthodologiques retenues pour aborder les faits. La deuxième partie sera consacrée à la présentation du cadre de l'étude, le milieu urbain saint-louisien. Nous en ferons d'abord une description avant de voir les multiples difficultés auxquelles il est confronté. Ensuite nous verrons le rôle de la commune dans le développement de la ville, ses principales ressources, ses problèmes et les stratégies palliatives. La troisième partie sera consacrée à l'analyse et à l'interprétation des résultats de nos investigations. Premièrement nous présenterons les collectifs d'associations auxquelles nous nous sommes intéressé. Deuxièmement , nous traiterons des enjeux et des limites du partenariat par rapport à chaque acteur engagé.

PREMIERE PARTIE :

Chapitre I : Cadre théorique

Chapitre II : Cadre méthodologique

Chapitre I : Cadre théorique

I – Etat de la question

La question du partenariat entre la société civile et les acteurs institutionnels dans le cadre du développement local urbain est indissociable de celle de la crise urbaine, de la décentralisation et de celle du développement local. La plupart de la recherche est centrée d'abord sur les problèmes de l'urbanité. Elle fait d'abord une description de la crise urbaine en insistant surtout sur la genèse. Ensuite elle essaie d'évaluer la dynamique générale qui façonne l'espace urbain, impulsée par la décentralisation et dans une dynamique de développement local.

1-1 La crise socio-économique urbaine.

La crise économique actuelle que vit le monde et dont les caractéristiques structurelles frappent encore plus durement les pays africains, sahéliens en particulier, a fini par mettre en évidence les limites de la conception globalisante, volontariste et centralisée sur laquelle ont été bâties les différentes politiques de développement de nos pays.

La société sénégalaise, à l'instar de la majeure partie des pays du tiers-monde n'échappe pas à ce contexte de crise. Les mesures prises dans le cadre des politiques économiques et leurs conséquences ont entraîné celle-ci et particulièrement sa partie urbaine dans une situation caractérisée de plus en plus par la précarité. Dans un numéro du journal *Le courrier*, D. Percival et C. Smets notaient déjà que « si les villes étaient jadis associées aux concepts de développement économique, d'innovation et de propagation d'idées nouvelles, elle évoquent d'avantage aujourd'hui la pauvreté urbaine, la dégradation de l'environnement, les mauvaises conditions d'hygiène et diverses menaces sur la santé. »²

La cause de cette nouvelle situation est à rechercher selon beaucoup de chercheurs dans le domaine urbain, dans un modèle de croissance générateur d'exclusions économique, sociale et

² Percival D et Smets C. : « Villes plus vivables droits des ruraux » in *le Courrier* n°160 Novembre –Décembre 1996

culturelle et producteur d'inégalités. Dans un document du CODESRIA³, Abdu Maliq Simone a montré comment la ville Afrique a été modelé selon des paradigmes et assomptions particuliers du développement à l'occidentale . Pendant longtemps, le développement urbain était conçu selon une approche fragmentaire c'est-à-dire basée sur des interventions sélectives où l'on essaie de traiter de questions spécifiques concernant la façon dont il faut gérer les villes. D'ailleurs Annick Osmont dans un de ses ouvrages, parlant de la Banque Mondiale, avait montré que celle-ci avait des préoccupations classiques concernant le développement urbain qu'elle ne voyait possible qu'à travers « *la promotion des emplois, le souci d'équité et de lutte contre la pauvreté urbaine, par le respect des normes « modestes » dans le logement et les services urbains et la poursuite du recouvrement des coûts* »⁴. Les stratégies déployées devaient alors s'inscrire dans des plans nationaux, sectoriels entièrement conçus et exécutés à une échelle centrale c'est-à-dire étatique. Les Etats centraux, par conséquent, disposaient d'une très grande marge de contrôle sur la gestion des villes. D'ailleurs Abdu Malick Simone note que dans les pays francophones particulièrement, les autorités municipales avaient des pouvoirs restreints, doublés de contrôles financiers complexes et d'appareils de supervision bureaucratique. L'ensemble des interventions était dicté par des hypothèses occidentales qui correspondent très peu à la réalité. Ce paradoxe conjugué à la crise financière que connaissent la majeure partie des pays en développement, a en partie produit un faisceau de crises qui en s'entrecroisant, ont entraîné de multiples dysfonctionnements⁵:

- crise économique qui se traduit par la dégradation des revenus et la précarité de l'emploi des catégories plus importantes de citoyens ;
- crise environnementale dont la manifestation la plus évidente est la crise de l'assainissement de nos villes, la dégradation du cadre de vie et des infrastructures ;
- crise du politique et de la gestion urbaine qui est à la fois une crise de la gouvernance urbaine et de la citoyenneté, à savoir une crise de confiance entre les citoyens et les institutions qui sont censées les représenter ou défendre le bien commun.

³ Simone A.M : *Mutations urbaines en AFrique*, Document de travail, CODESRIA, 1998 .

⁴ Osmont.A. *La Banque Mondiale et les villes : du développement à l'ajustement*. Paris, Karthala, 1995, 305 pages .

⁵ Guibbert J.J. : *Expériences, outils et méthodes : pour un développement urbain partagé*, Enda Tiers Monde Preceup, Séries Pratiques Urbaines, 1996.

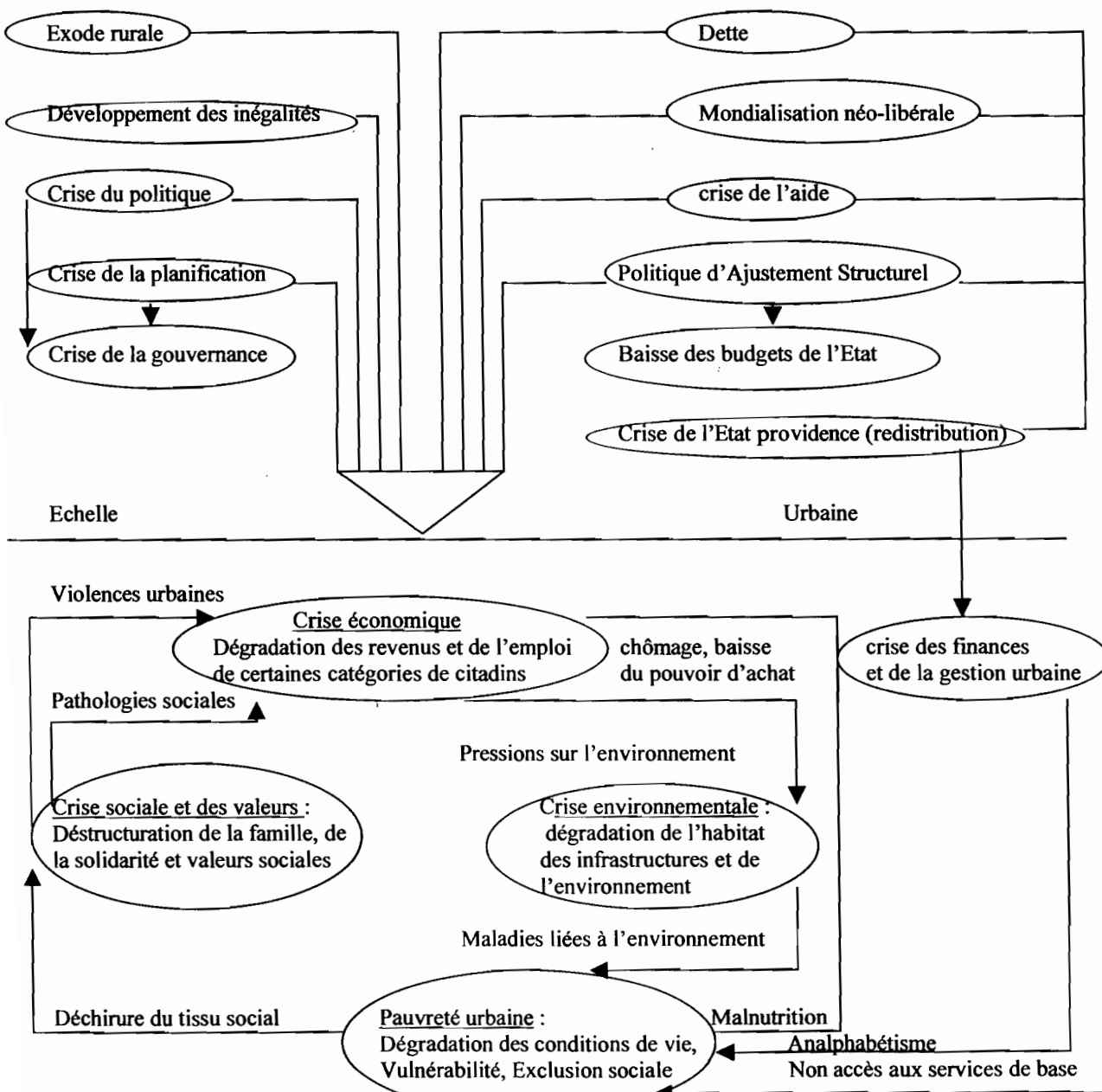
Bref, ces dysfonctionnements ont été la conséquence d'une tentative de gestion rationnelle dictée par une logique occidentale ignorant les réalités du terrain africain. Ils ont contribué à accentuer la pauvreté urbaine que J.J Guibert voit comme la résultante d'un système de crises produites par la crise du modèle de développement au niveau national et international. Le schéma suivant est une explication selon J.J Guibert du processus de création de la pauvreté urbaine.

Schéma n°1 : Au sein d'un système de crise : la pauvreté urbaine

Crise du modèle de développement

Echelle nationale

Echelle internationale



Sources : *Expériences, outils et méthodes : pour un développement urbain partagé*, Enda TM Préceup, Séries pratiques urbaines, 1996 .

D'une manière générale, la crise urbaine peut-être comprise comme l'échec d'un projet moderniste de nos Etats. Elle a eu pour conséquence la marginalisation de la majorité des citoyens qui entreprennent beaucoup d'efforts néanmoins en vue de compenser les insuffisances énormes de la capacité de l'Etat à fournir des services urbains de base. Cette situation légitime la décision des autorités de promouvoir davantage des politiques et stratégies de développement urbain associant les populations dans la gestion.

I – 2 Avènement et enjeux de la décentralisation⁶

Parallèlement à la crise urbaine, l'Etat sénégalais avait engagé depuis les indépendances un processus de décentralisation. Selon Moctar Touré, « *elle s'est imposé dans la plupart des pays africains comme un instrument privilégié pour relever les défis du développement* »⁷

Au Sénégal, elle occupe une place de choix dans les politiques publiques et dans les interventions des bailleurs de fonds. Les promesses de l'indépendance et celle de la centralisation ne s'étant pas réalisées, l'Etat s'est rendu à l'évidence des faiblesses institutionnelles, organiques et stratégiques de la centralisation. Le développement et ses implications socio-politiques postulent l'organisation de nouveaux rapports entre le peuple et l'administration c'est-à-dire la participation populaire à l'exercice du pouvoir. Cette nouvelle philosophie va conférer aux collectivités locales des responsabilités conceptuelles et opérationnelles.

Ainsi , le système de décentralisation sénégalais s'inscrit dans une dynamique qui est le fait d'acteurs multiples : élus locaux et nationaux , fonctionnaires, mouvement associatif, représentants professionnelles...

La motivation qui a soutenu les politiques de décentralisation a été de rechercher de nouveaux mécanismes plus souples et plus variés de régulation, traduisant une nette volonté politique d'adapter les structures administratives aux impératifs du monde moderne et aux idéaux de liberté et de démocratie des populations.

⁶ Le centre de documentation de l'U.F.R Sciences juridiques et politiques de l'UGB possède une bonne documentation sur la décentralisation et ses divers implications

Cette volonté de trouver de nouvelles pistes d'administration a été eu outre réaffirmée à la fin des années de 80, avec des discours sur la démocratie qui ont brusquement surgi dans l'ensemble des pays d'Afrique, touchant principalement les populations des grandes agglomérations urbaines. Pour la plupart de ces discours, c'est au niveau des communautés de base que réside la véritable légitimité démocratique. C'est devenu presque une certitude que les communautés de base constituent des entités dans lesquelles les politiques de développement auront plus de légitimité parce qu'elles seront la traduction des besoins et des aspirations des populations.]

D'ailleurs, dans une allocution faite lors de la conférence des Nations-Unies sur les établissements humains (Habitat II)⁸, le secrétaire général de la conférence, reconnaissant que les gouvernements nationaux et organisations internationales ne sont plus en mesure d'apporter le remède ou la solution aux problèmes massifs posés par les villes, demandait à ce que l'accent soit mis sur les solutions locales.

Un maire d'une ville de Chili disait dans la même conférence que le développement de la ville est un problème politique. Il faut inventer, selon lui, de nouvelles formes de participation réellement démocratiques. Dans cette optique, la décentralisation, soutenue par les institutions financières internationales offre plus d'opportunités pour la régulation du développement urbain, ainsi que par soutien financier et technique.

Dans un document du Ministre de l'Intérieur ivoirien⁹, il est noté que la décentralisation, considérée comme étant la réponse institutionnelle au problème majeure de la participation des habitants rend irréversible le renforcement des pouvoirs communaux parce qu'elle répond à l'attente des populations à la base et permet d'assurer le développement harmonieux de la collectivité.

⁷ Touré M. : « Décentralisation : les enjeux d'une réforme » in *Bâtir*, Revue de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public n°5, 2^e semestre 1998.

⁸ La conférence des Nations-Unies sur les établissements urbains s'est tenue du 3 au 14 juin 1996 Istanbul en Turquie

⁹ Ministère de l'intérieur Côte d'Ivoire, :*La mise en œuvre de la réforme municipale : bilan de synthèse*. Abidjan, Ministère de l'intérieur, 1985 p1 et pp33-34

Mais selon Philip Mawhood ¹⁰, bien qu'étant un moyen de solidariser les citoyens avec le projet urbain étatique en leur fournissant les structures pour s'exprimer, la décentralisation ne concède pas aux autorités locales les moyens réels de leur autonomie.

C'est dans ce sens d'ailleurs qu'abondent Sylvie Jaglin et Alain Dubresson¹¹ qui se demandent si les pouvoirs d'Etat ne tentent pas de se reproduire sous de nouvelles formes ; si les réformes administratives ne sont pas réappropriées, instrumentalisées par des forces politiques locales ou localement actives en quête de nouvelles ressources ; si des régulations originales et surtout durables en matière de gestion urbaine peuvent naître des rapports oscillants entre le « haut » et le « bas » ; bref si la participation des populations peut être effective . En fin de compte, ils considèrent qu'en Afrique noire le discours participatif a un contenu ambivalent ; « *la participation reste un mécanisme descendant, impulsé par le « haut », souvent synonyme d'investissement humain, mais plus rarement de partage au pouvoir ou de démocratisation.*¹² ».

Momar Coumba DIOP et Mamadou DIOUF dans un de leur articles considèrent qu'il faut une transformation de la nature de l'Etat et de son caractère néo-patrimonial pour une réussite du processus de décentralisation et une bonne promotion du développement local urbain. Selon eux , les pratiques dénoncées aussi bien au sein de l'administration centrale que dans les communes sont un produit des stratégies de consolidation du fait étatique et de reproduction des classes dirigeantes¹³.

Abdu Maliq Simone dit que « *la décentralisation place souvent entre les mains des autorités locales et autres acteurs des responsabilités énormes qu'ils ne sont techniquement et financièrement pas préparés à assumer* »¹⁴.

En définitive, la nouvelle vision prônée par la décentralisation consacre l'avènement du concept de développement local urbain, renforce l'action des municipalités et ouvre de nouvelles perspectives pour la société civile.

¹⁰ Philip Mawhood : « Decentralisation and the Third World in the 1980's » in *Planning Administration*, 1987 vol. 14, p13

¹¹ Jaglin S et Dubresson A (S/d) : *Pouvoirs et cités d'Afrique noire : décentralisation en questions*, Paris, Karthala, 1993, 318 pages .

¹² Jaglin S et Dubresson A Op.cit p 49

¹³ Diop M.C et Diouf M : « Pouvoir central et pouvoir local : la crise de l'institution municipale au Sénégal » in Jaglin S et Dubresson A Op.cit pp 101-125

¹⁴ Simone A.M Op cit p39

I – 3 Enjeux et exigences du développement local urbain

[En milieu urbain, les politiques de décentralisation ont mis l'accent sur les nouveaux rapports qui doivent s'établir entre les populations et les édiles municipaux. A partir du constat que les villes regorgent d'individus et de structures populaires dont les stratégies développées afin de pallier les carences de l'Etat continuent de faire leurs preuves, les municipalités se voient attribuer de nouvelles tâches, celles de mobiliser tous ces acteurs, et à travers un dialogue permanent de trouver des voies conjointes pour développer les villes. Le développement local urbain est de ce fait considéré comme un développement partagé ou (c'est le concept le plus souvent employé) un développement participatif.]

Sylvaine Bulle, géographe urbaniste, dans une des publications d'Enda Tiers monde¹⁵ a déterminé quatre axes ou enjeux majeurs du développement local urbain.

Premièrement, une place importante est accordée à l'habitant comme acteur de son territoire et de son développement. Aujourd'hui, le citoyen est de moins en moins l'instrument du pouvoir dans l'édification des politiques locales. L'émergence d'initiatives populaires comme émergence de la demande sociale est significative de nouveaux rapports qui se tissent au niveau local dans le développement urbain. Tous les faits concordent pour faire reconnaître la population comme première ressource du développement urbain.

Deuxièmement, avec la participation de l'habitant acteur sociologique, s'instaurent de nouvelles règles de jeu, de nouveaux modes d'action et d'expression collective au sein de l'espace local urbain. [Les initiatives populaires s'accompagnent de nouveaux modes d'intermédiation entre société civile et pouvoirs publics. De nouvelles cultures partenariales sont à l'œuvre et permettent l'avènement d'une bonne gouvernance. La mobilisation et la participation des citoyens s'organisent autour d'organisations intermédiaires et d'associations qui sont des relais et des mandataires de la société civile auprès des institutions .

Elles sont appelées à jouer un rôle d'animateur, d'expert social en ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie des populations et la prise de parole de celles-ci à la quête d'identités collectives et donc de citoyenneté. Dans ce cadre, la concertation et le partenariat

¹⁵ Enda Tiers Monde Preceup : *Expériences, Outils et Méthodes : pour un développement urbain partagé*, Série Pratiques urbaines, 1996.

doivent permettre d'ouvrir des espaces de dialogue pertinents et qui s'engagent dans une dynamique durable. }

Troisièmement, il faut considérer que dans le cadre du développement local urbain, l'économie tient une place importante. La création d'emplois et de richesses locales est l'une des composantes essentielles du développement local urbain. Face au tarissement des ressources publiques, la création de circuits économiques innovants s'impose. Ainsi, les services de proximité sont les premiers gisements d'emplois et de richesses. Nous pouvons citer exemple, la collecte des ordures ménagères, faite par les populations elles mêmes qui, en même temps qu'elle pallie les insuffisances techniques des communes, permet de générer des ressources financières grâce à la rétribution des services rendus par les collecteurs où encore à travers la récupération, la transformation et la revente de certains matériaux. Utilité générale et intérêt général sont donc parties constitutives des expériences de développement urbain. Les micro-projets tels que la collecte des ordures ménagères, les comités de surveillance... assurent un continuum par rapport au service public et génèrent une responsabilisation et un changement de comportement sociologique des habitants dans leur rapport à l'économie domestique, au patrimoine collectif dès lors qu'ils sont directement associés à la gestion urbaine.

En dernier lieu, Sylvaine Bulle montre qu'au delà de la création de richesse et d'emplois locaux, les micro-projets intègrent la dimension environnementale par le biais des innovations technologiques (les techniques de recyclage et de récupération des matériaux). L'innovation technologique est mise à la disposition des objectifs économiques sociaux et environnementaux. Les micro-initiatives permettent de conjuguer impératifs économiques et préservation des potentialités territoriales. C'est ainsi qu'elles ont un impact social autant que technologique dès lors qu'elles sont intégrées et filiarisées et permettent du coup de repenser la dimension territoriale dans ses composantes urbaines et sociales.

En définitive, suite à l'échec des politiques initiées après les indépendances qui se caractérisaient par leur tendance centralisatrice, le développement local est devenu la nouvelle trouvaille de nos Etats et des bailleurs de fonds. Dans la politique d'appui des bailleurs de fonds, développement local et décentralisation vont de pair. La décentralisation constitue le développement indispensable et même le préalable à toute promotion du développement local.

En milieu urbain, l'orientation prise est au renforcement de la société civile notamment du secteur associatif dans son rôle de mobilisation et de relais entre les populations et les institutions. A travers ce renforcement de la société civile les discours des bailleurs de fonds sur le développement local urbain laissent entendre qu'il peut s'opérer une démocratisation de la décision et une construction de partenariats.

Le partenariat est aujourd'hui jugé indispensable pour une bonne assise du développement local. C'est ce que note Mouhamadou Abdoul, d'Enda tiers-monde dans une publication du PREFAL (Programme Régional de Facilitation, de Formation et d'Appui aux Associations locales). Selon cet auteur, le partenariat permet de « *promouvoir un dialogue entre les différents acteurs du développement local ; de sensibiliser les élus locaux sur les initiatives communautaires des jeunes et des femmes et sensibiliser les populations sur la gestion municipale ; de favoriser une unité d'action entre le mouvement associatif et les communes d'arrondissement ...* »¹⁶

Pour Malick Gaye, chercheur à Enda Tiers monde, « *une bonne gouvernance est indissociable de relations de partenariat... et ... nombre d'effets induits accompagnent la mise en place de relations de partenariat : promotion de l'entrepreneuriat populaire, de la démocratie, de la solidarité au sein de la société* »¹⁷ }

Dans un numéro de la revue d'information du Comité National Sénégalais de Habitat II¹⁸, M. Kassé disait que la mise en place d'une gestion participative impliquant les populations elles-mêmes dans la gestion de leur cadre de vie est indispensable ; point de vue confirmé par Duranleau pour qui néanmoins, il ne faut pas confondre participation et partenariat c'est une chose de proposer à une population de participer à des programmes de développement conçus mis en œuvre et évalué par d'autres avec les meilleures intentions ; c'en est une autre de se mettre à l'école des populations en question, de leur permettre d'exprimer leurs projets et de les évaluer ensemble.¹⁹

¹⁶ Abdoul M. « Partenariat municipalités/associations locales à Thiaroye sur mer (Sénégal) » in Bulletin d'Information du PREFAL n°2 juin 1998

¹⁷ Gaye M. : *Villes entrepreneuriales : de l'action participative à la gouvernance urbaine*, Dakar Enda -Edition, 1996, 178 p.

¹⁸ Kassé M. « Villes sénégalaises : la problématique du partenariat » in *Habitat*. Revue d'Information du Comité National Sénégalais de Habitat n°3 Mai 1996.

¹⁹ Duranleau D. « Pauvreté : la culture comme réponse » in *Le Courrier* Mai-juin 1996, pp59-61.

Cependant, M. Kassé annonce que le partenariat avec les populations est difficile parce qu'il n'est pas automatique. Pour qu'il puisse exister, il faut une forte volonté et du temps.

En définitive, on peut noter une convergence d'idées sur le fait que la mise en place de relations de partenariat permet de réhabiliter le politique. Actuellement, il y a une crise de la gouvernance urbaine parce que les gens se sont sentis pendant longtemps exclus dans la décision et ont perdu confiance en ceux qui sont censés les représenter et défendre leurs intérêts. Un changement social significatif suppose une évaluation de la relation entre les acteurs populaires et institutionnels. Un saut qualitatif de la participation au partenariat local puis du partenariat local à la citoyenneté urbaine peut être un des éléments de la réhabilitation du politique.

II – Position du problème

Dans un contexte global de profonds changements en matière de gouvernance, de nombreux pays en développement entreprennent de larges réformes au niveau de l'Etat qui créent une pression et un potentiel pour de nouvelles façons d'administrer les villes.

L'Etat, comme il est un peu partant reconnu, a échoué dans son rôle de garant des intérêts des populations. Cet échec a plus ou moins entraîné l'émergence et la consolidation de la société civile dans la mesure où des formations sociales nouvelles ont été mises sur pied par les populations ou d'anciennes redéployées sous de nouvelles formes afin de pallier les carences de l'Etat.

Quels que soient leurs natures ou leur centres d'intérêts, ces organisations locales occupent un large éventail au niveau de la sphère publique avec des réalisations plus ou moins appréciables. Dans une étude menée en 1990 à Dakar, Abdoulaye Niang notait que *« l'émergence de nouveaux besoins de plus en plus aigus et urgents dans les domaines de l'habitat et de l'emploi, de la vie sociale, économique et des autres secteurs de la vie a constitué une condition favorable au développement des pratiques associatives. »* Ainsi on assiste à une floraison d'associations particulièrement féminines dont les membres coordonnent leurs activités et mettent en commun leurs ressources en vue d'atteindre les objectifs fixés »²⁰.

²⁰ Niang A. 1990 : *Le mouvement associatif en milieu urbain dakarais : une alternative pour un développement communautaire endogène*, Dakar, CRDI 3 – A 89-4714, 202 pages .

En milieu urbain, les associations « *présentent des qualités et potentialités leur permettant de conduire avec succès un développement communautaire : il y a une grande symbiose entre ces associations et leur milieu humain d'implantation et elles ont une grande capacité de mobilisation populaire* ²¹ ».

Les associations participent par leurs initiatives à renforcer la cohésion sociale, à rendre visible et à réhabiliter les groupes sociaux vulnérables ou en voie de marginalisation dans leur communauté, à promouvoir les droits sociaux, humains et civiques des populations.

Dans les villes sénégalaises l'émergence de la société civile est notable surtout au niveau des quartiers où les organisations populaires sont actuellement des structures qui jouent un rôle important dans la mobilisation et dans l'auto-prise en charge des populations, leur objectif ultime étant la recherche de mieux - être pour toute la collectivité qui est ici le quartier.]

En effet, celui-ci est considéré comme un lieu d'importants changements où se trouvent des raisons de ne pas se laisser gagner par le pessimisme de ceux qui estiment que face aux effets néfastes des politiques macro-économiques et aux conséquences d'une mauvaise gestion des populations, il n'y a rien à faire. Les populations tentent tant bien que mal à subvenir à leurs besoins à travers ces organisations collectives, tout en contribuant à façonner l'espace urbain dans une nouvelle dynamique, celle-ci étant fondée sur « *les valeurs, pratiques et compréhensions, affiliations et structures générées par les quartiers* ²² »]

Mais dans la situation conjoncturelle où se trouve la majeure partie de nos villes, les organisations populaires sont confrontées à des insuffisances tant au niveau des finances que dans la gestion organisationnelle, des moyens techniques etc. bloquant plus ou moins leur élan de nouveaux entrepreneurs de l'urbain. Il faut alors, pour ne pas briser cet élan de créativité et de persévérance dont font preuve les associations urbaines, trouver les moyens de renforcer et de valoriser davantage toutes les capacités. Ceci entre dans le cadre d'une capitalisation de toutes les énergies dans les stratégies de développement de nos villes.

[Ainsi, à la faveur de la décentralisation, plusieurs voix se sont accordées pour dire que l'un des moyens les plus appropriés pour permettre aux populations d'être responsables de leur

²¹ Niang A. Op cit, page 9.

²² Simone A.M. Op cit, page 2.

propre destin n'est pas de leur apporter de l'aide en les confinant dans une logique attentiste mais d'engager un partenariat réel avec elles c'est-à-dire coopérer avec elle tout en respectant leur dignité, leurs potentialités, leurs valeurs etc. ... Le partenariat devient alors peu à peu la clé de voûte d'une nouvelle approche du développement urbain reconnaissant les capacités des populations. Il est considéré comme un moyen permettant de pallier les faiblesses structurelles et organisationnelles et d'optimiser les capacités développantes de la société civile. L'importance du partenariat est en outre reconnue en particulier depuis que l'utilité et l'autorité des institutions et actions publiques sont de plus en plus remises en questions. Ainsi le partenariat permet de réaliser de nouvelles complémentarités entre les institutions publiques et la société civile. Il implique en principe un partage du pouvoir et la possibilité pour les citoyens d'être les concepteurs conjoints de toutes actions les concernant. Il doit y avoir un désir et une capacité partagée d'action collective fondée sur la participation directe des citoyens à la création de leur propre environnement urbain. De telles actions collectives et partenariats doivent impliquer un sens de la responsabilité et l'élaboration de procédures et règles normatives fiables.]

Il est évident qu'aujourd'hui le cadre urbain est façonné par un double mouvement. Un mouvement « par le haut », mondialisé, uniforme, inspiré par la pensée néo-libérale qui s'impose, maintenant à travers les mécanismes mises en place par les institutions de Bretton Woods à l'ensemble de la planète. Un mouvement « par le bas » extrêmement diversifié qui est le fruit d'une multitude d'initiatives des populations et d'autres acteurs économiques et sociaux, dans le cadre de leur lutte pour la survie, pour la satisfaction de leurs besoins minimaux et pour la mise en œuvre de projets de vie et de société.

Bref, cette contradiction caractérise actuellement le cadre urbain et invite à un changement d'échelle pour un changement social significatif en milieu urbain.

[Saint-Louis du Sénégal est une ville où on note un développement remarquable de la société civile à travers le mouvement associatif . Comme dans la majeure partie des cités, les associations se forment suivant les critères affinitaires, d'âges, de sexes ou souvent naissent autour d'un phénomène naturel ou social défavorable à la communauté (inondations, chômage galopant, manque d'infrastructures, détérioration des conditions de vie...) qui conduisent à une mobilisation sociale spécifique. Celle-ci en se pérennisant peut se transformer en une organisation sociale structurée qui ambitionne de prendre en charge des problèmes plus

généraux relatifs au cadre de vie. Actuellement, il y a une dynamique de totalisation²³, c'est-à-dire une volonté de s'investir à la fois dans des activités relevant de plusieurs domaines qui s'observent chez la plupart des associations urbaines, dynamique qui s'explique par une quête collective de légitimation socio-politique sous le couvert de l'utilité sociale des actions qu'elles développent.

Au niveau de l'aire géographique qu'est le quartier, le nombre de structures associatives ne cessent d'augmenter traduisant le besoin des populations souvent marginalisées ou lors des circuits de décisions, de s'affirmer et de se prendre en charge²⁴. Pêle-mêle, il y a les associations sportives et culturelles (ASC), les Groupements de Promotions Féminines (GPF), les Organisations de Jeunes Filles (OJF), les Associations à thèmes (qui s'investissent dans les domaines précis tels que la santé, la drogue, le soutien aux talibés ou aux handicapés etc.). Ces associations sont de véritables acteurs de la mobilisation sociale en ce sens qu'il y a un engagement populaire qu'elles suscitent et qui dépend soit de leurs objectifs, de leur moyens ou de la popularité des leaders. Cependant le problème qui demeure avec ces associations, en plus du manque de moyens et d'opportunités, c'est le caractère cloisonné de leur actions. En effet, elles n'interviennent le plus souvent que dans des segments de quartier ou des zones délimitées créant ainsi une disparité au niveau du quartier.

C'est la raison pour laquelle, avec l'avènement des politiques de décentralisation, la municipalité de Saint-Louis dans sa stratégie de développement urbain, a mis en place un dispositif associant les populations dans la définition des plans globaux de développement et leur gestion et dont l'objectif principal est d'assurer le développement harmonieux de la ville. Ce dispositif s'est matérialisé à travers les conseils de quartier. Dans le souci d'éviter un éparpillement des potentialités, les conseils de quartier ont été mis sur pied dans le but de regrouper toutes structures associatives du quartier et d'agir comme des cadres de coordination des actions, de mobilisation des ressources disponibles, susceptible d'assurer aux quartiers leur plein épanouissement. Ces supra-structures à impulsion exogène sont en collaboration avec les acteurs institutionnels tout au long du processus de développement urbain depuis l'élaboration des programmes jusqu'à la suivie. En plus, ils servent d'intermédiaires pour les structures associatives du quartier auprès des partenaires au

²³ Ce concept est de Abdoulaye Niang Cf. : *Le mouvement associatif en milieu urbain dakarois : une alternative pour un développement communautaire endogène*, Dakar, C.R.D.I, 202 pages.

²⁴ Une récente étude menée par la CCIADL pour le compte du PNUD à Saint-Louis a montré que le nombre de structures associatives, toutes catégories confondues (ASC, GPF, GIE ...) est passé de 434 en 1998 à plus de 600 en janvier 2000.

développement de la ville. Actuellement, la ville de Saint-Louis compte cinq conseils de quartier (Diamaguène , Léona , Darou, Khor et Eaux-Clares)

A côté des conseils de quartier , il existe d'autres structures fédératives mais cette fois-ci à impulsion endogène. Elles interviennent dans le même cadre que les conseils de quartier en essayant de mobiliser toutes les énergies en vue du développement local urbain. Nous pouvons citer comme cas celui du Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » (CADG). ces structures fédératives à impulsion endogène sont tout aussi en concertation avec les partenaires au développement de la ville de Saint-Louis. En substance, les structures fédératives sont considérés comme des gouvernements de quartier avec leurs composantes que sont les différentes formes d'associations.

Au demeurant, la concertation entre les populations et les acteurs institutionnels est soutenue par une philosophie du partenariat qui veut que les acteurs engagés favorisent une approche à partir des territoires plutôt qu'à partir de tel ou tel problème, permettant du coup une démarche globale et transversale du développement. Par ce moyen, les pouvoirs publics espèrent contribuer à la promotion de la citoyenneté et de la démocratie participative. Actuellement, la plupart des décideurs demeurent convaincus que pour atteindre des résultats notables en matière de lutte contre la pauvreté galopante en milieu urbain, il faut une action collective et bien concertée entre les populations concernées et les pouvoirs publics. Les populations doivent avoir en conscience qu'elles sont actrices à part entière du processus de développement. En dernier ressort, tout processus de développement implique une participation citoyenne donc une démocratisation des choix et de la décision. Depuis près d'une décennie cette politique de partenariat est en train d'être menée à Saint-Louis. Outre la Commune qui est le partenaire principal, les acteurs populaires sont en relation avec d'autres acteurs tels que ceux de la Coopération Décentralisée (le Partenariat avec Saint-Louis et sa région), les bailleurs de fonds (le FED, le PPGE, le PNUD life ...) et certaines ONG. Cependant, toutes les actions doivent être menées sous la coupole de la Commune.

Ainsi, cette étude se propose de faire le bilan d'une telle politique de partenariat tant par rapport à la démarche que par rapport aux résultats, d'en déterminer les avantages et les limites. Les exemples que nous avons choisis sont ceux du Conseil de quartier de Diamaguène et du Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac ».

A travers ce bilan, le problème que cette étude se pose est celui de l'efficacité du partenariat société civile-acteurs institutionnels. En effet si nous considérons la réalité en ce qui concerne les villes sénégalaises particulièrement Saint-Louis nous ne pouvons manquer de nous poser des questions sur l'issue de cette quête de citoyenneté et de démocratie participative. L'interrogation majeure qui sous tend cette étude est de savoir si la société civile peut pleinement jouer son rôle dans le développement local urbain vu le contexte politico-économique particulier de nos ville et les contraintes sociales objectives. Cette interrogation fait suite à un double constat : d'abord par rapport à la nature de la société civile saint-louisienne constituée principalement par le mouvement associatif, ensuite par rapport à l'institution municipale sous la férule de laquelle doivent être menées toutes les actions de développement dans la ville.

D'abord , des études²⁵ ont montré que malgré sa capacité de mobilisation sociale, le mouvement associatif saint-louisien est incapable à un seul de réaliser globalement ses objectifs parce que ceux-ci semblent être sans commune mesure avec leurs moyens , niveau d'organisation et de compétence. Ainsi le fonctionnement des associations populaire est souvent lié au dynamisme des leaders et l'organisation d'activités à des opportunités extérieures.

Ensuite, la municipalité de Saint- Louis est confrontée comme la plupart des municipalités sénégalaises à des contraintes d'ordre gestionnaire. Les politiques de décentralisation initiées par l'Etat à partir des années 60 avaient pour objectif de responsabiliser les collectivités locales dans la conduite des affaires publiques . Mais actuellement les résultats demeurent mitigés par rapport aux attentes. Selon D.Niang , cette politique éprouve des difficultés à s'imposer « *à la fois comme un cadre d'intervention et un outil de développement urbain* »²⁶. Pour le cas de Saint-Louis ,malgré les ressources financières importantes, il y a une gestion laxiste des moyens. Ajoutés à cela, des ressources humaines pas toujours compétentes et indisponibles. Il s'en suit que d'une part la qualité des services urbains et des équipements de collectifs laisse à désirer et d'autre part l'image qu'ont les populations de l'institution municipale est « *une image appauvrie* » selon le terme de Demba Niang. En dernier ressort, il

²⁵ Commune de Saint-Louis/Partenariat Lille-Saint-Louis/P.R.A.D.E.Q : *Plan de Développement Communal de Saint-Louis 1998-2008*

²⁶Niang D. *Décentralisation municipale et gestion des villes moyennes au Sénégal. Bilan et perspectives après trente années d'application : étude de cas sur les villes de Saint-Louis et Richard-Toll* . Diplôme de recherche Institut Universitaire d'Etudes du Développement Genève,1994 .

y a « *un grand décalage observé entre les missions de développement confiées à la municipalité et les activités quotidiennes auxquelles elle se livre* »²⁷

Face à ces deux constats, quel bilan peut-on tirer de l'action concertée entre acteurs institutionnels et société civile ? Quelle lecture peut-on faire de l'appui des acteurs institutionnels autres que la municipalité plus particulièrement ceux de la coopération décentralisée ? Les structures fédératives, comme on l'admet, doivent être des relais entre les populations et les pouvoirs publics. Y a-t-il une dynamique interne efficace permettant de soutenir des pratiques partenariales ? En somme, quels sont les enjeux et les limites du partenariat entre la société civile et les acteurs institutionnels ?

III – Objectifs et hypothèses

III – 1 – Objectifs

III – 1 – 1 – Objectif Général

D'une manière générale, l'objectif que nous visons dans cette étude est de déterminer la dynamique générale qui est entrain de façonner l'espace urbain saint-louisien et dont les principaux acteurs sont naturellement les populations qui s'expriment à travers les structures populaires et les édiles publics.

III-1-2 Objectifs spécifiques

- 1- Etudier les modalités de fonctionnement des structures fédératives ainsi que leur dynamisme interne pour voir si les associations membres sont suffisamment actives pour soutenir des relations partenariales ;
- 2- Voir les différentes formes de partenariat, leur impact au niveau des structures fédératives ainsi que le degré d'interdépendance entre ces derniers et les acteurs institutionnels ;
- 3- Mesurer le degré d'efficacité des structures fédératives relativement d'abord aux attentes des membres, ensuite relativement à la réalisation de leur objectifs propres.

III-2 Hypothèses -

- 1-En tant que structures d'expression des populations, les structures fédératives d'associations contiennent un fort potentiel de mobilisation sociale. Ainsi, le partenariat

²⁷ Niang D. Op.cit. p.37

qu'elles engagent avec les acteurs institutionnels permet de renforcer leurs capacités développantes.

2-Cependant ces capacités semblent limitées dans la mesure où les structures fédératives sont dépendantes vis-à-vis des partenaires au développement et sont prisonniers de la logique de fonctionnement intermittent de la plupart de leurs structures membres.

IV- Construction du modèle d'analyse

IV-1- Eclairage conceptuel

- **la société civile**

Le concept de société civile est aujourd'hui universellement utilisé. Il est apparu avec le développement de la société bourgeoise pour désigner l'identité de classe face à l'aristocratie féodale et au besoin de forger des outils idéologiques correspondants aux nouvelles situations²⁸. Dès le début ainsi, la constitution de la société civile pouvait être comprise dans le sens de la recherche d'une démarcation d'un groupe ou d'un ensemble de groupes par rapport aux pôles dirigeants d'une société donnée et qui cherchaient plus ou moins à se soustraire à l'arbitraire par la construction d'une identité collective. Dans le dictionnaire de la science politique et des institutions politiques²⁹, le concept est défini comme permettant « *de penser, dans une démarche philosophique qui privilégie désormais les droits fondamentaux de la personne humaine ce qui dépasse les individus et ce qui socialement s'oppose à l'Etat. Il s'articule donc dans un double système d'antinomies : la totalité par opposition aux parties qui la composent (classes sociales, catégories socio- professionnelles ou démographiques), les finalités économiques et sociales... par opposition aux finalités politiques* ». La société civile est donc un amalgame de groupes de natures et d'objectifs différents, dépassant les intérêts particuliers des éléments qui la composent au profit de l'intérêt général. De même, elle est différenciée d'avec la société politique à laquelle elle est subordonnée.

Cette différenciation et cette subordination de la société civile par rapport à l'Etat ont été notamment opérées par la pensée philosophique depuis le 17^e siècle.

²⁸ Dieng A. A. « Pensée unique et formes de résistance » *Walfadjri* du 31 Juillet 1998 n°1911 p11

²⁹ Hernet G. Badied. Birbaun P. Brand. P. *Dictionnaire de la Science politique et des institutions politiques*, 3^e Edition, Paris, Armand Colin, 1998, 280 pages.

Dans une conception économique ou utilitariste, Hegel, tout en dressant une typologie famille, Etat, société civile considère cette dernière comme étant « *l'ensemble des rapports économiques et extra économiques au delà des liens familiaux et en deçà de l'Etat qui cependant les conditionne. La société civile est donc un système de dépendance des individus pour leur subsistance, leur bien-être, leurs droits et qui s'expriment en trois moments : un système de nécessité (propriété, production, travail), la défense de la liberté et de la propriété de l'exercice de la justice et la garantie d'un bien commun au sein du particulier grâce à l'administration publique* »³⁰. Sous ce rapport, la société civile représente le lieu des intérêts particuliers, non déterminé par la rationalité de l'Etat qui va à l'encontre des caprices des individus, ces derniers n'ayant de rationalité, d'objectivité, en tant que membre d'un Etat. L'Etat est selon Hegel la source et la consécration de l'organisation sociale.

Cependant, tel n'est pas le point de vue de Marx et Engels. Marx affirme la prééminence du rapport économique qui détermine l'organisation politique et la production culturelle. Ainsi, il définit la société civile comme « *l'ensemble des rapports sociaux, les rapports économiques conditionnant les autres* »³¹. Il y a une volonté manifeste chez Marx de dépasser les définitions essentialistes et de construire des concepts qui permettent d'analyser et d'agir sur la société concrète. C'est pourquoi avec Engels, il ne s'est pas arrêté à la conceptualisation de la société civile mais il a adopté un instrument analytique, la théorie des classes, qui à ses yeux, plus précis pour expliquer la dynamique du mouvement social, le concept de société civile ayant finalement une connotation pluri-classiste.

Quant à Antonio Gramsci, il a donné, dans ses travaux théoriques, une conception instrumentale au concept de société civile qui est constitué par l'ensemble des organismes vulgairement dits privés qui correspondent à la fonction d'hégémonie que le groupe dominant exerce sur la société l'hégémonie d'une classe n'étant possible que par le consensus de ses membres. La société civile devient alors le lieu de l'action sociale permettant au groupe où à la classe en question d'assurer la direction de la société.

³⁰ Dieng A.A. Op.cit p11.

³¹ Ibidem.

Alexis de Tocqueville a été l'un des rares penseurs à avoir su prendre de la distance par rapport aux interprétations philosophiques. D'un point de vue empirique et sociologique, il a observé dès le début du 19^{ème} siècle la société américaine pour montrer comment le développement des associations face à l'Etat contribuait à la promotion de la démocratie. Sans utiliser le concept de société civile, il définissait un champ d'activités sociales qui ne formaient pas l'Etat (associations volontaires non étatiques) mais qui étaient fort importantes pour les acteurs sociaux, constituant une base pour la démocratie américaine.

Aujourd'hui encore, le concept de société civile est défini par rapport à l'Etat (au sens large du terme c'est-à-dire l'ensemble des pouvoirs publics démembrés de l'Etat). D'une manière générale, la société civile désigne une multitude d'acteurs sociaux (associations, syndicats, O.N.G, groupes de solidarité sociale...) qui revendiquent et acquièrent un pouvoir réel et une influence considérable dans la vie publique.³² L'usage du concept implique une reconquête de l'espace public par les populations dans la multiplicité de leurs structures et organisations par opposition à l'organisation et au contrôle de cet espace par l'Etat.

Halliday nous rappelle que la société « *n'est pas homogène mais divisée en différents groupes et l'accès à l'Etat dépend de leur pouvoir, richesse et capacité* ». ³³

Selon Maurice Kamto, la société civile est « *...la sphère sociale distincte de l'Etat et des partis politiques, formée de l'ensemble des organisations et personnalités dont l'action concourt à l'émergence ou à l'affirmation d'une identité sociale collective, à la défense des droits de la personne humaine ainsi que des droits spécifiques attachés à la citoyenneté.* » ³⁴

³² Théodorakis A. « La société civile comme acteur dynamique » in *Le courrier* numéro 171 Septembre-Octobre 1998.

³³ Halliday F. *State and Society in International Relations: a Second Agenda Millennium* 16(2) 1986, pp 215-219.

³⁴ Kamto M. « Les rapports entre l'Etat et la société civile en Afrique noire » in *Afrique 2000* Novembre 1994 pp47-52

Les trois définitions ci-dessus nous permettent de constater en définitive que la société civile est composée de l'ensemble des organisations, quelle que soit leur nature, qui se trouvent en dehors de l'Etat et plus largement des structures publiques (collectivités locales par exemple), qui essaient de s'approprier les espaces laissés vacants par le redimensionnement de l'Etat et qui participent à la promotion de la citoyenneté en influant sur le processus d'élaboration et d'application des règlements de l'Etat en société. Les groupements qui composent la société civile peuvent être de tailles diverses, permanents ou temporaires, d'objectifs larges ou très spécialisés. L'ensemble formé ainsi est très hétéroclite.

Dans notre perspective, les ASC, GIE, GPF... constituent des manifestations spécifiques de la société civile. Ce sont des structures soit reconnues par les pouvoirs publics donc formelles et jouissant d'une certaine légalité ou des structures agissant sans autorisation mais tolérées parce qu'ayant acquis une certaine légitimité sociale grâce à l'utilité sociale de leurs actions.

Engagés dans le champs au développement urbain, ces organisations développent des stratégies pour atteindre leurs objectifs. Ainsi s'engagent des relations réciproques qui peuvent déboucher sur des conflits pour le contrôle des moyens et ressources. Les relations peuvent aussi être d'échange et de coopération pour optimiser les chances de réussite des actions engagées.

- **Le développement local urbain**

{ Selon F. Partant, « le développement ne peut-être que la réalisation progressive d'un double potentiel : d'une part le potentiel que représente toute collectivité humaine et tous les individus qui la composent, d'autre part celui que constitue le milieu physique dans lequel se trouve cette collectivité, son milieu qu'elle utilise pour assurer son existence et préparer celle des générations à venir. De même un enfant se développe en devenant adulte, non en enfilant un costume d'adulte, une société se développe à partir de ce qu'elle est elle-même en mettant à profit les ressources qu'elle dispose } et qui varient beaucoup d'un point de la planète à un autre »³⁵ Autant dire que F. Partant prône un développement endogène avec comme stratégie l'utilisation des ressources locales conformément aux besoins des populations.

³⁵ Partant F. *La fin du développement, naissance d'une alternative*. Paris, la découverte Maspéro, 1983, p.28 .

Le développement local part du même principe. Il est compris d'une manière générale comme le développement généré à partir des entités locales (collectivités territoriales décentralisées, circonscriptions administratives de base, associations de développement ...) ou comme un effort d'auto-génération de richesses et d'emplois par les communautés de base elles-mêmes.

Le développement local implique une stratégie de mise en œuvre. C'est pourquoi Paul. Houé le définit comme « *la mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la valorisation des ressources humaines et naturelles d'un territoire donné en relation négociée avec les ensembles économiques et politiques plus vastes dans lesquels ils s'intègrent* »³⁶

L'emploi du terme local ne signifie pas une quelconque autarcie ou autosuffisance mais le développement local impose un espace où des réseaux nombreux d'une grande diversité se superposent de façon suffisamment dense pour créer du développement. C'est aussi dans cette perspective opérationnelle que P. Coulmin définit le concept comme « *la mise en rapport de réseaux, de groupes socio-économiques et de niveaux d'échelle... Il ne se définit surtout pas comme une pratique de l'autarcie et de l'enfermement. Les micro-projets qu'il génère s'entrecroisent et échangent entre eux et avec des systèmes plus larges, systèmes emboîtés ou systèmes de filières* ». ³⁷

Pendant longtemps, le développement a été presque entièrement appliqué au domaine économique et était souvent confondu avec le terme de croissance. Les principes du développement local dépassent cette vision réductrice du développement au domaine économique. Il vise l'économique, le culturel et le social qui sont chacun création d'innovations, de richesse, de dynamisme. Ainsi c'est un développement global qui repose néanmoins sur la réalisation du tissu économique qui en est le moteur principal.

De même le développement local implique l'établissement de relations « *transversales* », « *horizontales* » entre les différents acteurs ; le relâchement de la pression des structures verticales ; la résolution des blocages isolant chaque type d'acteurs dans sa spécificité et

³⁶ Houé P. cité par Mercoiret M.R (s/d): *L'appui aux producteurs ruraux : guide à l'usage des agents du développement et des responsables et de groupements*. Paris, Karthala, 1994, 463 pages .

³⁷ Coulmin P. : *La décentralisation : la dynamique du développement local*. Paris, Syros et ADELS, 1986, p.73

par conséquent de travailler dans le décroisement, l'inter-institutionnel, le pluridisciplinaire.

Bref, le développement local comporte trois traits fondamentaux : il est endogène, interdépendant et collectif. L'endogénéité se réfère au niveau d'impulsion du développement, le local avec sa capacité d'auto-création et son dynamisme interne, l'interdépendance à l'articulation des réseaux spatiaux et sociétaux et le collectif aux différents domaines qu'embrasse le développement local.

Ces trois principes généraux se trouvent aussi bien au niveau rural qu'au niveau urbain. En milieu urbain, les problèmes de l'habitat, de consommation, d'insertion des jeunes et des défavorisés supposent, pour leur résolution un traitement global et une concertation des acteurs. Ainsi par développement local urbain, on marque l'intention de traiter les dysfonctionnements de la ville par un traitement spécifique. Ce qui est visé, c'est l'amélioration générale du cadre de vie des populations urbaines par plusieurs approches conjointes à la fois institutionnelles et civiles, sociales et individuelles.

Il s'agit d'un développement par la base, dont le point de centrage est le quartier. Il y a fondamentalement dans le développement local urbain une notion de gestion partagée entre les partenaires en particulier entre la puissance publique (Etat, collectivités locales) et les structures privées, (populations, groupements sociaux...) En cela, le développement local urbain est un développement participatif, c'est-à-dire un processus dans lequel la participation de tous les acteurs, à commencer par les populations doit être effective.

- **L'acteur institutionnel**

Sous ce concept, nous regroupons tous les acteurs qui sont rattachés à l'Etat soit en tant qu'instruments ou en tant que représentants. Nous voulons ainsi parler des services déconcentrés³⁸ de l'Etat et des collectivités locales qui sont des entités administratives possédant un patrimoine, des fonctionnaires, un budget distincts de celui de l'Etat et ayant compétence pour administrer librement, gérer leurs propres affaires à travers des organes délibérants élus par les habitants. Les partenaires de la coopération décentralisée font aussi partie des acteurs institutionnels puisqu'ils sont sous la dépendance de leur Etat ou

³⁸ Dans la déconcentration, l'Etat ne partage pas son pouvoir mais se rapproche des citoyens en installant sur place des services spécialisés animés par ses représentants ou autorités déconcentrées. Les gouverneurs de régions et les préfets de départements sont des autorités déconcentrées. Ils sont nommés par le pouvoir central et agissent par délégation et sous contrôle de ce pouvoir.

commune respectif. Il faut aussi y ajouter les bailleurs de fonds qu'ils soient nationaux ou externes.

- **Le partenaire**

Selon la définition qu'en donne le *Petit Robert*³⁹ le partenaire est la personne avec qui on est associé aux jeux, dans un amusement, dans un exercice. Dans une perspective plus utilitariste, le partenaire est un acteur qui intervient dans le cadre d'une relation contractuel avec un autre acteur. Il diffère du prestataire de service dans la mesure où la relation contractuelle est fondée sur un intérêt commun et où cette relation est gratuite. Le contrat passé n'est pas celui d'un client à un fournisseur mais un accord entre deux personnes ou organisations pour apporter chacun, en conservant leur autonomie, une partie des ressources (de tous ordres, finances, compétences, informations, infrastructures, matériels etc.) nécessaires à la réalisation du programme sans que cela ne résulte d'une obligation ni ne corresponde à une rémunération.

Ainsi le concept de partenariat peut être défini d'une manière générale comme la relation entre deux ou plusieurs parties impliquant une idée d'association, une idée de complémentarité et de convergence en vue d'une action déterminée. Il se conçoit comme une pratique où différents acteurs cherchent à développer des modes d'organisation et des alliances dans un esprit de partage de pouvoirs, de ressources, d'informations et d'expériences. Cette pratique s'inscrit généralement dans le temps et doit se matérialiser par une collaboration franche entre les différentes parties.

Selon N.Faye, le partenariat « *semble exprimer les désirs profonds de presque tous les acteurs oeuvrant ensemble pour le développement de partager des responsabilités dans la prise de décisions, d'exprimer librement les besoins, d'entretenir une dynamique d'implication et de concertation dans la gestion des activités.* »⁴⁰

³⁹ Nouvelle Edition, revue mise à jour en 1992 par les dictionnaires le Robert .

⁴⁰ Faye N. N : *Enjeux et limites dans les stratégies de partenariat ONG féminines et femmes du secteur informel : l'exemple de la FONEA et des femmes entrepreneuses de Kaolack*, Mémoire de maîtrise sociologie, UGB, 1999, 112 pages.

Il doit donc être perceptible à tous les niveaux de l'action engagée sans une quelconque « domination » d'une partie sur une autre. Mais au-delà de la notion de partage de pouvoir, de ressources ... de l'association et de la complémentarité, nous pouvons y ajouter que chaque acteur engagé poursuit un intérêt particulier dans la relation.

Dans le cadre de notre étude, les acteurs institutionnels et la société civile, principaux protagonistes du développement local urbain, disposent chacun de ressources mais l'utilisation séparée de chacune d'elles s'est montrée inefficace. Or les pouvoirs publics dont les actions se sont montrées généralement en inadéquation avec les aspirations des populations ont intérêt à se construire une certaine légitimité sociale. La société civile, elle, a intérêt à voir le cadre de vie des populations amélioré. L'intérêt affiché à chaque partie est poursuivi donc au niveau des relations partenariales où sont mises dans une dynamique de synergie des différentes ressources disponibles.

Les ressources dont disposent les acteurs institutionnels peuvent être mesurées au niveau financier, institutionnel et technique. La mobilisation sociale, l'expérience locale et les moyens financiers dans une moindre mesure sont les principales dimensions des ressources de la société civile.

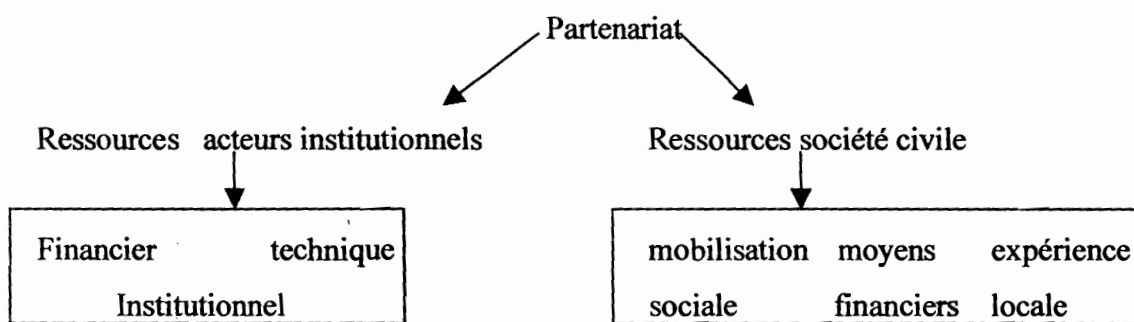


Schéma 1 : le concept de partenariat

- **La capacité développante**

Le concept de capacité développante est utilisé pour référence aux aptitudes, compétences d'une organisation à initier et à conduire correctement des actions de développement⁴¹. Cette

⁴¹ Cf. Abdoulaye Niang : *Le mouvement associatif en milieu urbain dakarais : une alternative pour un développement communautaire endogène*, Dakar, C.R.D.I, 1990, 202 pages.

aptitude est mesurée à partir des performances de l'organisation suite à l'utilisation que celle-ci fait des ressources à sa disposition (externes et internes) et de la maîtrise de son environnement (externe et interne). En d'autres termes, nous pouvons dire qu'il y a un déterminisme entre le niveau d'utilisation des ressources et de maîtrise de l'environnement autant interne qu'externe et la capacité développante. Dans notre étude, trois dimensions nous permettront de considérer la capacité développante de nos collectifs d'association : la dimension auto-gestionnaire, la dimension institutionnalisante et les performances c'est à dire les résultats.

L'autogestion se rapporte à la capacité des collectifs d'associations à assurer le bon fonctionnement, à s'organiser, à se développer...

La dimension institutionnalisante permet de voir la marge de liberté et de contrôle des collectifs d'associations aussi bien par rapport à l'environnement interne (les composantes) que par rapport à l'environnement externe c'est-à-dire les partenaires.

Le niveau de performances naturellement se réfère aux résultats des collectifs d'associations, mais aussi à la pertinence sociale des réalisations.

Ces trois dimensions étant imbriquées permettent de mesurer la capacité développante de nos organisations .

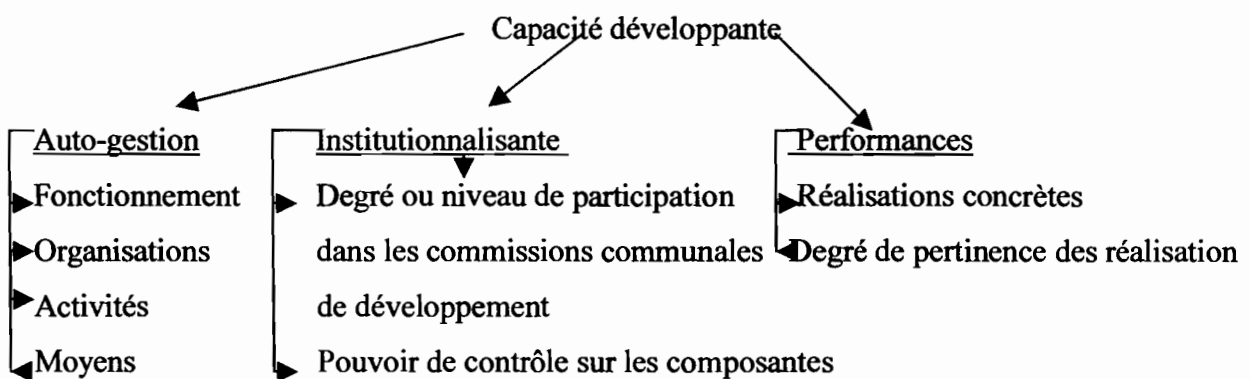


Schéma n°3 : Le concept de capacité développante.

IV - 2 le modèle d'analyse

En tant que prolongement de la problématique, le modèle d'analyse est une articulation sous une forme opérationnelle des pistes et repères retenus, pour présider au travail d'observation et d'analyse. Dans le cadre de notre étude, deux cadres théoriques nous paraissent propices pour saisir notre objet d'étude : l'analyse en terme de réseau inter-organisationnel et l'analyse stratégique de Crozier.

En analyse organisationnelle, l'approche par les réseaux se base sur le principe que l'organisation n'est pas une entité formée mais membre d'un réseau inter-organisationnel défini comme un ensemble d'autres structures qui inter-agissent avec elle et qui peuvent plus ou moins influencer sa manière de fonctionner et d'atteindre ses objectifs. L'organisation est intégrée dans ce que M. Crozier et E. Friedberg appellent un environnement pertinent c'est-à-dire « *l'ensemble des acteurs... dont les comportements conditionnent plus ou moins directement la capacité de cette organisation de fonctionner de façon satisfaisante et d'atteindre ses objectifs.* »⁴² Avec cette démarche en terme de réseau, les frontières de l'organisation ne sont plus fixes mais fluctuantes, cette fluctuation dépendant des circonstances, des problèmes à traiter, et des enjeux du moment.

Dans le cas concret de notre étude, nous considérons les structures fédératives d'associations comme des systèmes qui se situent dans un réseau global constitué par les autres partenaires du développement. Avec ceux-ci s'instaurent des mécanismes d'échanges et d'influences réciproques. Ces mécanismes qui se matérialisent sous la forme de partenariat ont entre autres objectifs, une optimisation de la capacité développante des collectifs d'associations en vue de la réalisation d'actions pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Chaque acteur du système disposant de ressources, celles-ci sont mises en synergie pour atteindre les objectifs fixés.

Ainsi le partenariat s'observe naturellement au niveau des relations entre les membres du réseau (les collectifs d'associations et les partenaires au développement dans la ville de Saint-Louis).

La capacité développante est mesurée au niveau des collectifs d'associations c'est-à-dire au niveau de la capacité auto-gestionnaire, de la capacité institutionnalisante et au niveau des performances des collectifs. Le schéma suivant traduit un premier niveau de l'analyse, celui de la mise en commun de ressources entre les partenaires et son influence sur la capacité développante.

⁴² Crozier M & Friedberg E.: *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 443 pages .

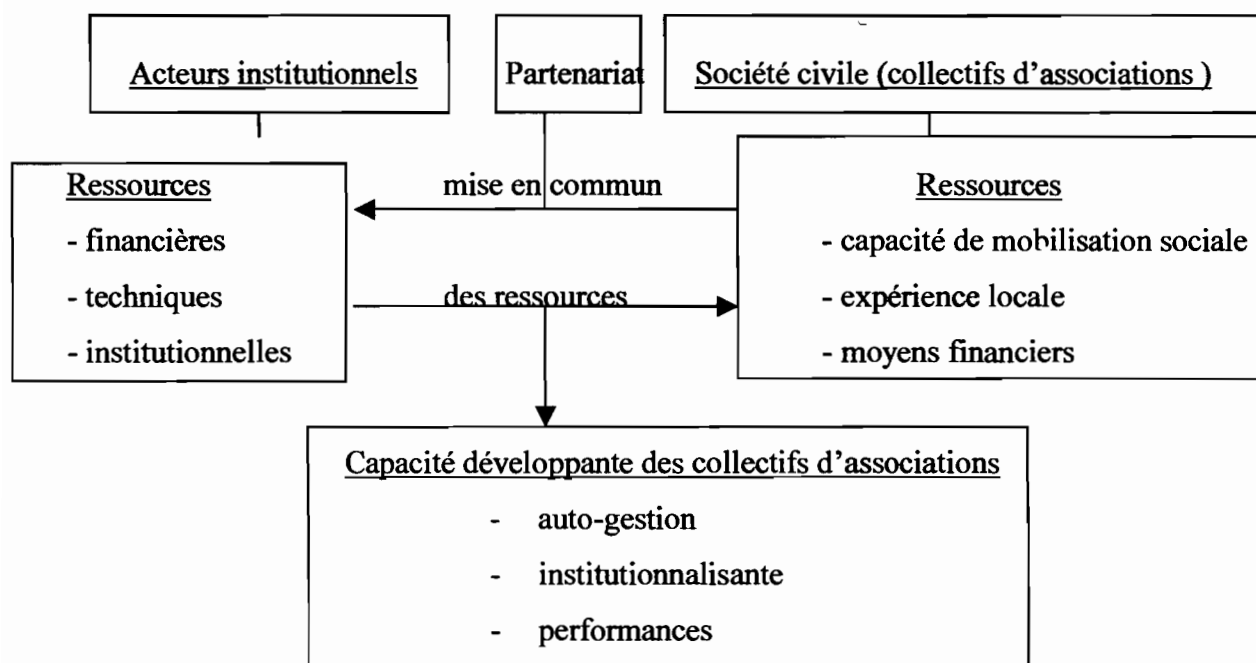


Schéma 4: la mise en commun des ressources des partenaires et son influence sur la capacité développante

Le schéma montre que nous n'allons pas procéder à une étude sectorielle du partenariat et de la capacité développante mais nous allons essayer de voir le degré d'interdépendance entre les deux phénomènes.

Dans les relations de partenariat, chaque membre du réseau devrait pouvoir constater que ses propres objectifs, ceux des autres membres ainsi que ceux de la coalition formée sont compatibles voire complémentaires. C'est une situation dans laquelle tout le monde peut être gagnant. Chaque partenaire peut atteindre ses objectifs si les autres atteignent les leurs. Si tel était le cas, nous serions donc amené dans l'analyse à montrer que les rapports entre les membres du réseau sont fortement interdépendants et que dans ce cas, il s'est avéré impératifs de mettre en œuvre une collaboration suivie, une coordination et une communauté de vue en matière de prise de décision et de stratégies d'action.

Mais tel n'est presque jamais le cas. Les acteurs engagés dans des rapports ne perçoivent pas toujours que les objectifs respectifs de tous et de chacun sont compatibles et complémentaires. En considérant avec Crozier que le comportement de l'organisation engagé dans un système n'est pas réductible à une seule détermination causale, il faut aussi reconnaître qu'il peut

influencer le système et les finalités visées. Nous voulons reconnaître que dans toute relation de partenariat il y a une place pour les « zones d'incertitude », le pouvoir ...

Dans le cas concret de l'étude que nous menons, l'analyse du comportement des acteurs institutionnels la municipalité de Saint-Louis comme partenaire privilégié, de la gestion des ressources dont elle dispose, peut permettre d'une part de jauger la capacité développante des collectifs d'associations. L'analyse de la dynamique interne des collectifs d'associations nous permet aussi de mesurer leur capacité développante. Il faut considérer que les associations qui composent les collectifs ont des objectifs différents. Elles sont de ce fait dans l'obligation de partager certaines ressources ce qui peut entraîner des conflits. En reconnaissant que le phénomène organisationnel peut-être considéré comme « ... *un construit politique et culturel, comme l'instrument que des acteurs sociaux se sont forgés pour « régler » leur interactions de façon à obtenir le minimum de coopération nécessaire pour la poursuite d'objectifs collectifs...* »⁴³ nous devons aussi reconnaître que dans l'analyse de la dynamique interne des collectifs d'associations, le comportement des associations n'est pas uniquement « régler » sur les objectifs des collectifs. Ainsi s'il y a contrainte, il y a aussi place pour les zones « d'incertitude ». Parmi la multitude de stratégies possibles, les associations qui composent les collectifs choisissent la plus indiquée pour eux afin d'atteindre leurs objectifs propres. Elles disposent ainsi dans le système d'une marge de liberté qu'elles peuvent mettre à profit soit pour corriger les déficiences du système ou pour accroître leur pouvoir dans ce même système. Nous avons aussi ajouté au précédent schéma deux autres éléments d'analyse qui sont d'une part le « comportement » des acteurs institutionnels, surtout de la municipalité de Saint-louis (qui est le partenaire privilégié des collectifs d'association de notre étude) et la gestion des ressources dont elle dispose et d'autre part le comportement des associations membre des collectifs qui peuvent avoir des influences sur la capacité développante.

⁴³ Crozier M.&Friedberg E. Op cit pp196-197.

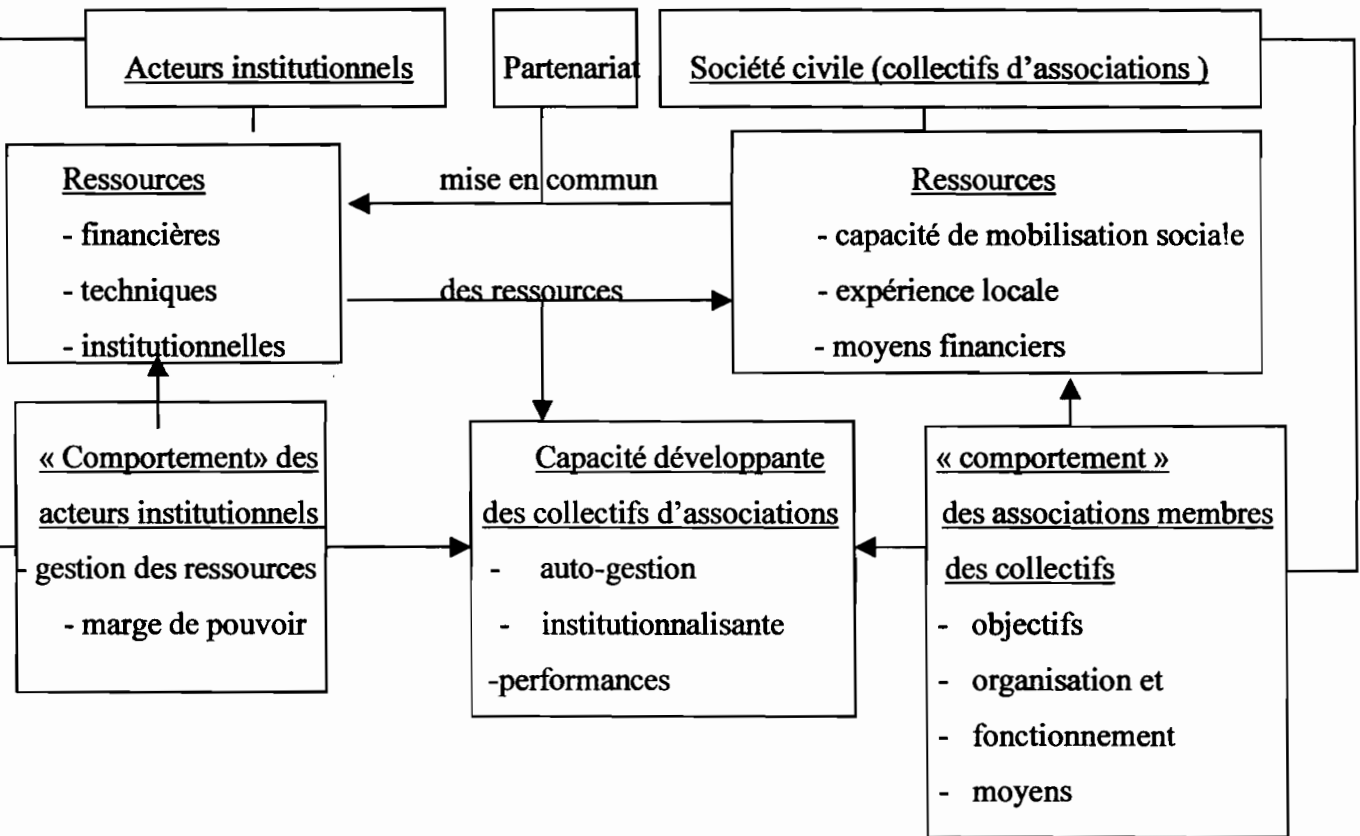


Schéma 5 : Schéma du modèle d'analyse.

L'engagement pris par les acteurs par le biais des associations partenariales permet de constater qu'il y a une détermination spécifique de l'action engagée, cette détermination étant dans notre cas l'intentionnalité ou l'orientation de l'action vers l'amélioration de la capacité développante des collectifs d'associations. Cette orientation de l'action nous permet de mobiliser la relation entre le partenariat et la capacité développante à travers le schème actanciel dont l'initiateur est Max Weber et dont la formule est donnée par Jean Michel Berthelot dans son ouvrage *L'intelligence du social*.⁴⁴

Le schème actanciel a pour formule :

$$A \varphi B = B \text{ e } S, S \{ \Sigma a \rightarrow \Sigma e \} \rightarrow B \rightarrow S$$

Dans cette relation,

Σa = ensemble des acteurs

Σe = ensemble d'effets de leurs actions

B = résultante du comportement des acteurs

S = le contexte

⁴⁴ 42. Berthelot. J. M: *L'intelligence du social*, Paris, P.U.F, 1990, 240 pages.

Adaptant ce schème à notre étude, nous avons :

A : les relations partenariales

B= l'influence sur la capacité développante des collectifs d'associations

Σa = les collectifs d'associations et les autres partenaires

Σe = les actions réalisées

S= le contexte du développement local urbain.

A travers ce schème, les phénomènes sont pensées comme étant dans une relation réciproque. Le phénomène B (l'influence sur la capacité développante) est conçue comme étant la résultante des actions (Σe) des collectifs d'associations et des partenaires au développement (Σa). Il permet aussi de rendre compte de l'efficacité des réformes engagées par les pouvoirs publics en collaboration avec la société civile dans la promotion du développement local urbain.

Chapitre II : Cadre méthodologique

La méthodologie est un procédé qui consiste à définir les démarches à suivre pour mieux appréhender le phénomène étudié. Ainsi elle suppose une manière en utilisant des techniques pour une bonne saisie du phénomène. Cette saisie nécessite au préalable certaines exigences que Gaston Bachelard résume dans ces termes : le fait social doit être conquis, construit, constaté : conquis sur les préjugés, construit par la raison et constaté dans les faits. Adoptant ces exigences de Bachelard, nous nous sommes inspiré des sept étapes de la démarche sociologique définies par Raymond Quivy et Van Campenhoudt dans *Manuel de recherche en sciences sociales*⁴⁵

I – le travail exploratoire

I – 1 – la recherche bibliographique

Après le choix de notre thème et après avoir posé une question de départ, cette phase de recherche bibliographique a été le premier acte de rupture. Elle a débuté au mois de Mai 1999 au niveau des centres de documentation et bibliothèques : Bibliothèque Universitaire Gaston Berger, Centre Culturel Français, Centres de documentation des Sciences Humaines et des Sciences juridiques et politiques, Bibliothèque de l'Agence de Développement Communal . Elle a été complétée par quelques ouvrages et revues prêtés par des tiers.

Cette recherche bibliographique a consisté dès le début à rechercher des ouvrages généraux qui traitent du partenariat entre la société civile et les acteurs institutionnels. Mais le problème qui s'est posé à ce niveau qu'il y a une pauvreté manifeste des écrits généraux. L'ensemble de la littérature que nous avons pu glaner tanne autour de descriptions de stratégies partenariales entre secteur populaire et pouvoirs publics ou d'initiatives populaires selon des contextes et milieux spécifiques. C'est ce qui nous a poussé d'ailleurs à adopter une démarche consistant d'abord à réfléchir sur ce qui a pu engendrer le partenariat et ensuite à orienter la recherche bibliographique sur cette direction. Ainsi, nous avons vu que le partenariat entre société civile et acteurs institutionnels prend place dans un contexte marqué par une crise urbaine profonde et est favorisé par un processus de décentralisation qui responsabilise les collectivités locales

⁴⁵ Quivy R. & Campenhoudt C.V : *Manuel de recherche en sciences sociales*, Editions Dunod, 287 pages .

tout en accordant une large place aux acteurs populaires qui, conscients des limites des pouvoirs publics, engagent des initiatives allant dans le sens de pallier ces insuffisances.

Tour à tour, nous avons donc fait des lectures sur les problèmes urbains, sur le processus de décentralisation (son avènement et ses enjeux) et sur le développement local urbain (ses enjeux et exigences). C'est à cette dernière étape de nos lectures que nous avons d'abord pu traiter de l'importance accordée aux acteurs populaires dans le processus de développement, ensuite faire ressortir les diverses implications du partenariat entre la société civile et les acteurs institutionnels.

I – 2 – l'enquête exploratoire

Les enquêtes exploratoires (sous forme d'entretiens semi-directifs) ont été menées parallèlement avec les lectures. Elles ont concernées deux catégories d'acteurs : il s'agit des responsables de l'Agence de Développement Communal et des leaders associatifs.

Avec les responsables de l'Agence (le Directeur et un chargé d'études) nous nous sommes entretenus sur la décentralisation, ses exigences, enjeux et limites en nous inspirant du cas saint-louisien. L'entretien a porté aussi sur l'importance qu'ils accordent aux relations de partenariat et leurs attentes par rapport à celles-ci.

Quatre leaders associatifs ont été constaté au hasard et ont accepté de nous accorder des entretiens. Ces derniers étaient aussi semi-directifs et ont porté sur le fonctionnement des organisations populaires d'une manière générale (activités, moyens, organisation..) et sur les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Cette phase d'enquête exploratoire nous a permise d'avoir des éléments concrets par rapport à notre thème et a contribué à la définition de notre orientation.

I – 3 – l'observation

Dans un souci de complémentarité, les deux phases précédentes été menées simultanément avec une stratégie d'observation qui a consisté à assister surtout aux réunions de structures associatives telles que les ASC et les GPF et à fréquenter, si l'occasion nous en était donnée, des séminaires sur la dynamique associative fréquemment organisés à Saint-Louis.

Profitant de notre statut de vacancier à Saint-Louis (pendant les vacances scolaires 1998-1999), nous avons pu assister, en tant qu'observateur désengagé, à plusieurs assemblées

générales de renouvellement d'ASC et à des réunions de bureau. L'occasion nous était alors donnée au moment des discussions de déceler les atouts et les limites de ces structures.

Notre présence tant qu'observateur a été aussi profitable, lors du séminaire atelier de réflexions et d'échanges sur la dynamique associative au Sénégal tenu à Saint-Louis les 15 et 16 juillet 1999 à la Maison de Lille. Le séminaire était organisé par Enda Ecopop-PREFAL, l'Agence de Développement Communal et le Partenariat avec Saint-Louis et sa région .

En définitive, cette première étape de la recherche a abouti à la formulation d'un problème de recherche dans lequel nous avons déterminé l'orientation de notre étude. Celle-ci a été de voir, au delà de l'obligation d'un partenariat entre la société civile et les acteurs institutionnels et des multiples retombées que ce partenariat peut avoir, quels sont les problèmes qui peuvent se poser et qui peuvent le remettre en cause . Ainsi comme dernier acte de la rupture nous nous sommes fixé pour finalité de déterminer les enjeux et les limites des relations partenariales entre la société civile et les acteurs institutionnels.

Dans cette perspective, il fallait construire un ensemble de procédés pouvant permettre de glaner des informations allant dans ce sens. Ainsi des hypothèses ont été formulées en vue de répondre provisoirement à nos préoccupations. Elles ont abordé à la construction d'un modèle d'analyse où nous avons d'abord spécifié les concepts mis en relation pour sélectionner les aspects les plus essentiels de la réalité et ensuite comment nous comptons aborder le problème⁴⁶. Cette étape de la construction a été suivie de celle de l'observation, autrement dit l'enquête proprement dite où nous avons confronté nos hypothèses à la réalité du terrain.

II – L'enquête proprement dite

Cette partie correspond à la confrontation du modèle d'analyse à des données observables. C'est une opération de mise en pratique d'outils appropriés inspirés par la phase de construction pour avoir des informations de vérification des hypothèses. Pour bien conduire cette partie de la recherche, le chercheur doit se poser trois questions : que dois-je observer ? Sur qui vais-je l'observer ? Comment l'observer ?

Faisant nôtres ces trois questions, nous avons apporté des éléments de réponse en décrivant notre opération de collecte d'informations.

⁴⁶ cf. Modèle d'analyse

II – 1 les informations à recueillir

« Observer quoi ? » est la première question à laquelle nous devons répondre. Dans le cadre de notre étude, les données pertinentes sont celles que nous avons déterminées dans le schéma du modèle d'analyse. Ce schéma traduit deux niveaux de l'analyse : celui d'abord de la matérialisation des relations de partenariat par la mise en commune des ressources respectifs des acteurs institutionnels et de la société civile, ensuite celui de l'influence que cette mise en commun de ressources peut avoir sur la capacité développante des collectifs d'associations.

Dans un effort de construction, nous voulons montrer dans notre schéma que les moyens financiers, institutionnels et techniques mis en œuvre par les acteurs institutionnels permettent de renforcer la mobilisation sociale, les moyens financiers et l'expérience locale, principales ressources de la société civile. En même temps, ces dernières ressources de la société civile permettent une certaine prise de conscience des acteurs institutionnels par rapport aux réalités du terrain. Ces mécanismes d'échanges et de complémentarité peuvent permettre un renforcement de la capacité auto-gestionnaire (bon fonctionnement, reproduction), un développement de la capacité institutionnalisante (marge de liberté et de pouvoir sur les zones d'incertitude) et un accroissement des performances (actions réalisées) de la société civile. Les informations pertinentes à rechercher sont donc relatives aux différentes ressources mobilisées, aux mécanismes de leur mise en commun et à leurs retombées au niveau de la capacité développante des collectifs d'associations.

Cependant, nous avons montré dans le schéma qu'il ne devrait pas y avoir un déterminisme exclusif entre la mise en commun des ressources et la capacité développante des collectifs d'associations. D'autres facteurs peuvent contribuer à déterminer le niveau de la capacité développante des collectifs d'associations. Nous avons aussi introduit deux éléments d'analyse supplémentaires qui sont d'une part le « comportement » des acteurs institutionnels que l'on peut déceler au niveau de la gestion des ressources dont ils disposent et de leur marge de pouvoir dans leurs relations avec les collectifs d'associations. D'autre part, nous avons évoqué le « comportement » des associations membres des collectifs d'associations pour voir si elles peuvent soutenir des relations partenariales. Ainsi les informations que nous devons recueillir à ce niveau seront relatives à leurs objectifs, leur organisation et fonctionnement, les moyens dont elles disposent, les activités qu'elles mènent et leurs relations avec leur collectif d'appartenance.

Ces deux éléments d'analyse sont tout aussi déterminants que la mise en commun de ressources entre acteurs institutionnels et société civile pour expliquer la capacité développante des collectifs d'associations.

II – 2 – Choix des zones d'enquête et échantillonnage

Après avoir déterminé les informations à recueillir, la question que nous devons maintenant nous poser est de savoir sur qui observer ces informations. Cette étape est celle de la circonscription du champ de la recherche aussi bien dans l'espace géographique que dans le temps.

Le recueil des informations a duré vingt cinq (25) jours (du 15 février au 6 mars 1999) et s'est déroulé sur deux aires géographiques différents : Diamaguène et Goxu Mbaac. Pourquoi le choix de ces deux questions ?

II – 2 – 1 Choix des zones d'enquête

Diamaguène et Goxu Mbaac d'abord ont été choisis parce que ce sont les deux premiers quartiers à Saint-Louis où ont été établies des structures fédératives d'associations : le Conseil de quartier de Diamaguène et le Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac ». Le Conseil de quartier de Diamaguène est le premier du genre au Sénégal.

Ensuite, ce sont des quartiers très peuplés où on note une forte dynamique associative. Diamaguène compte cinquante et une (51) structures associatives qui oeuvrent dans plusieurs domaines. Goxu Mbaac, lui en a quarante quatre (44). Cette importante numérique laisse supposer que les populations de ces quartiers sont très bien imprégnées du fait associatif.

Enfin, le milieu d'impulsion n'est pas le même pour les deux structures associatives . Le Conseil de quartier de Diamaguène est une structure à impulsion exogène c'est-à-dire mise en place par la municipalité avec cependant l'aide des populations dans une approche participative ; alors que le comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » a été l'oeuvre totale des population du quartier. Cette différence dans le niveau d'impulsion peut-être un élément de comparaison intéressant dans la mesure où elle peut déterminer d'une part les moyens de l'organisation et d'autre part sa démarche pour atteindre ses objectifs.

C'est pour toutes ces raisons ci-dessus que nous avons choisi ces deux zones comme aires d'enquêtes.

II – 2 – 2 – Echantillonnage

Sur la base d'une liste fournie par l'Agence de Développement Communal, nous avons vu que les deux collectifs d'associations ciblées dans cette étude font au total 95 structures associatives réparties comme suit suivant le type et le nom du collectifs.

Tableau n°1 : Répartition des structures associatives de la population totale pour type et par collectif.

Types	Effectifs CQ Diamaguène	Effectifs CADG	Total
ASC	4	4	8
PGPF/Mbootays	18	17	35
ADQ	3	2	5
GIE	9	10	19
Associations à thèmes	12	11	23
OJF	5	-	5
Totaux	51	44	95

Sur l'ensemble des deux collectifs, nous avons par type en valeur absolue et en valeur relative

Tableau n°2 : Répartition des structures associatives par type

Types	Effectifs	Pourcentage
ASC	8	8,42
PGPF/Mbootays	35	36,85
ADQ	5	5,26
GIE	19	20
Associations à thèmes	23	24,21
OJF	5	5,26
Totaux	95	100

A partir de cette base de sondage, nous avons construit en échantillon avec un taux de sondage fixé au deux tiers (2/3) de la population totale, soit 63 structures associatives sur les 95 que comptent les deux collectifs ciblés. Dans l'optique de reproduire la catégorisation observée au niveau de la population-mère dans l'échantillon, nous avons opté pour un échantillonnage par quota, chaque type de l'échantillon ayant le même pourcentage que celui de la population mère. Le tableau suivant donne une représentation des types d'associations de l'échantillon.

Tableau n°3 : Echantillon

Types	Effectifs	Pourcentage
ASC	6	8,42
PGPF/Mbootays	23	36,85
ADQ	3	5,26
GIE	13	20
Associations à thèmes	15	24,21
OJF	3	5,26
Totaux	63	100

Cependant le choix des unités à enquêter ne s'est pas fait d'une manière hasardeuse mais raisonnée. Dans le souci de mieux saisir les mécanismes du partenariat entre la société civile et les acteurs institutionnels ainsi que les enjeux et contraintes tout en assurant une meilleure représentativité à votre échantillon, nous avons jugé ces quelques critères de choix importants :

- les associations ayant une existence plus longue ont été privilégiées
- elles doivent toujours être actives.

Sur la base de la liste fournie par l'Agence de Développement Communal, nous avons pu sélectionner les associations répondant à ces critères ceci dans le but d'écarter les associations fictives

Le choix de ces critères a été guidé par le fond de notre étude qui est de mesurer l'impact des stratégies partenariales

Leur croisement nous a permis d'avoir la répartition ci-après suivant le type et le collectif.

Tableau n°4 : Répartition des structures associatives de l'échantillon par type et par collectif.

Nom du Collectif Types	CQ Diamaguène	CADG	Totaux
ASC	3	3	6
PGPF/Mbootays	13	10	23
ADQ	2	1	3
GIE	9	4	13
Associations à thèmes	7	8	15
OJF	3	-	3
Totaux	37	26	63

Pour toutes ces associations, nous avons interrogé soit le président ou le secrétaire général qui sont les personnes les plus indiquées pour répondre aux questions concernant leur association ; ce qui fait un total de 63 personnes . A celle-ci, nous avons ajouté le Directeur de l'Agence, les présidents des deux collectifs d'associations et une dizaine de jeunes et femmes choisis au hasard dans les associations enquêtées. Au total, nous avons interrogé 76 personnes.

II – 3 Les outils utilisés

La troisième et dernière préoccupation du chercheur doit être de définir la manière dont il va recueillir les informations pertinents sur les unités d'enquête. Il s'agit en fait de déterminer les instruments de l'observation. Dans notre étude quatre outils ont été utilisés : les guides d'entretien, le questionnaire, l'observation désengagé et les entretiens informels

II - 3 – 1 – Les guides d'entretien

Deux guides d'entretien ont été utilisés dans cette étude. Le premier l'a été avec le Directeur de l'Agence et avait pour objectif une appréhension du partenariat entre la société civile et les acteurs institutionnels. Il est composé de cinq thèmes :

- Présentation de l'Agence
- Objectif du partenariat
- Mécanisme du partenariat
- Enjeux du partenariat
- Limites du partenariat

Le deuxième guide d'entretien a été utilisé avec les présidents et secrétaires généraux des collectifs d'associations et comporte cinq thèmes :

- Connaissance du collectif
- Vie associative du quartier
- Attitude populaire face au collectif d'association
- Partenariat
- Réalisations du collectif

La collecte des informations a été faite avec l'aide d'un dictaphone.

II – 3 – 2 – Le questionnaire

Le questionnaire a été utilisé avec les associations composant les collectifs. Il avait pour objectif de voir s'il y a un dynamisme interne soutenu au niveau des collectifs d'associations pour pouvoir soutenir des relations de partenariat. Il s'agissait donc de faire un diagnostic des associations membres des collectifs. Avant son application systématique, le questionnaire a été subi à un test qui visait à mesurer sa validité. Celui-ci a duré cinq(5) jours et a concerné six structures associatives, une de chaque type, réparties entre les deux collectifs. Ce test a permis de revoir la structure du questionnaire en montrant l'impertinence de certaines questions et la nécessité d'en ajouter d'autres. Ainsi, nous avons procédé par élimination et rajout jusqu'à obtenir un questionnaire comprenant soixante quatre (64) questions réparties en cinq (5) sections :

- Section I : Identification de la structure associative (9 questions)
- Section II : Organisation et Fonctionnement (20 questions)
- Section III : Activités de la structure (13 questions)
- Section IV : Relations structure associative /Collectif d'association (18 questions)
- Section V : Généralités (4 questions).

II-3-3 Les entretiens informels

Ceux-ci ont été d'un très grand apport dans la collecte des informations. Ils nous ont surtout permises de relever les opinions des individus sur des points tels que le fonctionnement des structures associatives, la perception que les individus ont des leaders associatifs, le rôle des associations dans le quartier, le rôle des collectifs d'associations, la connaissance et la perception que les individus ont du partenariat, la perception des individus sur le rôle de la municipalité de Saint-Louis...

Ce sont des entretiens qui nous ont permis de glaner des informations que les enquêtes formelles n'ont pas révélé. Nous avons eu comme interlocuteurs lors de ces entretiens des jeunes et des femmes membres des associations.

II-3-4 L'observation

En assistant à des réunions d'A.S.C ou de groupements en tant qu'invité ou simple curieux, nous avons pu glaner là aussi des informations que les outils formels n'ont pas permis d'avoir.

III – Difficulté rencontrées

Cette étude a été menée non sans difficultés. Celle qui a le plus affecté notre recherche a été le manque de moyens financiers. C'est le lieu de dire que cette difficulté est la principale rencontrée par les étudiants dans la conduite de leurs recherches. La subvention qui nous a été accordée (cent mille francs en deux tranches) s'est révélée insuffisante en raison de toutes les dépenses que nous avons effectuées (transport, impression et multiplication du document, achat de papier, photocopie de certains documents...). Ainsi, nous avons été obligé de faire des emprunts et de demander de l'aide auprès des parents pour couvrir toutes les dépenses.

Une autre difficulté non moins éprouvante a été de contacter les personnes à enquêter. Il fallait d'abord, dans chaque zone de notre enquête, localiser le lieu de résidence de ces personnes, ce que nous avons fait en demandant des renseignements auprès des populations. Mais vu que la plupart de ces personnes sont actives dans l'informel ou s'occupent de leur ménage et qui par conséquent n'ont pas beaucoup de temps...), nous avons été contraint de passer à plusieurs reprises chez elles avant de pouvoir les enquêter. Ceci nous a pris beaucoup

de temps. Finalement, nous avons eu l'idée de planifier les enquêtes en les conduisant à des moments où nos interlocuteurs étaient susceptibles d'être disponibles (après dix sept ou dix huit heures généralement et surtout pendant les week-end).

Dans le traitement des informations, l'outil informatique nous a fait défaut. Le parc informatique de l'Université ne nous a pas été d'un accès facile vu le nombre d'étudiants qui l'utilise. Ainsi le recours à des structures externes à l'université a été nécessaire mais là aussi il fallait dépenser de l'argent.

DEUXIEME PARTIE :

Chapitre I : Aperçu général sur la ville de Saint-Louis

Chapitre II : le rôle de la municipalité de Saint-Louis dans le développement de la ville

Chapitre I : Aperçu générale sur la ville de Saint- Louis.

I - Les données physiques et humaines

Existant grâce au fleuve et totalement marquée par lui ,Saint-Louis est à la fois une ville côtière et fluviale. Située au nord du Sénégal (à 270kilomètres de la capitale Dakar), la ville de Saint-Louis est la capitale régionale d'une région principalement agricole et de pêche qui porte le même nom.

Le cadre physique dans lequel se trouve la ville donne à celle –ci un caractère particulier. Bâtie sur des bancs sableux à l'embouchure du fleuve Sénégal , elle est limitée à l'Est par la communauté rurale de Mpal ,à l'Ouest par l'Ouest Atlantique, au Nord par la République arabe islamique de Mauritanie et par le fleuve Sénégal et au Sud par le fleuve Sénégal et la communauté rurale de Gandon. Elle est traversée du Nord au Sud par les deux « bras » du fleuve Sénégal. Cette quasi présence de l'eau donne au site son caractère amphibie.

La ville, bâtie sur un territoire tripartite couvre une superficie totale de 4579 hectares si on y inclut les plans d'eau. Plans d'eau non compris, la superficie communale est de 3636 hectares. Les trois ensembles qui constituent cette surface correspondent au trois grandes étapes de la croissance démographique de la ville. Celle-ci a commencé sur l'île de Ndar au XVIIèmes siècle avec l'arrivée des premiers Blancs. Ensuite elle s'est développée d'une part du côté Ouest sur l'étroite bande de terre côtière située entre l'Océan Atlantique et le fleuve, la Langue de Barbarie, et d'autre part du côté Est sur l'île de Sor qui n'est coupée du continent que par quelques marécages. C'est sur cet espace tripartite que se répartissent les vingt quartiers que compte la ville de Saint-Louis.

Lors du dernier recensement de la population et de l'habitat de 1988, la population de la ville était estimée à 115000 habitants. Actuellement elle est estimée à 168000 habitants. Cette population est essentiellement jeune. Plus de la moitié a moins de 20 ans. En effet, lors du dernier recensement toujours, la proportion de personnes âgées entre 0 et 19 ans était estimée à 56,8% de la population totale contre 37,9% d'adultes et 5,3% de personnes âgées.

Au niveau de la répartition par sexe, la proportion des garçons est supérieure à celle des filles, alors que chez les adultes la tendance est renversée et semble se maintenir pour les personnes âgées.

Tableau n°5 : Evaluation de la structure par groupes d'âge et par sexe à Saint-Louis en 1988

Sexe Classes d'âge	Masculin	Féminin	Les deux sexes
0 – 19	58,5	55,2	56,8
20 – 59	36,5	39,3	37,9
60 - +	5,0	5,5	5,3

Sources : Diop I.L 1990

L'examen de la répartition ethnique révèle une forte proportion des Wolofs qui représentaient 74,8% des habitants de la ville en 1988. L'importance numérique de cette ethnie est due à la proximité du delta principale région de concentration des Wolofs. Ensuite viennent les toucouleur avec 13,3% venant principalement du Fouta. Les Maures venant de la Mauritanie limitrophe occupent la troisième place, loin derrière les Toucouleurs avec 3,1%. Suivent successivement les Bambara(2,8%) originaires du Mali, les Diolas, les Sérères, les Manjacks, les Mankagnes (2,8%). On compte enfin 4% d'étrangers : Français, Marocains, Libanais et des ressortissants de pays africains.

Saint-Louis est une ville fortement islamisée (97% de la population). Cette situation est due vraisemblablement d'une part à la proximité de la Mauritanie, pays islamique, et d'autre part à l'influence du Fouta première région d'infiltration de l'Islam au Sénégal et principal foyer du tidjanisme. Il ne faut pas perdre de vue que Saint-Louis a accueilli Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké et El Hadji Malick Sy, principales figures de la résistance islamique passive contre le colonisateur qui y ont séjourné un moment et contribué à consolider le fait islamique.

II - Les données économiques et les ressources humaines

II-1 Les données économiques

De par sa position géographique, Saint-Louis est d'abord une ville de pêche. C'est aussi une ville où se développe la culture maraîchère grâce à l'existence d'un important réseau hydrographique surtout à la périphérie de la ville. La proximité de la vallée du fleuve Sénégal et la pratique de la culture irriguée est aussi un fait non négligeable. Sur le plan touristique, Saint-Louis est devenue attractif grâce d'abord à la situation d'insécurité qui prévaut en

Casamance, principale région touristique du Sénégal et à l'établissement d'une ligne aérienne directe entre l'Hexagone et la ville. Cependant, tous ces secteurs connaissent des problèmes auxquels vient s'ajouter une absence d'unités industrielles, contribuant à la détérioration du tissu économique saint-louisien.

II-1-1 Le secteur de la pêche

La pêche saint-louisienne, bien qu'artisanale est une source de revenus importants pour les populations. Employant près de 2500 individus c'est l'un des secteurs qui se porte le mieux malgré le marasme économique. Avec une flotte estimée à près du quart du potentiel national, elle occupe un nombre important de jeunes originaires principalement des quartiers de Guet-Ndar et de Goxu-Mbacc.

La pêche maritime se caractérise par une production de près de 38000 tonnes avec une valeur ajoutée de 6,8 milliards de FCFA et fait vivre une population de pêcheurs estimée à près de 48000 personnes soit approximativement l'effectif des habitants de Guet -Ndar et de Goxu-Mbacc. L'approvisionnement en ressources halieutiques de la région est aussi fortement dépendant de la production au niveau de Saint-Louis. Cependant, ce secteur connaît beaucoup de problèmes.

Peu d'industries se sont implantées autour de cette activité ; seule une usine frigorifique est installée à Saint-Louis. Cette situation contribue à renforcer le caractère artisanal de l'activité. Selon Régine Bonnardel (1992), Saint-Louis subit la concurrence des autres centres de pêche tels que Mbour, Joal, Kayar, Mboro, etc. En définitive, le secteur est en proie à de multiples difficultés : insuffisances de moyens, un équipement dérisoire (cause principal des accidents et des cas de noyade en mer), des charges financières énormes qui limitent considérablement l'exploitation judicieuse des ressources halieutiques.

II-1-2 Le secteur agricole

L'importance du réseau hydrographique au niveau de la commune de Saint-Louis explique sans nul doute le type de culture qui y est pratiqué : le maraîchage. Celui-ci est pratiqué au niveau de Bango, de Khor et à Sor-Est par près de 4% d'actifs (C.S Wade 1995).C'est une activité où on note une forte présence de femmes. Cependant elle est limitée par des contraintes d'ordre spatial liées à la forte poussée démographique et à l'occupation des terres.

II-1-3 Le secteur touristique

Le tourisme à Saint-Louis est en pleine expansion. Avec une capacité d'hébergement représentant 7% du potentiel national en 1992 (contre 3% en 1983), Saint-Louis occupe la quatrième place après les régions de Dakar , Ziguinchor et Thiès. Cette augmentation des capacités est la conséquence d'abord d'une politique de promotion de la destination Saint-Louis qui a été renforcée d'ailleurs en 1996 par l'ouverture d'une liaison aérienne directe entre la France et la ville de Saint-Louis. La revalorisation des richesses culturelles et historiques (patrimoine bâti surtout) a aussi été d'une certaine manière déterminante. Enfin, la ville de Saint-Louis a pu profiter de la situation insécuritaire qui prévaut en Casamance, principale région touristique du Sénégal.

Cette promotion touristique s'accompagne d'un développement des infrastructures hôtelières. On compte aujourd'hui à Saint-Louis cinq hôtels et des établissements de moindre envergure qui se sont établis sur le territoire communal : hôtel Mame Coumba Bang , hôtel de la Poste, hôtel du Palais, hôtel Waalo, hôtel Djoudj, Ranch de Bango, Auberge de la jeunesse, Camp Langue de Barbarie, Maison de Lille avec pour tous ces réceptifs une capacité avoisinant les 11000 nuitées.

C'est l'un des secteurs qui marche le mieux dans l'économie saint-loisienne. *« Avec 40000 touristes, ce nouveau pôle dont le principal positionnement demeure le tourisme de découverte et de culture réalise un chiffre d'affaires de 3,5 à 4 milliards de FCFA »* (Sud Quotidien 29 janvier 1999)

II-1-4 Le secteur industriel

Saint-Louis a la caractéristique d'être une ville qui ne dispose d'unités industrielles ni dans la ville ni dans sa périphérie. La fermeture des industries françaises (héritées de la colonisation) a porté un coup dur à l'économie saint-louisienne. Ce déficit en industries modernes est beaucoup plus ressenti aujourd'hui dans la mesure où il y avait des possibilités d'articulation entre ce secteur et les activités du secteur primaire notamment la pêche et l'agriculture. Cette absence est une des causes de la déliquescence du tissu économique saint-louisien. Cependant elle est palliée par l'existence de P.M.E et d'un secteur privé en gestation. *« Par l'importance de leur effectif, par leur production exactement adaptée aux besoins de la masse citadine, par les services de maintenance qu'elles (les fabrications artisanales) assurent, pour tous les*

biens durables utilisés dans la ville, ils (les artisans) ancrent celles-ci dans l'économie endogène, l'aidant à prendre figure africaine.»⁴⁷

En définitive, malgré toutes les potentialités dont elle dispose (traversée par le fleuve Sénégal et côtière à l'Océan Atlantique ; proximité de Saint-Louis avec la vallée du fleuve Sénégal pouvant faire d'elle un grand pôle de commercialisation et de distribution des produits de la vallée ; l'importance des infrastructures hôtelières etc.), la ville de Saint-Louis est loin d'avoir une économie qui puisse satisfaire tous les besoins et corriger les déséquilibres notés au niveau de la ville. Cette situation explique en partie le développement du secteur informel qui prend des proportions de plus en plus considérables, employant des milliers de personnes et faisant vivre des centaines de familles. Cependant la ville de Saint-Louis doit absolument se positionner afin de profiter du développement de sa région qui est en pleine évolution sous l'impulsion de la culture irriguée pratiquée dans la vallée (actuellement plus de 35000 hectares de terres sont aménagés).

II-2- Les ressources humaines

L'importance des ressources humaines à Saint-Louis se mesure par rapport au dynamisme associatif. En effet, du fait de la nature et du rythme du processus d'urbanisation à Saint-Louis (avec toutes les conséquences qu'elle induit), la ville est devenue « *à la fois un lieu de permissivité, d'émergence de nouveaux modes d'organisation, bref un creuset de modernité* »⁴⁸ endogène comme dans la plupart des villes africaines. Cette nouvelle dynamique se traduit par la floraison des associations de divers types au niveau des quartiers (A.S.C , G.P.F, G.I.E, organisations de jeunes filles, comités handicapés...) et qui ont des vocations multiples (finalités économiques, socioprofessionnelles, solidarité entre les membres...)

En 1998, un recensement des associations effectué dans le cadre du Plan de Développement Communal avait dénombré un total de 434 structures associatives réparties au niveau des différents quartiers de Saint-Louis. Deux ans après (Janvier 2000) l'effectif est passé à plus de 600 selon une étude menée par le P.R.A.D.E.Q dans le cadre d'un programme de lutte contre la pauvreté financé par le P.N.U.D.

⁴⁷ Dia.A.I : *Stratégies des acteurs et mécanismes de reproduction du secteur informel : les commerçants et commerçantes de Saint-Louis (Marché de Sor)*, Mémoire de maîtrise Sociologie, U.G.B, 1998, 178 pages .

⁴⁸ P.D.C Op cit p 32

Le développement numérique des associations a, sans nulle doute, pour cause principale la crise économique et les mutations sociales qui imposent de nouveaux modes d'organisation et des réponses novatrices et opérantes. Il est aussi lié au contexte politico-institutionnel limitant les prérogatives de l'Etat et particulièrement favorable à une responsabilisation des acteurs locaux.

Ces associations regroupent parfois plusieurs dizaines d'individus qui bénéficient de services divers :sécurité, psychologique, accès plus facile aux ressources stratégiques ,solidarité instrumentale...Ce qui fait le plus la richesse de ces associations , c'est qu'elles regroupent des individus qui ont une expérience non négligeable en matière de gestion des organisations de base. Ces personnes ont une certaine connaissance des problèmes rencontrés par les populations et les associations. Ainsi , elles se positionnent comme des actrices incontournables dans le processus de développement endogène, capables de mobiliser les populations en jouant le rôle de leaders.

En définitive, Saint-Louis dispose de ressources humaines considérables qui peuvent être capitalisées dans la perspective du développement de la ville.

III - Saint Louis, une ville confrontée à de multiples difficultés

Malgré toutes les potentialités dont elle dispose, Saint-Louis donne aujourd'hui l'image d'une ville livrée à elle même où règne l'anarchie, la pauvreté, la marginalité... Elle est soumise à une conjonction de facteurs qui dégradent considérablement l'espace urbain et, partant, les conditions de vie des populations. Aux aléas de la nature, viennent s'ajouter une disparité sur le niveau d'équipement des différentes zones de la ville, une poussée démographique mal articulée aux réalités du site et source de nombreux problèmes

III-1 les aléas de la nature

Ville aquatique, Saint-Louis subit l'emprise de l'eau de toutes parts surtout pendant la saison des pluies. Avec une nappe située à une faible profondeur(avec un minimum de 50 cm et un maximum de 200 cm), le site de Saint-Louis se révèle presque imperméable. Ainsi avec les précipitations (même si elles ne sont pas très importantes :250 mm en moyenne par année) et les lâchés effectués au niveau du barrage de Diama, une bonne partie de l'espace urbain (Darou, Léona, Pikine, Médina...) bâtie au dessous du niveau de la mer est recouverte d'eau pendant une bonne partie de l'année(deux à trois mois) sans exutoire possible, constituant un foyer privilégié de paludisme, de maladies respiratoires, parasitaires...Cette situation rend difficile le système d'assainissement de la ville, impraticable des voies telles que l'Avenue

Général de Gaulle, l'Avenue des Grands Hommes, la Rue de Paris et contribue à renforcer l'insalubrité au niveau de la ville.

III-2-La disparité île/ reste de la ville en matière d'infrastructures

La ville de Saint-Louis est relativement bien pourvue en infrastructures par rapport au autres villes du Sénégal. Elle a pu bénéficier des exigences liées à sa situation d'ancienne capitale de l'A.O.F et du Sénégal. Ainsi la plupart des infrastructures qui sont présentent dans la ville ont été construites durant la colonisation ou pendant les premières années de l'indépendance.

Le tableau suivant donne une idée des infrastructures présentes sur le territoire communal selon le type, le nombre et la localisation.

Tableau n°6 Répartition des infrastructures communales de la ville de Saint-Louis

Désignation	Nombre			
		Ile	L.B	Sor+ext.
<u>Equipements scolaires</u>				
*Ecoles élémentaires	39	8	10	21
*Etablissements moyens	12	6	1	5
*Lycées	5	2	0	3
<u>Equipements sanitaires</u>				
*Hôpital	1	1	0	0
*Postes de santé-P.M.I-				
Dispensaires	13	3	3	7
*Cliniques privées	5	3	0	2
*Cabinets médicaux	12	ind *	ind.	ind.
*Pharmacies	10	3	2	5
<u>Infrastructures sportives, culturelles et de loisirs⁴⁹</u>				
*Terrains de sport	7	2	1	4
*Equipements culturels et de loisirs	10	8	0	2

* indéterminé

⁴⁹ Dans cette catégorie, nous n'avons pas comptabilisé les « nights clubs » et autres lieux de spectacle dont nous ne connaissons ni le nombre ni ne disposons de statistiques fiables les concernant. Nous n'avons comptabilisé que les cinémas et les grandes salles de spectacles ou de conférences.

Equipements marchands				
*Marchés	3	0	1	2
*Gares	2	0	0	2
Autres infrastructures				
*radios	4	2	0	2
*digues de protection	2	0	0	2
*ponts	3	-	-	-

Sources : Plan de Développement Communal 1998

L'histoire de la ville explique en grande partie le poids et la répartition des infrastructures identifiées sur l'espace communal. L'île, longtemps privilégié en regroupe l'essentiel. La voirie y est totalement bitumée, le réseau d'assainissement malgré sa vétusté y est fonctionnel et les réseaux électriques et hydrauliques le couvrent assez correctement. Elle regroupe aussi l'essentiel des centres administratifs (mairie, Gouvernance, services déconcentrés de l'Etat...) et des équipements de type moderne. Rapportée aux autres zones de la ville, la différence est criarde et introduit une pratique spatiale contraignante pour les populations. Les extensions de l'île utiles au 19^{ème} siècle ont été timidement aménagées par le colonisateur. Seul le Sor ancien (Sor Ouest) paraît un peu sortir du lot. La reprise en main par les autorités post-coloniales n'a eu que des effets limités sur l'aménagement de cette partie et sur les zones d'extension progressive. La généralisation de l'électrification et du réseau hydraulique dans les quartiers sont à mettre à l'actif du volontarisme municipal même si des efforts importants restent à faire dans ce domaine. Malgré le déplacement des activités vers Sor, cette zone est insuffisamment dotée en équipements si l'on s'en tient au ratio population /infrastructures.

III-3- Une croissance démographique mal articulée aux réalités du site et source de nombreux problèmes

III-3-1 Historique du peuplement de Saint-Louis

L'arrivée des Européens au 17^{ème} siècle (vers 1633) fut à l'origine de la naissance de la ville de Saint-Louis et marque le début de l'histoire de cette ville avec la création par Richelieu de la Compagnie du Cap-Vert, dont l'objectif principal était la traite des esclaves sur la côte du Sénégal. Dès 1638, un premier fort fut fondé sur l'île de Bieurt au Sud de l'actuel Saint-Louis (sous l'impulsion de Thomas Lambert) puis une émigration eut lieu en 1659 dans une île

proche du continent à proximité d'un village appelé N'da. Cette île prendra le nom de Saint-Louis en hommage au roi régnant de France Louis XIV.

Avec ce fort, se dessinait l'émergence d'une société nouvelle. C'est ainsi qu'à la fin du 18^{ème} siècle plus particulièrement en 1783, la population de Saint-Louis était évaluée à 7.000 habitants avec 660 Européens et 1.780 Mulâtres (Camille Camara 1968). A la fin des années 1830, l'île ne pouvait plus contenir les quelques 12.000 habitants ; ainsi en 1837, le gouverneur Guillet décida de construire un village sur l'actuel île de Sor.

A la fin du 19^{ème} siècle (1895), date de son apogée administratif, Saint-Louis comptait alors près de 20.000 habitants répartis entre l'île, Sor-Ouest et la Langue de Barbarie qui regroupait au sud les pêcheurs du quartier de Guet-Ndar et au nord quelques hameaux de pêcheurs et de Maures venus de la Mauritanie.

Malgré la concurrence de Dakar et le transfert de la capitale de l'A.O.F en 1904, la population saint-louisienne continua à augmenter sensiblement pour atteindre en 1907, 24.679 habitants . Un net fléchissement sera néanmoins observé dans le rythme d'évolution entre 1907 et 1918 dû essentiellement à l'attraction de nouvelles colonies de l'intérieur et aux conséquences de la première guerre mondiale. Une deuxième période de stagnation eut lieu entre 1918 et 1930 due cette fois à l'entrée en service du chemin de fer Dakar-Niger et la crise économique que traversait la colonie. Ainsi avant les indépendances l'espace occupé de Saint-Louis se limitait à l'île, la Langue de Barbarie et une partie de Sor (une partie de Diamaguène, la Corniche, Balacoss et une partie de Ndioloffène).

Au cours de la première décennie de l'indépendance, la population de Saint-Louis a enregistré un nouveau bond dû à la recrudescence de l'exode rural. Les « nouveaux venus » devaient ainsi s'installer progressivement dans les zones de Léona, Diamaguène et Darou situées dans le Sor. Ils représentaient une forte proportion (1 /4 de la population estimée à l'époque à 60.000 habitants soit 15.000 habitants).

Le recensement de 1998 confirme le rythme d'évolution de la population de Saint-Louis qui passe de 88.665 habitants en 1976 à 115.354 en 1988. L'espace communal s'élargit alors vers les quartiers de Pikine, Médina Champs de Course, Khor, la partie-est de Ndioloffène, Ngallèle et Bango. Par ailleurs, Saint-Louis après le recensement, a vécu une conjonction de phénomènes qui ont influencé l'évolution démographique de la ville et contribué à la saturation de l'espace urbain

- les événements de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie ;
- les chantiers du barrage de Diama qui ont mobilisé une main-d'œuvre importante ;
- les travaux de l'université de Saint-Louis ;
- la recrudescence de l'exode rural ;

III-3-2 L'évolution démographique des indépendances à l'an 2000

Ayant perdu l'essentiel de ses moyens d'existence suite aux effets des différents événements qui ont marqué son histoire, Saint-Louis devrait aujourd'hui être à la dérive tant au de vue économique que démographique. « *Paradoxalement c'est à l'heure où elle fait figure de naufragée qu'elle connaît un véritable envol démographique* » (R. Bonnardel, 1992). En effet la population de Saint-Louis n'a cessé de croître depuis 1960 avec des taux variables.

Tableau n°7 Evolution de la population de Saint-Louis de 1960 à 2000

Années	Population	Années	Population
1960	48.840 hbts	1990	122.855 hbts
1964	60.000 hbts	1991	126.786 hbts
1969	75.402 hbts	1992	130.843 hbts
1971	81.204 hbts	1993	135.030 hbts
1974	86.851 hbts	1994	139.351 hbts
1976	88.665 hbts	1996	148.412 hbts
1988	115.354 hbts	1997	153.162 hbts
1989	119.045 hbts	2000	168.341 hbts

Sources : R. Bonnardel (1992). Service régional de la statistique de Saint-Louis

Ce tableau montre que le croît démographique à Saint-Louis est très significatif dans la mesure où la population a plus que triplé en l'espace de 40 ans d'après les estimations du service régional de la statistique.

Cette croissance n'est pas seulement liée au croît interne mais aussi à l'afflux de ruraux de la vallée chassés de leurs villages par la pauvreté, le manque de ressources monétaires et par les crises de sécheresse. L'exode rural fournit en moyenne annuelle 20,3% des habitants de la ville. Les populations concernées par ce mouvement sont âgées de 15 ans et plus et près de la moitié sont originaires de la vallée. Le reste vient des zones limitrophes de la régions de Louga et des pays étrangers (Mali, Mauritanie...)

III-3-3 Les disparités entre quartiers

Une autre caractéristique de la démographie saint-louisienne est liée aux disparités entre quartiers qui connaissent des situations fort contrastées. La ville renferme plusieurs quartiers de taille différente aussi bien au niveau de la superficie qu'au niveau de la population. A la stabilité de la densité des quartiers de l'île (du fait que celle-ci ne peut s'étendre en raison de sa topographie) s'oppose la forte croissance des densités des quartiers irréguliers de la périphérie qui ont connu une expansion spatiale (en dehors des normes d'urbanisme) et démographique spectaculaire.

L'examen du tableau suivant, montrant l'évolution des densités des différentes zones de la ville de 1954 à 1988, permet de mieux saisir les disparités.

Tableau n°8 Evolution des densités (n hbts/ km²) des quartiers de Saint-Louis de 1954 à 1988

Langue de Barbarie		1954	1960	1976	1988
	Guet Ndar	379	493	762	795
	Ndar Toute	211	378	314	303
	Goxu Mbacc	34	117	120	401
	Ensemble	257	364	402	470
Ile	Nord	174	199	175	173
	Sud	207	217	196	172
	Ensemble	185	205	182	172
Sor	Sor Nord	153	190	221	232
	Sor Est	148	151	241	245
	Sor Ouest	171	338	423	588
	Sor Sud	-	106	387	593
	Ensemble	157	210	307	386
Saint-Louis		187	241	305	370

Sources : Direction régionale de la statistique, 1988

La densité dans la ville est fonction de l'ancienneté et de la situation des quartiers. Les quartiers de l'île ont les densités les plus faibles ; les quartiers semi-urbains (Ndar-Toute, Sor-Nord) ont une position intermédiaire ; les records sont battus par les quartiers irréguliers (Guét-Ndar, Sor-Ouest et Sor-Sud.) Le léger recul de la densité enregistrée dans l'île en 1976 est dû au nombre croissant de bâtiments vétustes désertés par leurs occupants. La faiblesse de la densité s'explique probablement par la présence de nombreux bâtiments à usage administratif ou commercial et la stabilité de la densité par l'impossibilité d'extension de son espace.

Dans les quartiers semi-urbains, il n'y a non plus possibilité d'extension à cause de leur situation géographique. La croissance modérée de leur densité trouve son explication dans le mode d'occupation, le tracé des voies, la prédominance du type d'habitat, moderne entre autres.

Quand au quartier de Guet-Ndar, dès 1954, il était le plus densément peuplé dans la ville. Il a atteint la saturation depuis longtemps et détient toujours la plus forte densité. Il n'y a non plus possibilité d'extension à cause de sa topographie et en raison de l'attachement des populations à la tradition (la pratique de la pêche), aucun d'eux n'accepte de s'installer ailleurs malgré les propositions (notamment à Ngallèle).

Pour les quartiers irréguliers (Goxu-Mbacc, Darou et Pikine) installés à peine depuis trois à quatre décennies, ils ont connu une expansion spatiale et une explosion démographique spectaculaire. La promiscuité, la facilité d'installation ainsi que l'anarchie qui règne dans ces quartiers sont à l'origine de la croissance extrêmement rapide des densités.

Il apparaît donc que la répartition de la population est très irrégulière. Cette inégalité donne au paysage urbain saint-louisien un caractère très hétérogène accentué par une dynamique démographique croissante dans un environnement qui n'est pas propice à soutenir une telle dynamique du fait de son exigüité et de ses caractéristiques physiques. Saint-Louis se présente ainsi à l'image de la plupart des villes du Tiers-Monde : quartiers spontanés autoconstruits, occupation anarchique du domaine public, densification des zones urbanisées, permanence de l'eau, insalubrité (avec toutes les conséquences sanitaires que cela induit). A ces maux viennent s'ajouter ceux découlant de la perte de ses attributs de capitale (transfert des fonctions administratives diminuant considérablement les emplois salariés, absence d'infrastructures industrielles...).En somme, de multiples problèmes se posent aujourd'hui aux édiles de Saint-Louis, leur donnant de multiples défis à relever .

III-3-4 Les multiples défis de Saint-Louis

III-3-4-1 Dans le domaine de l'assainissement

Le visiteur qui débarque à Saint-Louis pour la première fois ne peut ne pas être frappé par l'insalubrité qui y règne surtout pendant l'hivernage. Avec le croît démographique, la ville devient de plus en plus sale. Découlant d'abord de l'inconfortabilité du site, l'insalubrité est accentuée par le comportement des populations jugé presque irresponsable.

Si les quartiers de l'île ne connaissent pas une très grande insalubrité grâce au réseau d'assainissement, par contre les populations de la périphérie (Sor, Langue de Barbarie) « ont les pieds dans la saleté ». Pendant la saison des pluies, le drainage des eaux pose un énorme casse-tête aux populations et aux autorités municipales surtout à Sor dont une grande partie est bâtie sur un remblai. Avec la faible profondeur de la nappe, l'insuffisance de ce remblai favorise la stagnation des eaux pluviales qui peuvent demeurer ainsi deux à trois mois. Avec la spontanéité de l'urbanisation et la précarité des matériaux utilisés dans l'habitation, l'eau prend place jusque dans les maisons rendant la vie quotidienne des occupants difficile.

Un autre problème qui se pose à ces populations est l'élimination des eaux usées. Si l'île n'a pas de problèmes à ce niveau, les quartiers de Sor et de la Langue de Barbarie éprouvent des difficultés pour évacuer leurs eaux usées. En l'absence d'un réseau moderne, les fosses septiques sont utilisées comme solution alternative. Cependant, beaucoup de familles déversent leurs eaux de ménage tout simplement sur la voie publique avec tous les risques que cela comporte.

Sur le plan des ordures ménagères, beaucoup d'efforts sont en train d'être fournis à Saint-Louis avec les G.I.E C.E.T.O.M (Collecte, Evacuation, Traitement des Ordures Ménagères). Cependant de larges insuffisances demeurent. Des dépotoirs sauvages surgissent dans certains quartiers périphériques. C'est le cas à Ndioloffène du côté Est, à Diamaguène, à Médine... Cette prolifération des dépotoirs sauvages est due aux problèmes techniques que rencontre la municipalité pour procéder au ramassage correcte des ordures.

Le personnel du service de nettoyage de la Mairie est composé d'un chef de service, d'un assistant technique, d'un superviseur de terrain, de deux chauffeurs d'engins et de quarante manœuvres dont trente temporaires. Les équipements disponibles sont les suivants : quatre tracteurs, trois remorques, un lève-containers, seize containers, et du petit matériel (pelles, râpeaux...⁵⁰). Vue la taille de la population saint-louisienne et la production journalière de déchets évaluée à 2000m³ par jour, ce matériel demeure insuffisant. Ainsi, le ramassage qui doit s'effectuer trois fois par semaine n'est pas toujours assuré ; les containers restent plusieurs jours sans être vidés ; la réaction des populations est alors d'aller jeter les ordures au niveau des terrains vagues et même les berges du fleuve ne sont pas épargnées.

⁵⁰ P.D.C Op cit p81

En plus de la dégradation de l'environnement et de la beauté du paysage qu'il produit, le fait de jeter les ordures un peu partout contribue en définitive à la propagation des maladies et pose un réel problème de santé publique.

III-3-4-2 Dans le domaine sanitaire

Les problèmes de santé publique qui découlent de l'insalubrité à Saint-Louis sont multiples. Ils sont d'origines microbiennes ou parasitaires : diarrhées microbiennes, amibiase, choléra, dysenteries amibiennes et bacillaires, nombreuses variétés d'affections gastro-intestinales. La transmission de ces maladies dépend à la fois des conditions environnantes mais aussi du comportement des populations (manque d'hygiène). Le paludisme est aussi une maladie très fréquente à Saint-Louis dû essentiellement à l'existence de places d'eau insalubres où se reproduisent les moustiques vecteurs de la maladie.

La prostitution, pratiquée clandestinement, à un âge de plus en plus bas, aussi bien par les garçons que par les filles, apporte son lot de maladies sexuellement transmissibles.

La pauvreté qui s'installe petit à petit à Saint-Louis pose aussi depuis quelques années des problèmes de sous-nutrition et de malnutrition. La baisse du pouvoir d'achat des familles ne participent pas à une diversification des produits consommés. Ainsi certaines familles, à cause de cette baisse du pouvoir d'achat ne prennent qu'un seul repas par jour. Il est évident que ce sont les enfants qui souffrent le plus de cette situation.

Sur le plan de la couverture sanitaire, la situation est loin d'être normale. La ville ne dispose que d'un hôpital avec une capacité de 279 lits dont 40 pour la maternité et les 239 lits répartis entre les autres unités spécialisées. Si l'on pense que cet hôpital doit accueillir toute la population de la ville et des autres zones de la région, on imagine aisément que le personnel médical rencontre beaucoup de difficultés pour couvrir correctement la demande.

Les postes de santé, quant à eux, sont régulièrement en rupture de stocks en médicaments et en produits de premiers soins et sont peu dotés en matériels sophistiqués .

Les cliniques et cabinets médicaux, vue la cherté de leurs tarifs ne sont pas accessibles à de larges couches de la population.

En définitive, l'on peut constater qu'à Saint-Louis, la couverture sanitaire est loin d'être satisfaisante face à un environnement hostile.

III-3-4-3 Dans le domaine de l'éducation

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1988 évaluait la proportion de jeunes âgés de 0 à 19 ans à 56,8% de la population. Cette forte proportion est révélateur de l'effort qui doit être fourni en matière de scolarisation et en équipements scolaires.

Si sur le plan de la scolarisation, de réels efforts sont entrepris, il n'en demeure pas moins que la situation par rapport aux infrastructures est préoccupante.

Dans le cycle primaire, le problème qui se pose le plus est la répartition des écoles sur le territoire communal. La ville de Saint-Louis compte 39 écoles élémentaires dont 8 dans l'île, 10 dans la Langue de Barbarie et 21 dans le Sor faisant un total de 356 classes (79 dans l'île, 68 dans la Langue de Barbarie et 209 dans le Sor). Rapportés au nombre d'élèves (23680 en 1997 élèves selon l'inspection départemental de l'éducation de Saint-Louis I), la moyenne par zone est de 47 pour l'île, 49 pour la Langue de Barbarie et 79 pour le Sor. A la vue de ces chiffres, il apparaît que la répartition est inégale.

Au niveau de l'enseignement moyen, le même problème se pose. La Langue de Barbarie ne compte qu'un seul collège d'enseignement moyen alors que l'île en a six et Sor cinq.

Sur les cinq lycées de la commune, trois se trouvent dans le Sor, deux dans l'île. La Langue de Barbarie n'a pas de lycée.

Ce déséquilibre dans la répartition des infrastructures scolaires serait beaucoup plus grave s'il n'y avait pas des écoles privées qui contribuent à le pallier.

Les écoles souffrent beaucoup du manque de matériel didactique. En 1997, l'Etat n'avait alloué qu'un crédit de 5.709.633 F.CFA pour les 39 écoles élémentaires de la commune⁵¹. En outre il se pose des problèmes de précarité de l'infrastructure sanitaire au niveau des établissements et de vétusté de certains bâtiments. Si l'on sait que l'éducation joue un rôle important dans le développement, il apparaît que de grands efforts doivent être fournis aussi

⁵¹ PDC Op cit p43

bien en ce qui concerne la scolarisation et la qualité de l'enseignement mais aussi en matière de réhabilitation des infrastructures.

III-3-4-4 Dans le domaine des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs

En plus d'une bonne éducation, une jeunesse, pour être saine doit disposer de lieux d'épanouissement fonctionnels et en nombre suffisant. Avec trois stades (Maître Babacar Séye à Sor, Stade Ablaye Diagne de l'île, le Stade de Médine à Sor), deux stadiums (Joseph Gaye de Ndar-Toute et le stadium du C.D.E.P.S à Sor), et le Tennis Club de l'île, Saint-Louis n'a pratiquement rien à envier aux autres villes de la région et même du Sénégal. Cependant, le degré de fonctionnalité de ces différents infrastructures donne l'impression que la ville ne dispose même pas de terrains de sports.

La majeure partie des infrastructures sont dans un état avancé de dégradation. Les stades Ablaye Diagne de l'île et Médine de Sor ne sont pas gazonnés et deviennent impraticables pendant la saison des pluies, au moment où les jeunes en ont le plus besoin (pour cause de championnat de football populaire). Le terrain du stade Maître Babacar Séye, pourtant rénové en 1994, ressemble aujourd'hui à un champ de patates.

Le basket connaît les mêmes problèmes que le football. Les stadiums Joseph Gaye de Ndar-Toute et du C.D.E.P.S ne sont pas fonctionnels ; ce qui oblige les équipes de basket évoluant dans le championnat national de jouer leurs matches à Louga à 70 km de Saint-Louis.

Le handball et le volley-ball demeurent les parents pauvres du sport à Saint-Louis dans la mesure où ils n'ont même pas de terrains.

En ce qui concerne les infrastructures culturelles, le problème que nous pouvons soulever est celui de leur excentricité par rapport aux zones de concentration des populations. La majeure partie des infrastructures (deux salles de cinéma, deux salles de fêtes, le musée, une bibliothèque, deux centres culturels) est concentrée dans l'île qui est pourtant la zone la moins peuplée du périmètre communal. Pour pouvoir bénéficier de ces infrastructures, les populations des autres zones sont obligées de se déplacer jusqu'à l'île.

Vu l'état avancé de dégradation des infrastructures sportives et l'excentricité de celles culturelles par rapport aux zones de concentration des populations, il apparaît aujourd'hui en définitive que les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés pour s'épanouir pleinement.

En définitive, tous ces défis que nous avons énumérés ne sont que quelques uns parmi tant d'autres (emploi, sécurité...) auxquels les édiles locaux doivent faire face et qu'ils doivent relever afin d'améliorer le cadre de vie des populations.

III-3-5 Les spécificités de Goxu-Mbacc et de Diamaguène

III-3-5-1 Le quartier de Goxu –Mbacc

Créé entre la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle, le quartier de Goxu –Mbacc est localisé au Nord de la Langue de Barbarie et s'étend sur une bande de terre longue de 300 mètres située entre le fleuve et la mer. Il est limité au Nord par la Mauritanie, au Sud par l'Ecole Normale Régionale et par l'ex-Camp Gazeilles ,à l'Est par le fleuve Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Le quartier fut au départ un petit hameau où résidaient principalement les Maures du fait de la proximité avec la Mauritanie. Goxu-Mbacc compte actuellement près de 1.500 parcelles avec une population estimée à près de 12.000 habitants (réajustement des chiffres du recensement de 1988) . Cependant un recensement effectué par l'A.G.E.T.I.P dans le cadre de la mise en place des projets de nutrition communautaire, avait évalué la population à 11.183 habitants. Elle est essentiellement composée de Wolofs, de Maures et de Pulaar.

C'est une population qui est très jeune avec plus de 50% de personnes âgées de moins de 15 ans. On peut également observer une prédominance du sexe féminin sur le sexe masculin (52,1% selon l'A.G.E.T.I.P).

Malgré la jeunesse de la population, elle demeure largement non instruite. En effet les résultats du recensement effectué en 1996 par l'A.G.E.T.I.P ont montré que 52,3% de la population n'ont pas reçu d'instruction formelle alors que 36% n'ont pas dépassé le cycle élémentaire. Ce manque d'instruction s'explique en grande partie par des raisons traditionnelles notamment l'activité pratiquée au niveau du quartier, la pêche qui a une place importante dans la vie de Goxu-Mbacc. Ainsi sous l'emprise de cette tradition, les jeunes ne

s'intéressent pas aux études et préfèrent la pêche qui, de surcroît, est une source non négligeable de gains.

Par rapport à la situation d'activité, près de 44% de la population sont occupés (66,5% chez les hommes et 20,7% chez les femmes). Le taux de chômage se situe aux alentours de 3,5%. Cette faiblesse du taux de chômage s'explique naturellement par l'importance que la pêche occupe au niveau du quartier. Vu le milieu géographique et la tradition, la plupart des hommes, s'ils ne sont pas des commerçants sont des pêcheurs alors que les femmes, elles, s'investissent dans les activités connexes à la pêche (vente de poissons, transformation des produits halieutiques...)

Sur le plan des équipements domestiques, tous les foyers ont accès à l'eau potable dont une proportion assez importante dispose de robinet intérieur et plus de la moitié des ménages ont des toilettes raccordées à l'égout. Les équipements d'évacuation des eaux usées sont quasi-inexistants. La mer, le fleuve et la rue constitue des canaux pour évacuer ces eaux pour la population de cette localité. L'électricité est quasi-présente dans les maisons.

Dans le domaine des infrastructures collectives, le quartier ne dispose que d'un dispensaire, d'un centre de nutrition communautaire, de deux écoles élémentaires et d'un quai de pêche actuellement en réalisation. Ce qui se révèle insuffisant vue la taille de la population.

Le dispensaire, fonctionnel depuis 1982, est géré par la population par le biais d'un comité de santé. Il a été entièrement financé par l'Etat sénégalais pour un coût de 28.800.000 Fcfa. Le personnel se compose d'un infirmier chef de poste, d'une sage-femme, d'un dépositaire qui a pour tâche la vente des médicaments aux populations, d'un agent communautaire (qui assiste la sage-femme et d'un garçon de salle. Vue la taille réduite du personnel, celui-ci est largement débordé et ne peut pas faire face à toutes les sollicitations. Ainsi, les populations sont obligés de se tourner vers l'hôpital et les autres centres de santé environnants au quartier. Le projet de nutrition communautaire, installé depuis Septembre 1996 par l'A.G.E.T.I.P prend en charge les enfants de 0 à 36 mois et les femmes enceintes et allaitantes. Il lutte contre la malnutrition au niveau de la tranche d'âge de 0 à 36 mois.

Malgré l'existence de deux écoles sur le territoire de Goxu-Mbacc(Ousmane Sarr et Ecole Goxu-Mbacc), une bonne partie de la population scolarisable est obligée de fréquenter les écoles des quartiers environnants à cause de leur faible capacité à contenir toute la demande.

En définitive, le quartier de Goxu-Mbacc est à l'image de ce que nous avons dit de Saint-Louis c'est-à-dire une zone confrontée à de multiples difficultés qui dégradent considérablement son environnement.

III-3-5-2 Le quartier de Diamaguène

Le quartier de Diamaguène a été créé vers les années 1930 en vue du relogement d'une partie des populations de la Langue de Barbarie victimes du débordement des eaux du fleuve. Plus tard (à partir des années 1950), le quartier a commencé à accueillir des migrants.

Diamaguène est situé dans le faubourg de Sor. Il est limité au Nord par l'Avenue du Général de Gaulle, au Sud par l'avenue Rawane Ngom, à l'Ouest par la route nationale et le grand bras du fleuve Sénégal et à l'Est par l'avenue Moustaph Malick Gaye.

La physionomie actuelle du quartier provient du dernier lotissement effectué en 1986 et toujours inachevé. Diamaguène, ne disposant d'aucun espace vide, le blocage concerne le reclassement des familles qui seraient déplacées.

Le quartier compte environ 740 parcelles avec une population estimée à près de 9500 habitants, une population qui est par ailleurs très jeune : près de 73% de la population ont moins de 35 ans (P.D.Q Diamaguène 1996)

La composition ethnique laisse apparaître qu'il y a 70% de Wolofs, 19% de Pulaar, les 11% restants répartis entre les autres ethnies (Sérères, Diolas, Bambara...)

La population est essentiellement musulmane (près de 98%) et il y a une supériorité numérique des femmes (51,5%)

Les résultats contenus dans le Plan de Développement du quartier de Diamaguène ont montré que le cadre de vie du quartier est très dégradé à l'image de la plupart des autres quartiers de la ville. Il est caractérisé par le manque d'espaces, l'insalubrité et le bruit. En outre Diamaguène souffre de l'absence d'espaces verts et d'arbres . Du fait de la stagnation des

eaux usées et des dépôts sauvages d'ordures, le quartier est sale. L'absence d'éclairage public crée, pendant la nuit, un sentiment d'insécurité. La présence d'infrastructures communales sur le territoire de Diamaguène (Marché de Sor, Gare ferroviaire, Gare routière, Stade Maître Babacar Séye) n'est pas pour faciliter les choses. Mis à part l'effet d'encombrement, ces infrastructures, notamment le marché et les deux gares sont des zones d'insécurité où se concentrent des malades mentaux et les personnes de moralité douteuse. S'ajoute à cette situation l'encombrement des rues avec la prolifération des ateliers artisanaux et des étals de toutes sortes qui y mènent leurs activités.

Dans le domaine de l'assainissement, le quartier dispose de deux réseaux d'égouts pour l'évacuation des eaux usées. Le premier construit par la municipalité vers 1964 n'a jamais servi. Le deuxième réseau (réseau SINCO) a été construit au début des années 1990 et c'est à celui-ci que sont reliés 11% des ménages. 73% des ménages ont une fosse dont 32% se révèlent dégradées ou hors d'usage. Ainsi, il est fréquent, en arpentant les rues du quartier, de voir des trous creusés, qui vont servir à recueillir les eaux que les fosses ne peuvent contenir. Avec la réalisation du projet d'assainissement, les 16% de ménages restant qui ne disposaient d'aucun système, ont pu bénéficier de dispositifs sanitaires.

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par un G.I.E de jeunes du quartier à cause de l'inefficacité du système de la municipalité.

La situation est beaucoup plus difficile en ce qui concerne les eaux de pluies. En raison de sa situation topographique (en dessous du niveau du fleuve), le quartier est envahi par les eaux dès les premières précipitations. A cause de la situation dépressionnaire de certaines zones du quartier, des problèmes de drainage des eaux se posent. Celles-ci stagnent dans les rues et dans les cours des maisons. Ceci rend très pénible la vie à Diamaguène durant la saison des pluies.

Dans le domaine infrastructurel, en dehors des infrastructures d'envergure communale, le quartier ne dispose que d'un dispensaire/ P.M.I et deux centres de nutrition communautaire. Le dispensaire construit en 1962 par l'Etat, a été réhabilité en 1996 par le Programme Mère/Enfant du Partenariat Lille-Saint-Louis. Le personnel est composé de quatre agents de santé (un infirmier, une sage-femme, un agent sanitaire et une aide infirmière) et de quatre autres personnes (un agent de santé communautaire, un vendeur de ticket, un dépositaire, un

gardien). Les actions du dispensaire vont de la prestation de services dans le domaine de la santé maternelle et infantile, au traitement des maladies comme le paludisme, la grippe, les diarrhées... en passant par les consultations gynécologiques.

Le quartier dispose de deux centres de nutrition communautaire. Chaque centre est géré par un G.I.E composé de deux hommes et de deux femmes. Ces personnes sont des jeunes du quartier n'ayant pas à priori de connaissances médicales mais qui ont suivi une formation de trois semaines sur les questions de nutrition de manière général et sur les fonctions spécifiques qu'elles auront à exercer.

En conclusion à ce chapitre, nous pouvons constater une inadéquation entre les réalités du site saint-louisien et la dynamique qui s'y déroule notamment les pratiques spatiales et l'évolution démographique. Cette dichotomie est, en grande partie, à l'origine des multiples problèmes que nous avons soulevés. Ceux-ci semblent par ailleurs persister vu les nombreuses difficultés quotidiennes auxquelles les populations font face. Devant cette situation, la municipalité de Saint-Louis a pour mission d'apporter des réponses afin de solutionner ces problèmes. Ceci suppose qu'elle doit disposer de ressources financières conséquentes, utilisées d'une manière rationnelle. Mais tel n'est pas le cas à Saint-Louis où même s'il y a des ressources relativement importantes, elles sont mal réparties et ne servent pas en grande partie à produire de la richesse notamment par le biais des investissements.

Chapitre II : Le rôle de la municipalité de Saint –Louis dans le développement de la ville

La municipalité de Saint-Louis dispose de plusieurs secteurs pourvoyeurs de recettes mais elle rencontre d'énormes difficultés pour promouvoir effectivement le développement de la ville. Celles-ci sont dues essentiellement à un défaut de ressources conséquentes, à la mauvaise répartition des ressources disponibles mais aussi à des problèmes d'organisation interne qui limitent l'efficacité de la gestion de la municipalité.

I- Les principales ressources municipales : origines et répartition

I-1 Origines des ressources municipales

Les ressources dont dispose la municipalité sont essentiellement de nature financière et sont caractérisés par la diversité de leurs origines. Il s'agit principalement :

- des ressources internes : ressources d'origine fiscale et les ressources des produits domaniaux ;
- des ressources externes provenant de l'Etat sous forme de fonds de concours et de dotation (récemment institués par la régionalisation) ;

I-1-1 Les ressources internes

C'est à partir des ressources internes que se construit principalement le budget de la commune.

I-1-1-1 Les ressources fiscales

On distingue trois types de ressources fiscales. Il s'agit :

- **des impôts locaux** : ce sont des prélèvements pécuniaires opérés par voies de contrainte par une collectivité publique sur les personnes physiques ou morales sans qu'aucune contrepartie ne leur soit fournie par les pouvoirs publics . Ils sont multiples et variés :
 - * l'impôt du minimum fiscal (I.M.F) qui est un impôt forfaitaire et personnel dû par toute personne habitant la commune âgée de plus de 14 ans ;
 - * la taxe représentative de l'I.M.F due par toute personne qui perçoit des traitements, des indemnités, un salaire, une pension ou rente viagère sur lesquels il est possible de faire une retenue à la source ;

- * la patente due par toute personnes physique ou morale exerçant un commerce, une industrie ou un profession morale ;
- * le droit de licence, un impôt professionnel dû par toute personne physique ou morale qui se livre à la vente au détail de boissons alcoolisées ou fermentée .
- **les taxes assimilées à l'impôt** : la plus connue est la taxe sur les ordures ménagères .A Saint-Louis, le taux s'élève à 200Fcfa. Il existe aussi des taxes instituées par la loi et dont le recouvrement n'est pas encore effectif au niveau des communes : taxes sur les revenus nets des propriétés bâties et non bâties sur la valeur locative des locaux à usage professionnel...
- **les taxes communales**
 - la taxe sur l'eau qui est une participation des citoyens de la ville en frais d'usage et de consommation s'élevant à 2,5% par mètre cube d'eau consommée et facturée aux usagers ;
 - la taxe sur l'électricité qui est fixée à 2% du prix facturé
 - la taxe sur la publicité dont le taux varie en fonction de l'importance de la publicité
 - la taxe sur les entrées payantes(organisations récréatives lucratives)
 - la taxe sur la distribution d'essence, de gasoil ou tout autre carburant.

1-1-1-2 Les produits domaniaux

Ils sont de trois ordres :

- il y a les redevances liées à l'utilisation d'un service public communal : droit de place, de stationnement, de fourrière, location de souks, cantines, échoppes...
- les produits de l'utilisation d'un service privé : droit de location de terrains, immeubles, matériels outillages et mobiliers appartenant à la commune :
- les produits du patrimoine financier de la commune : ce sont les dividendes sur les actions des sociétés nationales ou des sociétés mixtes qu'elle détient.

1-1-2 Les ressources externes

En plus des taxes et des produits domaniaux, l'Etat vient par de multiples voies pour aider la commune dans le sens d'accroître ses ressources mais également dans la réalisation de projets

coûteux et rentables. L'Etat verse une partie de certains produits recouverts à son profit. La commune reçoit aussi de l'Etat des ressources extraordinaires à l'image des fonds de concours pour des investissements déjà réalisés ou en cours de réalisation, des autorités spéciales, dictées soit par des considérations politiques, soit économiques ou autres et des emprunts autorisés par le Ministère de tutelle ou par le Président de la République.

Toujours parmi les ressources externes, on peut noter également les dons et legs faits à la commune par des personnes physiques ou morales qui témoignent ainsi leur solidarité à la commune. L'exemple le plus marquant est la location de la maison Bata, léguée par Henry Jay à la commune de Saint-Louis. Au niveau de l'île, il existe des bâtiments ou terrains légués à la municipalité par des tiers .

La municipalité bénéficie aussi du concours d'organismes d'appui, créés dans le but d'améliorer la capacité d'investissement de la commune. C'est le cas de l'A.G.E.T.I.P et d'autres relais assurés par des partenaires au développement notamment la coopération avec Lille et la région Nord-Pas de Calais en France, par le biais du Partenariat Lille-Saint-Louis qui joue un rôle catalyseur important. Grâce à ces différentes ressources, la municipalité se constitue un budget qui servira d'une part à faire des dépenses d'investissement et d'autre part à assurer des dépenses de fonctionnements

I-2 La répartition des ressources municipales.

Tableau n°9 : Evolution du budget de la commune de Saint-Louis de 1988 à 1996 (en millions de f CFA)

Années	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Budget	288	317	314	293	500	494	562	585	614

Sources : Commune de Saint-Louis. P.D.C 1998

Le tableau précédent montre une nette évolution du budget communal qui est passé de 288 millions en 1988 à 614 millions en 1996.

Tableau n°10 Les dépenses d'investissement pour divers services de 1988 à 1996

Années	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Equipement pour le nettoyage	84	68	77	76	112	91	78	68	97
Equipements marchands	15	20	15	0,7	39	11	7	1	3
Aménagement urbain et innovation du patrimoine bâti	5	4	37	187	330	19	30	19	17

Sources : Commune de Saint-Louis. P.D.C 1998

Tableau n°11 Dépenses de fonctionnement effectuées avec les ressources communales(en millions de f CFA)

Années	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Dépenses de fonctionnement	213	246	255	240	284	394	452	457	520
	dont	dont	dont	dont	dont	dont	dont	dont	dont
	150 en salaire	151 en salaire	160 en salaire	147 en salaire	142 en salaire	158 en salaire	150 en salaire	187 en salaire	240 en salaire

Sources : Commune de Saint-Louis .P.D.C 1998

A partir de ces tableaux, nous pouvons remarquer d'une part le caractère dérisoire des investissements ainsi que l'extrême réduction du champ d'intervention de la commune.

Les investissements de la commune ne représentent environ que 15 à 20% du budget, ce qui est dérisoire si l'on sait que selon la loi, le ratio des investissements doit être à la limite supérieur ou égal à 25% du budget global. Et selon le Plan de Développement Communal, non seulement les investissements sont faibles mais également la plupart n'ont pas fait l'objet d'une consultation préalable avec les destinataires ni d'une programmation qui justifie de telles interventions.

D'autre part, il faut remarquer l'importance de la part du budget accordée aux dépenses de fonctionnement. Depuis 1988, en moyenne 78% des dépenses totales sont consacrées aux dépenses de fonctionnement avec une nette prédominance des salaires. Cette situation cause de nombreux problèmes vu que la municipalité doit prendre en charge les besoins essentiels des populations, notamment dans le domaine des équipements publics et des services urbains de base.

II- Les problèmes de la commune et leurs impacts sur le développement de la ville

Les problèmes que rencontre la commune de Saint -Louis sont révélateurs de l'effort qui reste à fournir pour accroître sa capacité de gestion urbaine. Vu la grande part qui est accordée aux seules dépenses de fonctionnement, la municipalité de Saint-Louis n'arrive pas encore à accroître la productivité urbaine par la développement et le renforcement des services urbains et des équipements collectifs.

Le Plan d'Investissement Communal établi pour assurer les services de base aux populations est marqué par une incohérence entre moyens financiers et objectifs. La réalisation de ces objectifs reste en grande partie dépendante des financements extérieurs dans la mesure où la capacité financière locale n'est pas à même de couvrir totalement les dépenses. Les moyens financiers de la commune sont plutôt utilisés pour les salaires et les dépenses de matériel.

L'utilisation d'une grande partie du budget pour payer les salaires semble d'autant plus paradoxale qu'il n'y a pas une réelle adéquation entre la masse salariale et le degré d'efficacité du travail des agents. L'étude menée dans le cadre du Plan de Développement Communal de Saint-Louis a montré que la municipalité de cette ville fait partie de la majorité des communes dont l'organigramme n'est pas respecté. Cette non prise en compte du cadre de référence pose de réels problèmes pour une bonne gestion des ressources humaines et constitue un sérieux handicap à l'organisation efficiente de l'institution municipale. L'absence de définition d'une politique claire des ressources humaines se perçoit à travers une conception très approximative des postes de travail dont les titulaires ne disposent pas de cahiers de charge.

En outre, selon toujours les résultats du Plan de Développement Communal, sur l'effectif total de la municipalité de Saint-Louis, 90 à 95 % n'ont pas dépassé l'école primaire. Un grand nombre d'agents n'ont pas suivi une formation professionnelle et donc ont appris sur le tas. Ceci laisse supposer que la répartition de certains postes obéit à la satisfaction d'une clientèle politique.

Par ailleurs, l'étude montre que la répartition par catégorie professionnelle est tout aussi révélatrice de l'absence de compétences techniques capables d'assurer une gestion plus efficace des différentes missions de la commune.

Tableau n°12 Répartition des effectifs de la commune en 1997 selon les statuts.

Statut	Effectifs	%
Commis	44	27
Manceuvres	42	27
Agents de santé et d'hygiène	23	14
Collecteurs	14	9
Gardiens	13	8
Secrétaires	9	6
Chauffeurs	7	4
Ouvriers	5	3
Cadres administratifs	3	2
Total	160	100

Sources : Plan de Développement Communal 1998

Vu cette catégorisation, il est aisé de comprendre que la municipalité ne peut apporter un appui conséquent surtout de nature technique pour satisfaire la demande sociale à laquelle elle fait face.

D'autres problèmes sont rencontrés par la commune de Saint-Louis :

- le recouvrement non effectif des taxes et impôts est à la base des déficits financiers qui bloquent d'une certaine manière l'exécution des plans de développement. Ce problème est quasi-permanent à Saint-Louis et découle de plusieurs facteurs : recensement incomplet

des contribuables tant au niveau des marchés qu'au niveau de toute la commune ; absence de plan d'organisation efficace des marchés ; laxisme des agents chargés du recouvrement des taxes ; liens affectifs entre agents chargés du recouvrement et populations...

- manque de programmation et de suivi du travail ;
- absence de suivi des décisions arrêtées lors des trop rares réunions de coordination au niveau de l'administration et de l'institution municipale ; absence de système de contrôle et d'indicateurs des performances des agents etc.

La liste n'est pas exhaustive.

Il est évident que cette pléthore de problèmes va avoir des impacts sur la vie quotidienne des populations et partant sur le développement de la ville. Les conséquences ne peuvent être que négatives et touchent plusieurs domaines dans lesquels la municipalité devrait faire valoir ses compétences : santé, transport, sécurité urbaine, gestion de l'espace urbain, infrastructures de base... et tant d'autres secteurs qui sont vitaux pour les populations.

Devant ces insuffisances structurelles, la municipalité de Saint-Louis a mis en place avec l'aide des partenaires de la coopération décentralisée, une Cellule de Coordination, d'Information et d'Animation pour le Développement Local (C.C.I.A.D.L) devenue Agence de Développement Communal (A.D.C) et ayant pour mission d'apporter un appui à la maîtrise d'ouvrage communal mais aussi et surtout de rapprocher la commune avec les populations pour jeter les bases d'une meilleure implication de celles-ci dans le processus de développement de la ville.

III - Présentation de l'Agence de Développement Communal (A.D.C)

III-1 Historique

Avant de devenir Agence de Développement Communal, la structure portait le nom de Cellule de Coordination d'Information et d'Animation pour le Développement Local. Elle a été mise sur pied en Novembre 1994. Engagée dans une dynamique de renforcement institutionnel, l'Agence, avec l'appui du Partenariat Lille-Saint-Louis qui s'implique dans son fonctionnement et ses actions, assure une missions d'études, de conseil, de suivi et de mise en cohérence des actions et projets à l'échelle communale. Son approche du développement local à une double échelle complémentaire ville/quartier, se veut globale et transversale et vise un développement intégré sur l'ensemble du périmètre communal.

Ainsi, à côté de dossiers sectoriels à caractère pilote dans les domaines du nettoyage ou des équipements marchands, d'études à caractère général, l'Agence développe une approche du développement à l'échelle des quartiers par la réalisation de Plan de Développement de Quartier destinés à intégrer le Programme de Développement Communal. Un principe guide l'ensemble de ses actions : l'application d'une démarche participative, garante de l'application du développement par l'ensemble des acteurs concernés.

III-2 Les missions de l'Agence

A la mission principale d'appui à la commune, l'Agence s'est vue confier d'autres fonctions :

- mener les réflexions et études susceptibles de promouvoir le développement économique et social, l'aménagement urbain et l'environnement de la commune de Saint-Louis ;
- assurer l'appui et le conseil auprès de la commune dans la concertation de programme communal, les plans d'action et le projet selon une démarche concertée ;
- faciliter le lien et le contrôle de la mise en œuvre des projets de développement communaux ;
- appuyer les initiatives de base d'une part pour renforcer l'expertise locale, d'autre part contribuer à une meilleure prise en charge des biens communautaires.

III-3 Les outils de l'Agence

Concrètement, l'action de l'Agence apparaît à deux échelles : la ville et le quartier. Au niveau des quartiers, l'Agence se dote d'un outil, le P.R.A.D.E.Q (Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers) qui, né en 1995, traduit la volonté de dépasser des projets ponctuels en réponse à la demande de groupes particuliers pour adopter une approche globale et cohérente au niveau des quartiers.

L'approche P.R.A.D.E.Q se base davantage sur une logique de développement local que sur une logique de projet. Son action consiste à appuyer les initiatives d'auto-promotion portées par les acteurs locaux à travers un cadre organisationnel maîtrisé. Son objectif est de mobiliser les acteurs à la base pour la prise en charge du développement de leur quartier et de promouvoir la citoyenneté et la démocratie locale en favorisant un dialogue permanent entre les populations, la commune et les partenaires au développement.

L'Agence promeut une approche partenariale du développement dans laquelle chaque acteur a un rôle bien déterminé à jouer et ceci en concertation avec d'autres acteurs et dans une dynamique complémentaire pour favoriser une approche intégrée du développement.

TROISIEME PARTIE :

Chapitre I : Présentation des collectifs d'associations et de leurs aspects socio-organisationnels

Chapitre II : Le partenariat :enjeux et limites

Chapitre I : Présentation des collectifs d'associations et de leurs aspects socio-organisationnels.

I- Historiques

I-1 Le conseil de quartier de Diamaguène

Le Conseil de quartier de Diamaguène est une fédérative d'associations de quartier qui a été officialisé par arrêté municipal numéro 0015 du 14 Novembre 1996. C'est un collectif qui regroupe toutes les associations du quartier de Diamaguène au nombre d'une cinquantaine ainsi que des personnes ressources. Deux ordres ont présidé à sa mise en place.

Tout d'abord, dans un contexte marqué par la décentralisation et la délégation des pouvoirs d'un niveau central à un niveau local (de L'état vers les collectivités locales) les autorités saint-louisiennes ont vu qu'il était nécessaire d'associer les populations à la gestion du développement de leur propre localité. Ainsi à l'ancienne politique verticale de développement a succède une politique horizontale où les populations locales en accord avec la commune de Saint-Louis et les partenaires au développement se chargent de la définition de leurs propres priorités de développement et de la recherche de moyens pour les atteindre. Cette nouvelle approche est d'autant plus promue par le fait que d'une part la municipalité de Saint-Louis rencontre d'énormes problèmes structurels pour assurer correctement les missions de développement qui lui sont dévolues et d'autre part, les populations s'organisent en structures populaires au sein desquelles elles cherchent à satisfaire des besoins (qu'ils soient psychologiques, matériels ou affectifs) que les autorités ne sont pas en mesure de leur assurer.

Ensuite le deuxième ordre découlant du premier est qu'il fallait organiser toutes les structures associatives du quartier en vue de coordonner leurs actions pour un meilleur impact de celles-ci sur les populations et pour une meilleure utilisation des forces vives dans une perspective de développement endogène. La vie associative à Diamaguène avant la mise en place du Conseil de quartier était caractérisée, il est vrai, par une certaine autarcie des associations qui menaient des activités au bénéfice de leurs membres ou de la zone géographique à laquelle elles appartiennent.

Ces deux ordres ont débouché sur la mise sur pied d'un comité de pilotage en 1995 qui avait pour objectif de réunir les conditions de la création du Conseil de quartier. Ainsi, il fallait

faire la sensibilisation au niveau du quartier, montrer l'importance du Conseil de quartier, expliquer ses objectifs, déterminer les priorités du quartier en matière de développement, contacter les partenaires...

Tout ce processus s'est déroulé sous l'égide de la municipalité, du Partenariat Lille-Saint-Louis et de la C.C.I.A.D.L.⁵². Ces acteurs ont joué un rôle important dans la création du Conseil de quartier de Diamaguène puisque l'idée a émané d'eux. Aussi ont-ils fourni les moyens pour sa mise en place (financiers, techniques...) et continuent de jouer un rôle également considérable dans la marche de l'organisation.

Les travaux du comité de pilotage ont abouti le 15 Décembre 1996 à l'assemblée générale constitutive du Conseil de quartier. Celui-ci est considéré comme l'interlocuteur privilégié du quartier auprès des partenaires institutionnel, technique, et financier. Il a une fonction de coordination des activités de ses associations membres et d'animation du développement local.

I-2 Le Comité d'Action « Défar Goxu Mbacc »

Contrairement à Diamaguène, le processus de création du C.A.D.G a été entièrement conduit à un niveau interne c'est-à-dire sans l'appui d'un quelconque partenaire.

Il a commencé à avoir une existence légale depuis le 18 Janvier 1995 sous le récépissé numéro 8049 conformément aux dispositions du décret numéro 760040 du 16 Janvier 1976. Cependant l'association a été créée depuis 1993.

L'historique de sa création est totalement différente de celle de du Conseil de quartier de Diamaguène même si les motivations sont identiques, c'est-à-dire se positionner comme un acteur incontournable devant les urgences socio-économiques qui interpellent les populations de la ville de Saint-Louis et particulièrement du quartier de Goxu-Mbacc.

L'idée de sa création a émané de quelques individualités notamment des leaders associatifs qui, face à la situation défavorable du quartier ont décidé de créer une organisation servant de

⁵² Elle est devenue comme nous l'avons montré l'Agence de Développement Communal

cadre de réflexion et de discussion regroupant toutes les sensibilités du quartier, qu'elles soient des personnes ressources ou des regroupements structurés ou non d'individus.

L'idée de créer l'association a été beaucoup plus renforcée par le besoin de lutter contre l'anarchie qui régnait au niveau du quartier. En effet, les espaces vagues du quartier où était prévue la construction d'édifices publics et où venaient s'épanouir toute la jeunesse de la localité commençaient à être émiettés illégalement et de manière partisane en des constructions non réglementaires appartenant à des tiers. Il était impératif, face à cette situation, de s'opposer donc pour éviter que le domaine public du quartier ne soit l'objet d'une convoitise ou de tractations dans lesquelles les populations seraient les seules perdantes. C'est d'ailleurs ce premier objectif qui a été à la base de la création du C.A.D.G. Au fil des années, il a englobé d'autres objectifs pour finalement devenir une association qui lutte pour le développement du quartier.

Comme le Conseil de quartier de Diamaguène, le Comité d'Action « Défar Goxu Mbacc » s'est fixé des objectifs en faisant d'abord un diagnostic du quartier pour déterminer les multiples besoins des populations et ensuite en dressant un plan d'actions auquel il essaie de se conformer.

En faisant une comparaison des historiques des deux collectifs d'associations, il est facile de constater qu'il y a une différence dans le niveau d'impulsion c'est-à-dire sur l'origine de l'acte initiatique. L'idée de créer un Conseil de quartier à Diamaguène a émané d'acteurs institutionnels (la municipalité, le Partenariat Lille/ Saint-Louis, la C.C.I.A.D.L) qui voulaient se doter d'un outil d'approche et d'exécution de leurs politiques en matière de développement. Ils ont ainsi joué un rôle important dans la détermination des objectifs de l'organisation et dans sa structuration. Un niveau d'impulsion qui est tout à fait le contraire de celui du Comité d'action « Défar Goxu Mbacc » où ce sont les populations elles-mêmes qui ont senti la nécessité d'un regroupement. Cette différence dans l'origine de l'acte initiatique sera déterminante tant en ce qui concerne la constitution des ressources que dans la réalisation des objectifs.

En considérant le critère fonctionnel, les deux collectifs d'associations doivent être rangés dans deux catégories d'associations : d'une part ils doivent être considérés comme des associations d'appui au développement et d'autre par comme des associations de

développement. Leur appartenance aux associations d'appui au développement peut être validée par le fait qu'ils regroupent des structures associatives qui ont des objectifs propres et auxquelles ils viennent en appui en jouant le rôle d'intermédiaire ou de facilitateur auprès des partenaires au développement en ce qui concerne leurs projets. Ils peuvent aussi être considérés comme des associations de développement dans la mesure où leurs objectifs consistent à réaliser des projets de grande envergure au profit des populations du quartier.

II- Composition et Organisation des collectifs d'associations

Le Comité d'Action « Défar Goxu Mbacc » et le Conseil de quartier de Diamaguène sont composés des mêmes entités et ont la même organisation.

II-1 Nature des entités membres

Les entités qui composent les collectifs sont individuelles et collectives.

Les individualités sont des personnes ressources telles que le chef de quartier ou d'autres personnes qui ont une influence dans le quartier et qui peuvent se servir de celle-ci pour stimuler le dynamisme de l'organisation. Elles jouent le plus souvent le rôle de conseiller mais il arrive qu'elles servent aussi de relais ou de « pistons » pour leur organisation auprès des autorités publiques dans le suivi de leurs projets. C'est le cas par exemple d'une conseillère municipale qui est membre du Conseil de quartier de Diamaguène. Cependant le service que ces personnes rendent à leur organisation doit se faire seulement dans la perspective de participer au développement de leur localité sans tentative de récupération politique ou partisane. Dans les statuts des deux collectifs, il est précisé qu'une indépendance totale doit être observée à l'égard des partis politiques et des regroupements confessionnels.

S'agissant des entités collectives, ce sont des associations regroupant plusieurs individus et ayant des domaines d'activités différents (l'économique, l'éducation, le sport, la santé etc. Le Conseil de quartier de Diamaguène et le Comité d'action « Défar Goxu Mbacc » sont composés de six types d'associations :

└ les associations sportives et culturelles : elles regroupent essentiellement des jeunes garçons et filles autour d'une passion : le football. Ce jeu demeure l'activité favorite dans les A.S.C bien que le volet culturel soit intégré dans les programmes. Ils regroupent plusieurs dizaines d'individus voire plus d'une centaine qui sont attachés à leur équipe à cause des affinités avec les dirigeants ou les joueurs de l'équipe ou à cause de leur appartenance à la zone

géographique d'action, d'intervention ou d'implantation de l'équipe. C'est d'ailleurs ce deuxième motif qui justifie le plus l'attachement d'un individu à son équipe de football d'autant plus que la réussite de celle-ci aussi bien dans les compétitions sportives que culturelles donne beaucoup plus de crédit et de prestige à sa zone géographique d'appartenance et partant révèle les potentialités des habitants. On en veut pour preuve ces mots d'un des dirigeants de l'A.S.C « Maison Blanche » du Conseil de quartier de Diamaguène : « pendant les navétanes⁵³, une certaine rivalité s'établit entre les quartiers et même entre les équipes d'un même quartier comme Diamaguène car il s'agit de déployer le maximum d'efforts pour non seulement faire gagner l'équipe mais aussi il faut savoir qu'on a une certaine fierté d'appartenir à une équipe qui gagne ». Cependant, la durée de fonctionnalité de la plupart des A.S.C n'excède pas les vacances scolaires, moments pendant lesquels la majorité des jeunes sont disponibles. Rares sont les A.S.C qui sont dynamiques pendant toute l'année.

└ les groupements de promotion féminine/ Mbootays : une différence est à observée entre les G.P.F et les Mbootays. Ces derniers sont des associations dont le but est le développement des relations interpersonnelles et de l'amitié entre les membres. Ils regroupent des femmes ayant des liens affinitaires ou de parenté qui se retrouvent entre elles souvent pour consolider ces liens. Ils sont différents des groupements de promotion féminine qui se caractérisent par un degré de formalisation plus avancé (reconnaissance institutionnelle) ainsi que dans l'orientation de leurs activités vers le domaine économique. Cependant, cette différenciation commence à s'estomper du fait de l'investissement des premiers dans l'économique. D'une manière générale l'objectif visé dans ces associations est la promotion des membres. Cette promotion passe par la facilitation de l'accès aux ressources stratégiques comme les micro-financements mais aussi par des séances de formation dans des modules aussi divers que la gestion des micro-crédits, l'alphabétisation... Il se développe en outre au sein de ces associations une forte solidarité qui se manifeste lors des cérémonies familiales (baptême, décès, mariages...) et dans la vie quotidienne. Les groupements de promotion féminine et les Mbootays peuvent regrouper plusieurs dizaines de femmes.

└ les associations du développement de quartier (A.D.Q) :

⁵³ Les navétanes sont des championnats de football qui se tiennent pendant les grandes vacances et qui se caractérisent par leur cachet populaire. Ils regroupent plusieurs équipes de quartier qui compétent aussi bien dans les domaines sportif que culturel.

leur composition sociologique est hétéroclite car elle peuvent regrouper des individus d'âge et de sexe différents. Leur base de recrutement est uni-local (les membres appartiennent uniquement au quartier) et l'envergure de leur champ d'intervention peut couvrir tout le quartier. Ce sont des associations dont le domaine d'activité demeure le plus large mais d'une manière générale nous pouvons dire qu'elle s'investissent dans les actions d'utilité publique et dans des activités socio-éducatives.

[les groupements d'intérêt économique :

par définition, ce sont des entités juridiques dotées d'une personnalité morale et de la capacité juridique, constituée par un contrat entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité⁵⁴.

Les groupements d'intérêt économique qui font partie du conseil de quartier de Diamaguène et du comité d'action « Défar Goxu Mbaac » regroupent deux ou plusieurs personnes physiques qui agissent dans un cadre légal et dont les activités visent à assurer aux membres des revenus substantiels. Leurs domaines d'intervention sont la mutation communautaire, le commerce et la collecte des ordures ménagères.

[les associations à thème : elles ont une envergure qui couvre tout le quartier et interviennent chacune dans un domaine précis (santé, sensibilisation contre les drogues, les maladies sexuellement transmissibles, l'éducation...). La plupart des associations à thème sont d'une impulsion exogène et elles développent un ensemble de stratégies pour toucher le maximum d'individus : sensibilisation, causeries, conférences, affiches...)

[les organisations de jeunes filles : elles sont étroitement liées aux A.S.C pour lesquelles elles constituent en quelque sorte les commissions féminines. Cependant, elles ont une certaine autonomie parce qu'elles sont structurées et disposent de programmes qui peuvent être différents de ceux des A.S.C. Les organisations de jeunes filles ont une très grande capacité de mobilisation surtout pour les activités récréatives et lucratives.

⁵⁴ Bernard. Y 1989 Dictionnaire Economique et financier, 5^e Edition, Paris, Seuil, 538 p.

Tableau n°13 : Liste des associations enquêtées par types et par collectif

Types et nom de l'association	Collectif d'appartenance
<u>Associations sportives et culturelles</u>	
- U.C.A.S Le Jambaar	-C.A.D.G
- Entente	-
- Liberté	-
- « Maison Blanche »	C.Q Diamaguène
- Bok Jom	-
- Jakarlo	-
<u>Groupements de promotion féminine/Mbootays</u>	
- Groupe 60	C.A.D.G
- Amoulyagal	-
- Groupement féminin mareyeur de Goxu Mbacc	-
- Groupement mamans handicapés	-
- Groupe Saf Sen Dieukeur	-
- Groupe Saf Nieup	-
- Sope Anta Diaw	-
- Groupe Némaly	-
- Sope Anta Fall	-
- Saxe Xam Xam	-
- Noflay	C.Q Diamaguène
- Xaar Yalla	-
- And Jef	-
- Deggo Bok Jom	-
- G.P.F. Saf	-
- Boolo Ligguey	-
- Bok Xallat 1	-
- Marmi	-
- Woudouwa	-
- Daan Sa Doolé	-
- Ndèye Yandé Diop	-

- Bok Ndèye	-
<u>Associations de développement de quartier</u>	
- And Diappo	C.A.D.G
- A.D.D	C.Q Diamaguène
- A.D. Seku Mar	-
<u>Groupements d'intérêt économique</u>	
- Niakh Dieurignou	C.A.D.G
- And Ligguey	-
- G.I.E Espérance	-
- G.I.E C.E.T.O.M	-
- Mame Rawane Ngom	C.Q Diamaguène
- Bok Jom	-
- C.E.T.O.M	-
- G.I.E Force Plus Yaye Awa Kane	-
- G.I.E P.N.C. A	-
- G.I.E P.N.C. B	-
- Dioubo	-
- Takku Ligguey	-
- Daan Sa Doolé	-
<u>Associations à thèmes</u>	
- Mutuelle de santé	C.A.D.G
- Comité Daara	-
- C.E.M Goxu Mbaac	-
- Comité de santé	-
- Groupement des aveugles	-
- C.E.M O. Soumaré	-
- C.P P.N.C	-
- Comité handicapés	-
- A.P.E Rawane Ngom	C Q Diamaguène
- Bok Xallat C. handicapés	-

- Comité santé dispensaire	-
- C.E.M Rawane Ngom	-
- C.P P.N.C A	-
- A.J.D.S	-
- C.R.S.I.D Jacques Chirac	-
Organisations de jeunes filles	
-O.J.F A.D.D	C.Q Diamaguène
-O.J.F Jakarlo	-
-O.J.F Bok Jom	-

Sources : Agence de développement Communal

Toutes les associations que nous avons enquêtées font entre quatre et plus de cent membres. Les groupements de promotion féminine sont les associations qui ont les plus faibles effectifs (le plus faible effectif est celui du G.I.E P.N.C. B du Conseil de quartier de Diamaguène) tandis que les associations sportives et culturelles en détiennent les plus importants.

L'enquête a aussi montré que plus de la moitié des associations ont entre zéro et dix ans d'existence ; ce qui dénote de leur relative « jeunesse »

Tableau n°14 Répartition des associations selon la durée d'existence

Durée(en années)	Effectifs	Pourcentage
[0-5[17	27
[5-10[24	38,09
[10-15[10	15,87
[15-20[5	7,93
[20 et plus[7	11,11
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

La lecture de ce tableau sur la durée d'existence des associations de notre échantillon permet de constater deux extrémités.

Les associations ayant entre cinq et neuf ans d'existence sont les plus nombreuses. Elles représentent 38,09% de l'échantillon. Par contre celles qui ont entre quinze et dix neuf ans d'existence détiennent le plus faible taux dans l'échantillon avec seulement 7,93%.

L'enquête a par ailleurs montré que les associations ayant moins de dix ans d'existence font 65,09% de l'échantillon (41 structures associatives).

A titre beaucoup plus illustratif, le tableau suivant montre la répartition des associations selon leur durée d'existence et suivant leur collectif d'appartenance.

Tableau n°15 : Répartition des associations selon leur durée d'existence suivant leur collectif d'appartenance.

Durée (en années)	Diamaguène		Goxu Mbaac		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
[0-5[9	14,3	8	12,7	17	27
[5-10[15	23,79	9	14,3	24	38,09
[10-15[5	7,93	5	7,93	10	15,86
[15-20[3	4,76	2	3,17	5	7,93
[20 et plus[5	7,95	2	3,17	7	11,12
Totaux	37	58,73	26	41,27	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Tableau n°16 Corrélation entre la durée d'existence et le type d'association

Types Durée	A.S.C	G.P.F/ mbootays	G.I.E	A.D.Q	Ass. à thèmes	O.J.F	Totaux
[0-5[-	3	2	2	7	3	17
[5-10[-	10	8	1	5	-	24
[10-15[1	5	3	-	1	-	10
[15-20[3	2	-	-	-	-	5
[20 et plus	2	3	-	-	2	-	7
Totaux	6	23	13	3	15	3	63

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Nous remarquons que l'ensemble des groupements de promotion féminine et des groupements d'intérêt économique qui ont moins de dix ans d'existence (24 G.P.F et G.I.E) fait plus que l'ensemble des associations tous types confondus qui ont plus de dix ans d'existence (qui sont au nombre de 22). Ceci démontre que non seulement la tendance à la création d'associatifs est à la hausse mais aussi que cette tendance reste dominée par celles à but utilitaire pour les membres (recherche d'avantages quantifiables, matériels ou financiers).

Sur l'ensemble de l'échantillon, seules vingt sept (27) structures associatives soit 42,85% sont déclarées formelles c'est-à-dire sont légalement reconnues par les autorités et disposent d'un récépissé. Cette situation traduit d'une certaine manière l'endogénéité du niveau d'impulsion de la majorité des associations et de la lenteur accusée dans leur processus de formalisation. Rares sont les associations qui ont un niveau d'impulsion exogène. Les tableaux suivants montrent d'une part la répartition des associations selon le statut juridique et d'autre part selon le niveau d'impulsion.

Tableau n°17 : Répartition des associations selon le statut juridique

Statuts juridiques	Effectifs	Pourcentage
Formel	27	42,85
Informel	36	57,15
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Suivant l'appartenance à l'un ou l'autre collectif, nous avons la répartition suivante des associations en ce qui concerne leur statut juridique

Tableau n°18 : Répartition des associations selon leur statut juridique et suivant leur collectif d'appartenance

Statut juridique	Diamaguène		Goxu Mbaac		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Formel	18	28,57	9	14,28	27	42,85
Informel	19	30,16	17	26,99	36	57,15
Totaux	37	58,73	26	41,27	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Tableau n°19 Répartition des associations selon le niveau d'impulsion

<u>Niveau d'impulsion</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Pourcentage</u>
Impulsion endogène	53	84,13
Impulsion exogène	10	15,87
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

D'une manière plus détaillée, nous avons la répartition suivante des associations selon le niveau d'impulsion et suivant le collectif d'appartenance.

Tableau n°20 Répartition des associations selon leur niveau d'impulsion et suivant le collectif d'appartenance

Niveau d'impulsion	Diamaguène		Goxu Mbaac		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Endogène	32	50,8	21	33,33	53	84,13
Exogène	5	7,93	5	7,93	10	15,87
Totaux	37	58,73	26	41,26	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Ces résultats ci-dessus (la répartition suivant le statut juridique et le niveau d'impulsion) croisés donnent le tableau suivant :

Tableau n°21 : Corrélation entre le statut juridique et le niveau d'impulsion

Statut juridique	Formel	Informel	Totaux
Niveau d'impulsion			
Endogène	17	36	53
Exogène	10	-	10
Totaux	27	36	63

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Le constat qui s'impose à la lecture de ce tableau est que plus des deux tiers des associations à impulsion endogène sont informelles contrairement à celles à impulsion exogène qui sont toutes formelles.

Le tableau suivant est beaucoup plus explicite. Il donne des indications sur les types d'associations et leur niveau d'impulsion.

Tableau n°22 : Corrélation entre le type d'association et le niveau d'impulsion

Types Niveau	A.S.C	G.P.F et mbootays	G.I.E	A.D.Q	Ass. à thème	O.J.F	Totaux
Endogène	6	23	8	3	10	3	53
Exogène	-	-	5	-	5	-	10
Totaux	6	23	13	3	15	3	63

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Nous voyons que l'ensemble des A.S.C, des G.P.F/Mbootays, des A.D.Q et des O.J.F sont d'une impulsion endogène. Les associations à impulsion exogène que nous avons répertoriées appartiennent aux catégories des G.I.E et des associations à thèmes. Il s'agit des G.I.E PNC, des G.I.E CETOM et des comités de santé.

En somme, les résultats ci-dessus montrent que les associations qui composent notre échantillon sont essentiellement «jeunes» (plus de la moitié ont moins de dix ans d'existence) et sont pour la plupart des associations à but utilitaire (les groupements de promotion féminine et les groupements d'intérêt économique). On remarque aussi que plus de la moitié n'est pas formelle(57,15%) et donc ne disposent pas de récépissé. Cela peut être lié à leur niveau d'impulsion qui est, pour une grande proportion d'entre elles, endogène (84,13%).

III-2 Organisation des collectifs d'associations

Le conseil de quartier de Diamaguène et le Comité d'Action « Défar Goxu Mbacc » sont organisés de la même manière à quelques variantes près.

Les structures qui les composent sont l'assemblée générale, le comité directeur et le bureau. Dans chacun des collectifs, l'assemblée générale est composée de tous les membres et demeure l'organe souverain de l'organisation parce que c'est elle qui approuve les décisions et résolutions, procède au renouvellement du comité directeur qui élit en son sein un bureau. L'assemblée générale désigne en dehors du bureau une commission de deux ou trois membres chargés de procéder à un contrôle périodique des ressources.

Le comité directeur est l'organe de décision. Il définit les orientations générales de l'organisation et contrôle le bureau. Dans le cas du Conseil de quartier de Diamaguène, le comité directeur peut s'adjoindre, à titre consultatif les conseillers municipaux habitant le quartier, les personnes ressources habitant le quartier et le délégué pour aider à la réflexion et à la mise en œuvre des programmes du Conseil.

La troisième structure, le bureau, exécute les décisions et résolutions de l'assemblée générale et du comité directeur en définissant les grandes lignes de son action et en arrêtant un programme d'activités.

Ces trois structures qui composent les collectifs d'associations sont totalement interdépendantes.

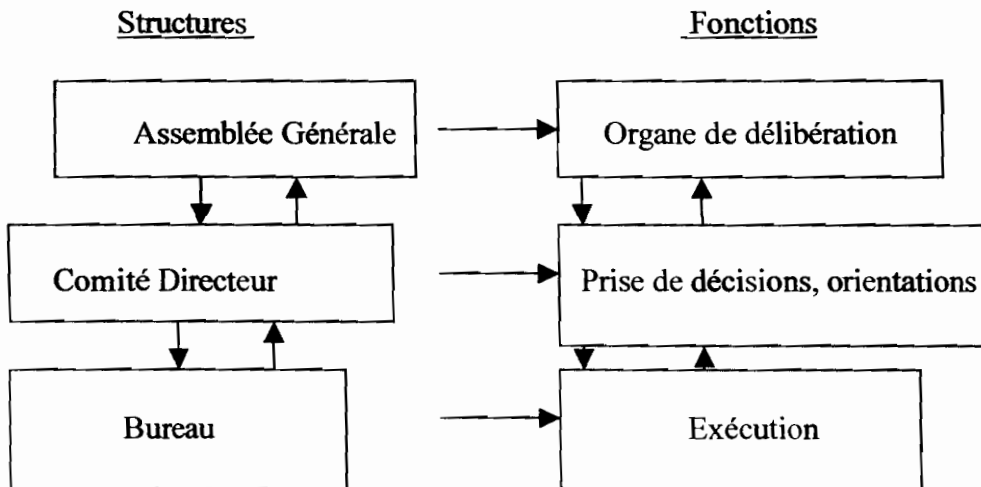


Schéma n°6 Fonctions des structures du C.A.D.G et du Conseil de quartier de Diamaguène

Le double sens des flèches indique l'interdépendance des structures et des fonctions. Le comité directeur, élu en assemblée générale, soumet à celle-ci les décisions prise par approbation. Ensuite, elles seront transmises au bureau qui, après execution, rend compte au comité directeur qui répercutent les résultats au niveau de l'assemblée générale.

Les bureaux des deux collectifs comportent les mêmes postes mais le Comité d'Action « Défar Goxu Mbacc » dispose de beaucoup de plus de commissions que le Conseil de quartier de Diamaguène.

Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre collectif, le président est considéré comme la personne morale du regroupement . Il veille au bon fonctionnement, au respect des statuts et du règlement intérieur et veille à l'application correcte des décisions et résolutions du comité directeur et de l'assemblée générale. C'est lui qui ordonne les dépenses du regroupement et il est tenu de faire le bilan de celui-ci à la fin de son mandat. Le président du conseil de quartier de Diamaguène est en même temps le chargé des relations extérieures.

Le président du regroupement est assisté dans ses fonctions par un vice-président qui est chargé de le remplacer en cas d'empêchement et qui veille à l'exécution des tâches confiées aux différentes commissions, ceci afin d'assurer un suivi et une mise en cohérence de leurs travaux.

Le rôle du secrétaire général est de centraliser toutes les actions administratives du regroupement (élaboration des comptes-rendus ou procès-verbaux des réunions et assemblées, information à la base, organisation matérielle des réunions...) Il est assisté par un adjoint.

Le trésorier assure la gestion des finances, présente un rapport financier devant le bureau, le comité directeur ou bien devant l'assemblée générale en cas de besoin. C'est lui aussi qui paye les dépenses ordonnées par le président. Il est secondé aussi par un adjoint.

Les commissaires aux comptes sont désignés pour effectuer la vérification des comptes. Ils ne sont pas membres du bureau.

Les présidents de commissions sont tenus d'animer les cellules sous leur tutelle afin de favoriser une large participation des membres aux activités du groupement.

Le conseil de quartier de Diamaguène dispose de cinq commissions : santé/environnement ; jeunesse/éducation/loisirs ; formation et emploi ; organisation ; finances.

Le comité d'Action « Défar Goxu Mbacc » lui en a huit : santé ; hygiène- environnement- assainissement ; équipement ; éducation ; sport et loisirs ; relations extérieures ; organisation ; socio-économique et financière.

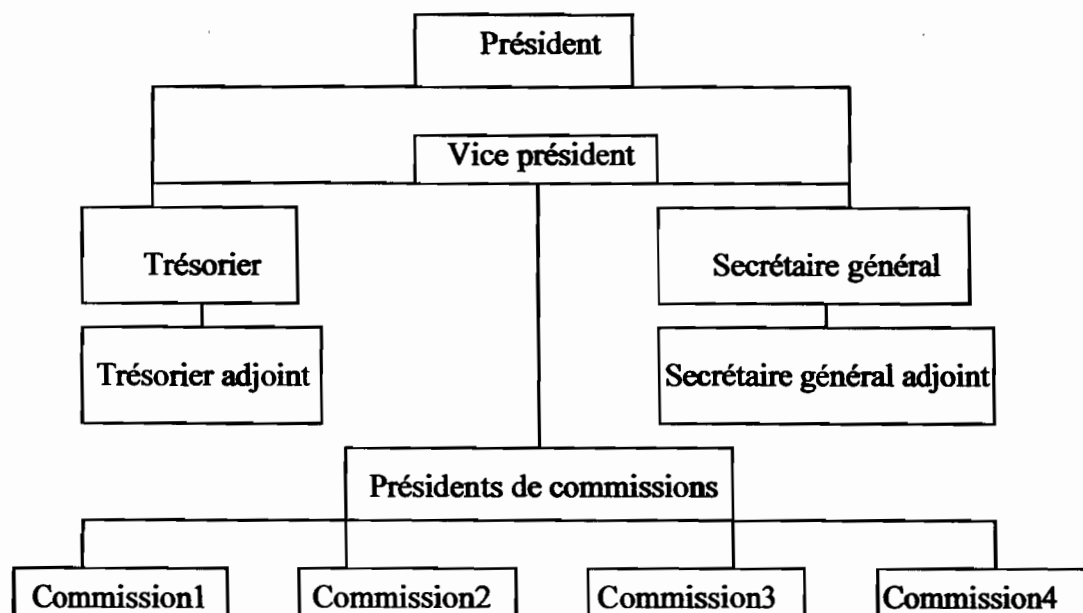


Schéma n°7 : Organigramme du CQ de Diamaguène et du CADG

III –Mode de fonctionnement des collectifs d’associations

Les statuts de chaque collectif d’associations ont déterminé un mode et des moyens de fonctionnement. Dans les principes, chaque structure composante (A.G, C.D, bureau) dispose d’une autonomie qui n’est cependant que relative.

Ainsi pour le conseil de quartier de Diamaguène, l’assemblée générale qui l’organe souverain se réunit une fois en session ordinaire d’informations et en session de renouvellement tous les deux ans. Elle se réunit en session extraordinaire chaque fois que les deux tiers des membres en expriment le besoin motivé par écrit. Elle ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un des membres sont présents.

Le bureau se réunit une par mois sur convocation du président ou à la demande des deux tiers des membres. Les décisions sont prises à la majorité simple. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante. C’est au bureau que les commissions doivent rendre-compte de leurs travaux et activités.

A l’image du Conseil de Quartier de Diamaguène, le Comité d’Action « Défar Goxu Mbaac » obéit aux mêmes principes de fonctionnement.

Les ressources d'origine interne proviennent des cotisations annuelles, de la vente de cartes de membres et des produits des manifestations lucratives.

S'agissant des ressources externes, elles sont essentiellement composées de subventions (en nature et en espèces) que leur accordent les acteurs institutionnels ou quelques bonnes volontés.

Les principes de fonctionnement tels que décrites peuvent laisser entrevoir que le conseil de quartier de Diamaguène et le Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » fonctionne selon une logique mécaniste. Mais en réalité, il y a une combinaison de la logique mécaniste et de la logique organique. Ce qui caractérise la logique mécaniste, c'est le recours fréquent à des règles et réglementations formelles, la centralisation de la prise de décision, la définition étroite des responsabilités attribuées à chaque fonction et la rigidité de la voie hiérarchique. A l'inverse, la logique organique utilise peu ou modérément les règles et les réglementations formelles, applique aux prises de décision le principe de la décentralisation et de la consultation, ne définit que vaguement les responsabilités liées aux fonctions et adopte une structure de pouvoir souple qui comporte peu de niveaux hiérarchiques⁵⁵.

S'il est vrai qu'il y a une définition claire des fonctions attribuées à chacune de leurs structures et à chaque membre de leur bureau, il n'en reste pas moins que toutes les questions relatives au développement des quartiers sont discutés au niveau des comités directeurs avant leur adoption et application effectives.

Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que les leaders (les présidents) du conseil de quartier de Diamaguène et de comité d'action « Défar Goxu Mbaac » jouent un rôle important dans le fonctionnement de leur organisation. Ce « pouvoir » qu'ils détiennent semble leur avoir été conféré par leurs traits de personnalité (leur caractère, leur charisme, leur intégrité au niveau du quartier) mais aussi par leur compétence en tant que leaders d'associations faisant partie des collectifs qu'ils dirigent et par leur niveau d'instruction. Ainsi nous nous sommes rendu compte que le jugement qui leur est porté est entièrement favorable, les enquêtés ayant évoqué plusieurs raisons : forte implication dans le mouvement associatif, sincérité, application dans la tâche, confiance envers leurs collaborateurs ... Ils ont ainsi une capacité de

⁵⁵ Hellriegel D. ; Slocum J.W. ; Woodman R.W. : *Management des organisations*, 5^e Edition, Département de Boeck Université Paris, Bruxelles, 1989, 693 pages (pp404-405) .

communication avec les membres de l'organisation et sont d'une certaine manière perçus comme des visionnaires c'est-à-dire des gens qui ont un regard qui perçoit au delà de l'apparent et qui peut susciter un plus grand investissement des membres du groupement. Ils jouent ainsi le rôle de pièces maîtresses dans leur organisation en se dotant d'une grande capacité d'initiation et en se préoccupant de la réalisation des tâches par le respect des directives. Le secrétaire général du Conseil de quartier de Diamaguène nous disait à ce propos que *« le règlement intérieur du Conseil de quartier ainsi que les statuts prévoient un rôle pour chaque membre du bureau et pour les organes qui composent l'association. Normalement le fonctionnement du Conseil de quartier devait obéir à un certain nombre de procédures. Mais en réalité , celui-ci fonctionne selon une logique guidée par la confiance accordée au président qui est un grand leader associatif et qui s'investit beaucoup par l'association. Souvent ses idées et points de vue sont acceptés car il prend rarement des décisions qui vont à l'encontre des intérêts de conseil de quartier. Cependant pour plus de formalité, nous discutons et d'avoir une plus grande efficacité aux moment de leur application. C'est par un consensus sur ses idées que se terminent le plus souvent les discussions »*.

Le « pouvoir » des leader n'est cependant pas coercitif dans la mesure où il y a une certaine considération qu'ils ont par rapport à leurs collaborateurs avec qui ils entretiennent des relations de travail caractérisées par une confiance mutuelle, une facilité de la communication, le respect des idées émises par autrui...

Au demeurant , est-il possible de constater que le mode de fonctionnement des collectifs d'associations n'est pas entièrement réglé sur les dispositions prévues par les statuts. L'importance des relations interpersonnelles aussi que la voix prépondérante des leaders et leur engagement semble être les principaux déterminants du mode de fonctionnement des collectifs d'associations de Diamaguène et Goxu Mbaac.

Chapitre II : Le partenariat : enjeux et limites

I – Manifestation et retombées du partenariat

Le partenariat entretenu entre les acteurs institutionnels, particulièrement la municipalité de Saint-Louis et son Agence de Développement Communal et les collectifs d'associations, traduit un engagement pour la ville qui laisse transparaître l'émergence d'une nouvelle culture urbaine. Les actions qu'ils développent en commun sont la preuve d'un changement d'échelle dans la conception du développement, changement qui touche un plus grand nombre d'acteurs en qualité et en genre qu'en quantité.

I – 1 - Manifestations

Le partenariat dont il est ici question est multi-sectoriel, se manifestant par une contractualisation et un engagement réciproque autour d'actions et de programmes à mettre en œuvre.

La contractualisation se manifeste à différents niveaux. Il faut comprendre que chaque acteur en présence dispose de certains atouts mais aussi est confronté à des contraintes qui limitent considérablement ses actions. La relation qui s'établit ainsi s'effectue dans une dynamique de coopération et de complémentarité afin de maximiser les résultats.

I – 1 – 1 Les ressources engagées.

Vu leur caractère fédératif, le conseil de quartier de Diamaguène et le comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » dispose d'une forte base sociale mobilisable. Elle est composée de différents types d'associations œuvrant chacun dans un domaine spécifique (cf. II du chapitre précédent sur la composition et l'organisation des collectifs d'associations). Cette diversité constitue par ailleurs une richesse dans la mesure où elle montre l'étendue de l'ambition des associations qui s'investissent dans presque tous les domaines relatifs à l'amélioration du cadre de vie (de l'économique du culturel en passant par les activités d'utilité publique ou sociale.)

L'action de mobilisation sociale est perceptible pour certaines associations pendant toute l'année mais elle est surtout visible durant les grandes vacances scolaires où ce sont les associations sportives et culturelles qui sont les plus en vue. Ainsi en plus de leurs domaines traditionnels (le sport et la culture) elles font des actions bénéfiques en faveur de toute la communauté ou de groupes socialement défavorisés.

Sur la base de l'engagement des jeunes par rapport à leur association, et à leur quartier, les activités qui sont les plus mobilisatrices sont celles qui demandent un grand investissement humain (SET SETAL, reboisement des rues, assainissement des berges, remblaiement des rues pour éviter la stagnation des eaux de pluies, désinfection etc. Ce sont des actions qui, certes sont ponctuelles, mais qui dénotent de la capacité des populations à s'investir quand il s'agit d'améliorer leur cadre de vie. A.F., un des responsables de l'U.C.A.S Jambaar et par ailleurs président du C.A.D.G disait à ce propos que « *quand il s'agit de faire une action de grande envergure dans le quartier, on sent que les populations du quartier et surtout les jeunes développent un certain réflexe qui traduit non seulement leur appartenance mais aussi leur amour pour leur quartier. On dirait qu'ils ont envie de faire de leur quartier le meilleur de la ville de Saint-Louis* ».

Quelle que soit leur nature, les associations développent des actions qui font émerger plus ou moins un comportement collectif, forgeant des citoyens responsables et conscients du rôle qu'ils ont à jouer au niveau du quartier et de son environnement. Elles participent à un développement de la citoyenneté au sein de la population.

La capacité de mobilisation n'est pas la seule ressource dont les associations peuvent se prévaloir. L'expérience de certains individus dans la vie associative est un fait non négligeable. Ils maîtrisent les moindres faits de la vie associative pour avoir « milité » pendant longtemps dans des associations ou pour en avoir créé eux-mêmes. On en veut pour preuve ces mots de J.L, le représentant de l'A.S.C « Maison Blanche » dans le comité directeur du Conseil de quartier de Diamaguène : « *il y a ici dans le quartier des gens qui sont incontournables dans le mouvement associatif (il cite des noms aussi bien des hommes que des femmes). Ce sont des leaders mais on peut aussi les considérer comme de véritables « cadres associatifs » dans la mesure où la plupart d'entre eux ont fait bénéficier de leur expérience à des membres d'autres associations. Ce ont eux que la plupart des organismes qui viennent dans le quartier contactent en premier et ce sont ces mêmes personnes que vous voyez d'ailleurs à la tête du Conseil de quartier* ». Cette expérience est bénéfique à plus d'un titre pour les associations vu que ces personnes sont des interlocutrices privilégiées des partenaires mais aussi qu'elles savent tisser des réseaux de relations au bénéfice de leurs associations.

En outre, certaines associations, en dehors de leur appartenance aux collectifs de Diamaguène et de Goxu Mbaac, ont eu à travailler avec des partenaires qui ont apportés divers types d'appui dans le cadre de leurs projets. Même si leur proposition n'est pas assez grande, l'expérience qu'elles ont capitalisée leur a permis de mieux se structurer et de pouvoir atteindre certains de leurs objectifs.

A la question de savoir si elles ont eu à travailler avec des partenaires, les réponses suivantes ont été recueillies :

Tableau n°23 : Répartition des associations selon qu'elles aient eu ou non à travailler avec des partenaires

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Oui	23	36,5
Non	40	63,5
Totaux	63	100

Sources :enquête mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Sur les 23 associations ayant eu à travailler avec des partenaires au moins une fois, 15 appartiennent au conseil de quartier de Diamaguène et 8 au comité d'action « Défar Goxu Mbaac ». Suivent la typologie, nous avons 2 A. S. C., 3 association à thème, 5 Gie et 13 G.P.F.

Les domaines d'intervention des partenaires sont variés : formation, appui technique ou matériel... Selon la nature de l'activité menée, les associations reçoivent tel ou tel type d'appui. Vu leur tendance à la totalisation, elles ont presque pu bénéficier de tous les types d'intervention.

Cependant, malgré la diversité qui les caractérise et l'expérience de certains de leurs membres, notamment des personnes et associations ayant travaillé avec des partenaires, les collectifs d'association de Diamaguène et Goxu Mbaac souffrent d'un manque de ressources propres. C'est ainsi qu'ils reçoivent divers types d'appui (institutionnel, technique, financier) des différents partenaires, la municipalité en première. Celle-ci souffrant elle aussi de problèmes structurels tend à structurer son action en s'appuyant sur les collectifs l'association et sur le mouvement associatif en général afin d'orienter la participation populaire vers les objectifs de développement.

1-1-2 . Les Stratégies mise en œuvre

Devant leurs insuffisances respectives, la démarche qui est mise en œuvre par les différents acteurs s'effectue dans une dynamique complémentaire. A travers celle-ci, ces acteurs, notamment l'Agence de Développement Communal, marquent leurs intentions de promouvoir le dialogue social et plus concrètement de favoriser les réalisations en évitant les logiques de projets. Dans les logiques de projets, il n'y a pas une implication effective des populations. Les projets sont conçus ailleurs selon des modalités et visions autres. Ainsi leur application ne donne pas toujours les résultats attendus dans la mesure où les concepteurs ne tiennent généralement pas compte de la demande sociale.

La démarche mise en œuvre vise la promotion d'un dialogue entre les différents acteurs du développement local et plus concrètement de favoriser une unité d'action entre les associations et l'institution municipale.

Cette démarche est exposée par le directeur de l'Agence de Développement Communal : *« notre credo, c'est la participation des populations. Nous voulons que les populations, à quelque niveau où elles se situent, apportent une contribution réelle au développement de leur localité. Nous avons mis en place un dispositif qui permet à une multitude d'acteurs de se réunir dans un cadre de concertation pour réfléchir sur des questions liées au développement de leur localité et sur les conditions de mise en œuvre des solutions qui doivent être appliquées dans une dynamique partenariale. Les rapports que nous avons avec les populations ne sont pas verticaux c'est-à-dire que ce n'est pas nous qui allons les premiers vers les populations. Notre rôle n'est pas de faire le travail à leur place. Si cela était le cas, la démarche serait tout de suite biaisée. On attend d'abord qu'il y ait des manifestations concrètes de la volonté des populations de travailler ensemble autour d'un dispositif. C'est à partir de ce moment que nous commençons à échanger avec elles. Ce que nous leur apportons, c'est la possibilité de créer les conditions d'un dialogue permanent et une nouvelle façon de voir les choses et de travailler parce que pendant longtemps, les associations de quartier ont fonctionné selon une logique de captation des ressources ou financements. Or ceux-ci non seulement ne sont pas toujours disponibles mais les bailleurs de fonds marquent certaines réticences à financer des organisations qui ne sont pas bien structurées. C'est pour éviter ce fait que le PRADEQ (Programme de Renforcement et*

d'Appui au Développement des Quartiers) un programme de l'Agence, propose une organisation des populations qui est susceptible de faire venir les financements en même temps qu'elle impulse une nouvelle dynamique de développement. Cette organisation permet de rassurer les bailleurs de fonds sur la crédibilité des organisations de base. Elle se matérialise à travers les conseils de quartier dont celui de Diamaguène constitue le premier que nous avons mis en place. »

Il est loisible de constater à travers ces propos qu'il ne s'agit pas dans la démarche de faire des réalisations concrètes tout de suite mais de faire que les conditions d'une gestion durable des réalisations puissent exister. Tout le processus tourne autour de l'organisation des populations qui est l'élément fondamental pouvant permettre des relations de partenariat. Elle est aussi un moyen d'uniformiser la demande sociale; ce qui peut « arranger » selon D.N les partenaires : *« l'organisation des populations permet aux partenaires de calquer leurs préoccupations sur celle des populations mais aussi la demande sociale est beaucoup plus légitime si elle émane d'une collectivité regroupant toutes les couches de la population. »*

L'exemple de plus remarquable dans les relations de partenariat entre les collectifs d'associations et les acteurs institutionnels et qui met en relief la demande exposée est sans nul doute le projet d'assainissement de Diamaguène. Celui-ci aurait eu beaucoup de mal à débiter s'il n'y avait pas une organisation des populations en conseil de quartier. Le projet, en cours de réalisation, consiste à doter les ménages qui n'en disposent pas de fosses étanches, de sanitaires et de raccorder certains autres au réseaux d'égout existant. Il a été jugé par les populations comme une priorité et a émané d'une demande faite par elles pendant l'élaboration du P D Q (Plan de Développement de Quartier) qui est un plan où sont définis les multiples besoins des populations et les ressources à mobiliser pour les traduire en actions concrètes. Cette première phase de priorisation a donné lieu à une seconde qui a été celle de définir les modalités de réalisation du projet notamment de trouver le financement. Etant fixé à près de 57 millions de FCFA, celui-ci a été co-constitué par les partenaires et les populations elles-mêmes, les familles bénéficiaires devant verser un apport de 36000 FCFA. Aussi des cotisations ont été instituées au niveau des associations du quartier, des cartes de soutien déposées au niveau des personnes ressources de la ville et des manifestations lucratives organisées afin de venir en appoint à la contribution financière des bénéficiaires fixée à un peu plus de 11 millions de FCFA. L'autre partie du financement a été constituée par les partenaires (le P.P.G.E Programme Prioritaire de Génération d'Emploi et la

municipalité) . La première phase du projet actuellement terminée a donné lieu à une utilisation d'une main-d'œuvre locale composée de maçons, de ferrailleurs, de plombiers... du quartier.

Cet exemple montre d'une manière assez claire l'implication des populations dans toutes les phases du projet depuis l'élaboration dont elles ont été les principales actrices jusqu'à La phase de réalisation qui a vu aussi leur participation effective. Les différents acteurs ont pu créer un cadre de concertation où ils ont conjointement discuté des conditions de mise en œuvre du projet apportant chacun leurs ressources propres disponibles.

Il montre en outre le degré de responsabilité de chaque acteur dans l'action. Cette responsabilité est partagée tant au niveau de la conception que dans la réalisation, bref durant le long du processus. On assiste ainsi à un acte de promotion de la citoyenneté et de la démocratie participative.

I – 2 – les enjeux au partenariat

Les enjeux du partenariat concernent aussi bien les collectifs d'associations que les acteurs institutionnels. Chez les premiers, il s'agit d'accroître la capacité d'action collective et chez les seconds de se doter d'interlocuteurs crédibles.

I – 2 – 1 – Au niveau des collectifs d'associations

De multiples acquis traduisant les enjeux ont été obtenus par le conseil de quartier de Diamaguène et le comité d'action « Défar Goxu Mbaac » à travers les relations qu'il entretiennent avec les acteurs institutionnels. Cependant, nous signalons que le niveau d'impulsion de ces deux collectifs semble être un élément déterminant qui explique le volume de réalisations de chacun et partant révèle leurs capacités développantes respectives.

I -2-1-1 Sur le plan institutionnel

L'objectif qui était visé à travers la création du Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » et le Conseil de Quartier de Diamaguène , c'était d'une part de faire en sorte qu'il y ait au niveau des quartiers respectifs des dispositifs viables, structurés à partir desquels pourrait être organisée l'intervention selon des modalités bien définies en accord avec les populations et d'autre part de disposer d'interlocuteurs crédibles qui soient représentatifs de toutes les couches de la population .IL fallait faire émerger un secteur associatif qui soit suffisamment solide . puissant et reconnu pour pouvoir peser en faveur des changements sociaux au niveau de la ville de Saint-Louis . Ainsi, le statut juridique formel qu'ils ont acquis est la preuve

d'une reconnaissance institutionnelle de la part de l'institution municipale qui leur a conférés une fonction particulière dans la dynamique d'implication de la société civile mais aussi certaines de ces attributions dans les limites géographiques de leur quartier.

Ce fort ouvrage institutionnel renforce le monde associatif au niveau des quartiers de Goxu Mbaac et Diamaguène. D'abord il lance un processus dynamique et continu pour améliorer les conditions de vie des populations . Ce processus fait apparaître le rôle politique des collectifs d'association. Ceux-ci par le fait qu'ils sont composés d'entités différentes, favorisent la démocratie en partant de la base et en donnant la possibilité de chaque acteur social de donner son avis sur les questions liées au développement de sa localité.

Ensuite l'ancrage institutionnel peut permettre aux collectifs d'associations de Diamaguène et Goxu Mbaac de jouer le rôle de contre –pouvoir notamment en essayant d'imposer les aspirations des populations face aux éventuelles tentations « autoritaires » dans un contexte de démocratie.

I-2-1-2 Le développement d'une culture de quartier.

Les responsable des deux collectifs que nous avons interrogés sont unanimes à reconnaître qu'avec la création des collectifs d'associations , il y a eu une évolution de la mentalité des populations d'une culture associative vers une culture de quartier . Celle-ci se manifeste particulièrement à travers la mobilisation sociale qui entoure les action initiées par le Conseil de Quartier de Diamaguène et le Comité d'Action « Defar Goxu Mbaac » et à travers le degré de participation aux réunions de leurs membres respectives.

Tableau n°24 : Participation des associations membres des collectifs aux réunions convoquées par ces derniers

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Oui	51	80,95
Non	12	19,05
Totaux	63	100%

Sources : enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Tableau n° 29: Participation des associations aux réunions suivant leur collectif d'appartenance

Réponses	Diamaguène		Goxu Mbaac		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Oui	33	52,38	18	28,57	51	80,95
Non	4	6,35	8	12,7	12	19,05
Totaux	37	58,73	26	41,27	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diatta 2000

La vie associative avant la création des collectifs était caractérisée au niveau des quartiers par le sectarisme et la concurrence. Parlant de Diamaguène, le secrétaire général dudit conseil nous disait que *« malgré le fait qu'il y a beaucoup d'associations à Diamaguène avec quelques unes très dynamiques, celles-ci fonctionnaient dans une ignorance presque totale les unes des autres. Leurs actions n'ont pour cibles que leurs membres ou leur zone géographique d'implantation et seules quelques rares associations notamment l'ADD (Association pour le Développement de Diamaguène) ont une envergure qui couvre tout le quartier »*.

Avec le regroupement des associations, il s'est opéré petit à petit un déplacement des réflexes identitaires autour des associations vers les problèmes des quartiers. Cela n'a été possible cependant, aussi bien à Diamaguène qu'à Goxu Mbaac, qu'après moult explications et éclaircissements sur le rôle des collectifs. Il ne fallait pas qu'ils soient détournés de leurs objectifs initiaux. Par exemple à Goxu Mbaac, les populations n'étaient pas trop réceptives lors de la mise en place du comité. Selon son président, *« il y avait non seulement des problèmes de circulation de l'information mais aussi un problème politique. Le premier président du collectif était catalogué comme politicien. Il appartenait à un parti politique d'opposition. Les habitants du quartier voyait en lui donc quelqu'un qui voulait récupérer à long terme la population au profit de son parti. Ce n'est qu'avec le dernier mandat et l'éviction de ce président qu'il y a eu une véritable concertation des populations sur les problèmes du quartier et il s'établit de plus en plus une entente au niveau du quartier. »*

Les populations prennent conscience que leur quartier n'est plus un espace neutre où cohabitent des individus ou des familles mais un espace qu'elles doivent s'approprier et par une mobilisation effective, prendre en charge tout problème relatif à leur cadre de vie. Elles

ont appris à travailler ensemble et à dépasser le cadre de leurs structures respectives aussi que les clivages au profit de l'intérêt général de leur quartier .

Les actions de mobilisation sociale démontrent qu'il y a au niveau des quartiers de Diamaguène et de Goxu Mbaac un processus d'appropriation d'une démarche d'auto-promotion par les populations. En effet, à travers l'accroissement de la capacité collective d'action ,la valorisation de l'expertise locale ,la promotion de la citoyenneté et de la démocratie participative , les quartiers semblent être mieux disposés à se prendre en charge.

C'est à partir de ces dispositions que plusieurs actions ont été réalisées par les collectifs d'associations de Diamaguène et de Goxu Mbaac conjointement avec les partenaires.

I-2-1-3 Les actions réalisées.

Nous devons noter d'emblée que les volumes de réalisations des deux collectifs ne sont pas au même niveau. Le Conseil de Quartier de Diamaguène semble être beaucoup plus disposé à travailler avec les partenaires que le Comité d'Action « Defar Goxu Mbaac » et cela s'aperçoit à travers le volume des actions entreprises conjointement de part et d'autre avec les partenaires. Cette différence peut trouver son explication dans une autre , celle des niveaux d'impulsion des collectifs.

Le fait que le conseil de quartier de Diamaguène soit le fruit d'une initiative d'acteurs extérieurs (la municipalité , le Partenariat avec Saint-Louis et sa région, l'Agence de Développement Communal) implique pour ces derniers de bien s'engager pour qu'il puisse atteindre ses objectifs . Ainsi on sent beaucoup plus la présence des partenaires du côté du Conseil de Quartier de Diamaguène que du côté du Comité d'Action « Defar Goxu Mbaac » .

Au niveau des deux collectifs, les actions réalisées concernent plusieurs domaines (santé , environnement , formation , hygiène etc.) .Elles sont le résultat des grandes orientations de développement définies dans des plans par les populations elles mêmes .

1-2-1-3-1 Au niveau de Diamaguène

La plus grand action en cours de réalisation au niveau de Diamaguène est le projet d'assainissement du quartier qui consiste, comme nous l'avons déjà dit, en la construction de fosses étanches et de sanitaires aux familles les plus démunies et de raccordement à l'égout, d'un coût de près de 57 millions de francs CFA, le projet est réalisé sur financement conjoint des partenaires et des populations et a été jugé comme la première priorité par la population lors de l'enquête de détermination des priorités du plan de développement du quartier. Actuellement, la première phase de réalisation du projet (la construction de sanitaires et de

fosses étanches) est terminé et il reste à aborder la deuxième, celle du raccordement au réseau d'égout. La première phase de réalisation a donné lieu à une utilisation presque exclusive d'une main-d'œuvre locale.

Sur le plan de l'hygiène, un nouveau système de ramassage des ordures a été mis en œuvre. Devant les insuffisances du système de la régie municipale de ramassage des ordures ménagères, le Conseil de Quartier a sollicité l'intervention du projet C.E.T.O.M (Collecte, Evacuation et Traitement des Ordures Ménagères). Ainsi un G.I.E de jeunes habitant le quartier a été formé. Utilisant un système de traction animale (des chevaux), le G.I.E collecte quotidiennement les ordures des ménages, moyennant une contribution mensuelle de 500fcfa par ménage. Les ressources tirées des prestations servent à la rémunération des membres du G.I.E et à l'entretien du matériel de travail (entretien des charrettes, nourriture des chevaux...). En outre, le G.I.E bénéficie de l'appui matériel, financier et technique de la municipalité et du Partenariat avec Saint-Louis et sa région. Ce système de ramassage des ordures est complété très souvent par des opérations SET SETAL que le conseil de quartier ou ses associations membres (surtout les A.S.C) organisent.

Dans le cadre de la formation, plusieurs séances ont été tenues dans plusieurs domaines avec pour cibles des membres du CQ mais aussi des femmes et de jeunes membres de associations qui composent le Conseil de Quartier. Ainsi dans le cadre de la sensibilisation sur les problèmes liés à la santé , le Conseil de Quartier avec l'appui du partenariat avec Saint-Louis et sa Région et du district sanitaire de Saint-Louis a eu à former plus d'une trentaine de jeunes- relais en IEC(Information, Education ,Communication) pour assurer une meilleure information sanitaire de la population du quartier. En relation avec le comité de santé du quartier, les relais ont beaucoup contribué à l'amélioration des comportements sanitaires des habitants grâce à des causeries ,conférences ... Leurs actions sont beaucoup plus perceptibles lors des campagnes de nivaquinisation , de vaccination (PEV), de sensibilisation sur les maladies sexuellement transmissibles... Cependant par manque de moyens et de motivation (financière surtout) , ces relais ne sont pas toujours fonctionnels.

Les formations concernent aussi la vie organisationnelle. Devant les insuffisances des organisations de base en capacité organisationnelle et en planification des activités, des séances de formation adaptées et des ateliers ont été menés au profit des membres de ces organisations dans le but de consolider et de renforcer leurs capacités techniques. Suivant les

demandes exprimées par les associations, plusieurs modules de formation ont été proposés : gestion administrative d'une association, gestion financière et comptable, élaboration et mise en œuvre de plans d'actions, gestion organisationnelle... Ces formations ont pour objectifs principaux de permettre aux associations de base telles que les groupements de promotion féminine, les groupements d'intérêt économique... de mieux se structurer et de renforcer leurs capacités auto-gestionnaire et développante.

En plus de ces formations, le Conseil de Quartier a servi de relais ou de facilitateur à plusieurs de ses associations membres dans la conduite de leurs projets auprès des autorités publiques et des partenaires. Sur les 43 associations que nous avons répertoriées lors de notre enquête et qui déclarent avoir reçu l'appui de leur collectif, 25 se trouvent être des membres du Conseil de Quartier de Diamaguène. L'intermédiation qu'elles sollicitent au Conseil de Quartier a pour objectifs d'accélérer le processus de rapprochement avec les partenaires et de leur ouvrir plus largement les opportunités.

Plus récemment, le Conseil de Quartier a participé à la mise sur pied de l'Union locale des Groupements de promotion féminine de Diamaguène (U.G.D). Il œuvre de ce fait pour l'amélioration du statut socio-économique de la femme.

Une autre action non moins importante a été l'échange d'expériences entre le quartier de Diamaguène et celui de Moulins à Lille en France où se déroule le même processus de responsabilisation des populations.⁵⁶ Plus connue sous le vocable de réciprocité, cette échange d'expériences s'est matérialisé par le voyage à Lille durant les mois de Septembre, Octobre, Novembre 1999 du président du Conseil de Quartier et de son secrétaire général. Leur mission consistait à raconter l'expérience de Diamaguène et à discuter avec les associations du quartier de Moulins sur le thème global des pratiques sociales dans le cadre du développement des quartiers. Cela leur a permis de s'inspirer de l'expérience du Nord mais aussi de faire bénéficier de leurs compétences aux associations de Lille pour qu'elles puissent améliorer et remettre en question leurs propres pratiques, modes d'organisation et de raisonnement.

⁵⁶ La ville de Saint-Louis est jumelée à celle de Lille depuis 1978. La charte de jumelage fut signée le 28 Novembre 1978 à Lille par Monsieur André Guillabert, maire de Saint-Louis et Monsieur Pierre Mauroy, maire de Lille sous la présidence de Monsieur Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal

Tableau synoptique des principales actions réalisées à Diamaguène

Domaines d'intervention	Actions réalisées	Acteurs intervenants	Types de partenariat entre les acteurs	Cibles
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de fosses pour les ménages • Ramassage des ordures ménagères • Campagnes de saupoudrage • Opérations SET SETAL 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de quartier • Associations domiciliées à Diamaguène • Municipalité • Agence de Développement Communal via PRADEQ • Partenariat avec Saint-Louis et sa région • Ménages de Diamaguène 	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • Financier 	Toute la population de Diamaguène
Santé, sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de plus d'une trentaine de jeunes en IEC (Information, Education et Communication) • Lancement du quinzaine de l'hygiène et de la santé le 20 Décembre 1997 • Nombreuses séances de mobilisation sociale et de sensibilisation pour l'amélioration des comportements sanitaires • Projet de nutrition communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de quartier • Associations • Ministère de la santé et de l'action sociale • Municipalité via l'ADC et le Partenariat • Partenariat avec Saint-Louis et sa région via le Programme Mère-Enfant • AGETIP 	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • Institutionnel 	Toute la population de Diamaguène

Tableau n° 26: Tableau synoptique des principales actions réalisées à Diamaguène.

Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des membres des associations de Diamaguène en : <ul style="list-style-type: none"> - gestion administrative - gestion financière et comptable - élaboration et mise en œuvre de plans d'action - planification stratégique des activités - formation des membres du Conseil de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité • Agence de développement Communal via PRADEQ et le Programme Régional de FACilitation de formation et d'appui aux associations locales et initiatives en milieu urbain ouest africain (PREFAL) 	<ul style="list-style-type: none"> • Technique 	Les membres des associations et du Conseil de quartier
Divers (économique, échanges, patrimoine ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'Union locale des groupements de Diamaguène (U.D.G) • Réhabilitation des locaux de l'ex-service d'hygiène et son érection en Maison de quartier • Dotation de ka Maison de quartier en 3 micro ordinateurs, 1 imprimante et un scanner • EChanges d'animateurs avec Lille 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité via le PRADEQ et le service du développement communautaire • Conseil de quartier Partenaires du quartier de Moulins à Lille en France 	<ul style="list-style-type: none"> • Technique • Institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes • Toute la population

I-2-1-3-2 Au niveau de Goxu Mbaac

Les réalisations au niveau du Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » concernent, à quelques exceptions près, les mêmes domaines qu'à Diamaguène.

De multiples rencontres ont eu lieu avec les autorités publiques pour traiter des problèmes relatifs au foncier (l'occupation illégale des terrains vagues), à l'état de la route reliant le quartier au reste de la ville, à l'électrification et à la construction d'un nouveau débarcadère. Sur ce dernier point, le Comité a obtenu des résultats satisfaisants puisque le débarcadère, pendant longtemps jugé comme une nécessité par les habitants du quartier dont l'activité principale est la pêche est actuellement à l'état d'exécution et les travaux sont dans une phase très avancée.

Sur le plan social, de nombreuses actions de mobilisation sociale ont été organisées avec l'appui des associations membres et des partenaires comme l'Action pour le Développement de Saint-Louis (A.D.S), la Convention des saint-louisiens, le service de l'action sociale, la municipalité etc. Durant l'inondation de l'hivernage 1999, des actions concrètes ont été menées en direction des sinistrés. Elles ont consisté d'abord en leur recensement puis à la collecte de médicaments et à leur relogement provisoire dans des lieux choisis à cet effet.

En matière de santé, les actions que le Comité a eu à développer sont relatives surtout à la prévention. Ainsi, il a participé à la formation de 20 relais en I.E.C (Information, Education, Communication), formation assurée par l'O.N.G SANFAM(Santé de la Famille) sur des thèmes aussi divers que la sexualité précoce, la malnutrition infantile, la planification familiale... Ces relais aiment des causeries au niveau de leur association d'origine et de ce fait permettent une sensibilisation plus grande des populations.

Comme à Diamaguène, le Comité de Goxu Mbaac a fait appel à l'intervention du projet C.E.T.O.M et dans ce cas aussi, c'est un G.I.E composé de jeunes du quartier qui assure les prestations.

Sur un plan purement économique, le Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » a créé 6 G.I.E de 25 femmes chacun qui s'occupent de la transformation de poissons au niveau de la sécherie de Goxu Mbacc. Il a multiplié ses relations notamment au niveau des partenaires financiers

notamment la C.N.C.A.S (Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal) pour leur trouver des financements et leur permettre ainsi de développer leurs activités.

Comme il a eu à le faire avec les autres associations de la ville de Saint-Louis, le P.R.A.D.E.Q(Programme de Renforcement et d'Appui au Développement des Quartiers) a proposé des séances de formation dans les techniques de gestion administrative et comptable aux associations de Goxu Mbaac.

Tableau synoptique des principales actions réalisées à Goxu Mbaac

Domaines d'intervention	Actions réalisées	Acteurs intervenants	Types de partenariat entre les acteurs	Cibles
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Vaste opération de soins médicaux et buccodentaires de première intention • Projet de nutrition communautaire • Formation de 20 relais en IEC • Causeries, actions de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » • Hôpital • Dispensaire de Goxu Mbaac • Associations locales • ONG SAN FAM 	<ul style="list-style-type: none"> • Technique 	Toute la population
Assainissement, Hygiène, Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de puisards • Mise en place du système CETOM par le ramassage des ordures ménagères • Nombreuses opérations SET SATAL • Nettoyage des berges 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » • Associations du quartier • Municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Technique 	Toute la population
Socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 6 GIE de 25 femmes chacun • Nombreuses manifestations lucratives pour assurer une autonomie financière au comité • Participation et suivi de la réalisation du débarcadère 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » • GIE de femmes • CNCAS • Municipalité • Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Financier 	Les femmes Toute la population

Tableau n° 27 : Tableau synoptique des principales actions réalisées à Goxu Mbaac.

I-2-2 Au niveau des partenaires privilégiés

L'enjeu principal du partenariat pour les acteurs institutionnels privilégiés que sont la municipalité de Saint-Louis et l'Agence de Développement Communal était de disposer d'interlocuteurs crédibles au niveau des quartiers et de savoir que les populations ne se sentent plus comme d'éternelles assistées mais comme les acteurs de leur propre développement. Ainsi, le fait qu'ils entretiennent un partenariat avec les collectifs d'associations constitue une avancée dans le dispositif institutionnel d'une décentralisation de plus en plus poussée qui ne doit pas s'arrêter aux collectivités locales mais doit aller jusqu'au niveau micro, c'est-à-dire vers les populations, reconnues comme acteurs locaux de développement. Les collectifs d'associations constituent pour la municipalité des instruments de détermination et de priorisation des problèmes des quartiers à travers une démarche participative. Cela participe, en outre, à un meilleur rapprochement entre la municipalité et les populations ainsi qu'à une meilleure perception de l'institution municipale.

Cependant malgré les multiples enjeux et acquis que nous avons pu noter, le partenariat comporte des limites imputables aussi bien aux collectifs d'associations qu'à la municipalité et à l'Agence de Développement Communale

II-1 Les limites du partenariat

II-1-1 Au niveau des collectifs d'associations

Le premier problème auquel sont confrontés les collectifs d'associations est relatif à leur fonctionnement. Etant donné que ce sont des structures regroupant des associations de natures diverses, leur fonctionnement est étroitement lié à celui de ces structures membres. Ensuite, la seconde limite de taille demeure le manque de moyens de fonctionnement. A ces limites susmentionnées viennent s'ajouter parfois des conflits d'objectifs entre les collectifs et certaines de leurs structures composantes.

II – 1 – 1 – 1 – Un fonctionnement lié au dynamisme des structures membres

Le fonctionnement des collectifs d'associations de Diamaguène et de Goxu Mbaac est fortement dépendant de celui de leurs structures membres. Celles-ci semblent les maintenir en otage car c'est en fonction de leur dynamisme que les collectifs peuvent fonctionner normalement et atteindre leurs objectifs. Les associations membres des collectifs d'associations sont confrontées à des contraintes qui limitent considérablement leur

dynamisme. En plus de leur nature informelle pour la plupart (57,15 %, des associations enquêtées), elles font face à des difficultés d'ordre structurel.

Nous avons pu constater que la structuration des bureaux des associations diffèrent selon leur type.

Les associations sportives et culturelles sont de loin les associations les plus structurées. Le bureau comporte généralement les postes de président, de vice président, de secrétaire général (avec son adjoint), un trésorier général (avec son adjoint), les présidents des commissions sportives et culturelles et les commissaires aux comptes.

Les associations de développement de quartiers et les associations à thèmes ont la même structuration à quelques variantes près.

La structuration du bureau des autres types d'associations tourne autour de trois postes essentiels : Président, Secrétaire général, Trésorier (GPF/Mbootays, OJF, GIE).

La périodicité de renouvellement de leur bureau est soit fixée à un ou deux ans. Cependant la plupart des associations ne procèdent pas régulièrement ou n'ont jamais procéder au renouvellement de leur bureau.

Tableau n°28 : Répartition des associations selon qu'elles procèdent ou non régulièrement au renouvellement de leur bureau

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Oui	29	46,04
Non	34	53,96
Totaux	63	100

Sources : enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Sur les 34 associations qui ne procèdent pas régulièrement au renouvellement de leur bureau, il y a 20 GPF/Mbootays, 11 GIE et 3 associations à thèmes. Les raisons évoquées sont multiples. Il y a d'abord le fait que la majeure partie de ces associations sont nées sur l'initiative d'une seule personne. L'exemple des groupements de promotion féminine est significatif. La plupart d'entre eux étaient des mbootays regroupés autour d'une femme influente qui jouait à la fois le rôle de présidente et de trésorière. Toute la dynamique du

groupe tourne ainsi autour d'elle. Cette personne se construit alors petit à petit un capital de respect et de confiance qui leur permet de « s'imposer » et qui fait que les membre du groupe n'éprouvent pas le besoin de changer le bureau.

Il y a ensuite le fait que certaines associations font de bonne actions, celles-ci éclipsant ainsi le besoin de changer le bureau. C'est le cas par exemple des GIE.

Une troisième raison a été enfin évoquée, celle relative à l'inertie de certaines associations qui ne font aucune action concrète et dont l'existence est presque fictive.

Au demeurant, cette situation où le bureau des associations n'est pas régulièrement renouvelé dénote d'un certain immobilisme au niveau organisationnel. Ceci conduit à une certaine léthargie dans la mesure où les associations sont de plus structurées autour de quelques individus et ne sont pas susceptibles de subir des innovations que le changement de direction ou de bureau peut apporter. En outre, cette structuration des associations autour de certaines personnalités entraîne des ambiguïtés au niveau de la répartition des tâches d'autant plus qu'en l'absence d'organigramme où sont définis les différents postes et responsabilités, chaque individu est susceptible de jouer le rôle d'autrui. Ceci entraîne souvent des conflits de compétences et une déstabilisation de la motivation des membres. En somme, le manque de démocratie organisationnelle est à déplorer au sein des associations composant les collectifs d'associations de Diamaguène et de Goxu- Mbaac.

La majorité des associations de Diamaguène et de Goxu Mbaac sont surtout des associations d'animation qui ambitionnent de prendre en charge des problèmes communautaires liés au cadre de vie, ou encore les besoins propres de leurs membres ou de groupes cibles.

Tableau n°20: Répartition des associations selon les catégories cibles de leurs actions

Catégories cibles	Effectifs	Pourcentage
Les membres	31	49,2
Toute la collectivité	23	36,5
Les femmes et les enfants	4	6,35
Autres	5	7,95
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Les domaines d'intervention des associations concernent essentiellement trois catégories.

Il y a d'abord les activités génératrices de revenus essentiellement destinées aux membres. Cette catégorie concernent particulièrement les G.P.F/Mbootays et les G.I.E. L'objectif qui est visé ici est d'assurer aux membres de ces groupements des revenus substantiels qui sont le plus souvent réinvestis dans d'autres créneaux.

Ensuite, nous avons les activités socio-éducatives avec les conférences, les causeries, les centres aérés, l'encadrement des talibés, des filles-mères, les activités de mobilisation, les séances de formation... Ces activités sont traditionnellement destinées à des groupes socialement défavorisés ou aux membres des structures mais elles peuvent concerner d'une manière générale toute la communauté.

Quant aux activités d'utilité publique enfin, elles concernent des actions bénéfiques en faveur de toute la communauté.

Cependant, cette catégorisation n'est pas rigide surtout au niveau des activités socio-éducatives et celles d'utilité publique. En effet, il y a une dynamique de totalisation que l'on note au niveau de certaines associations comme les A.S.C et les associations de développement de quartier qui mènent à la fois des activités d'utilité publique et des activités socio-éducatives.

Cette volonté des associations de Diamaguène et de Goxu Mbaac de s'investir dans plusieurs domaines à la fois reste cependant sans commune mesure avec leurs moyens. La majeure partie des associations de notre échantillon est dépendante des subventions et aides qui ne sont d'ailleurs pas toujours accordés pour conduire leurs activités. Il n'en reste pas moins cependant que pour la plupart de ces associations, la base de constitution des ressources demeure la cotisation.

Tableau n°3 : Répartition des associations selon le mode de constitution des ressources

Mode de constitution des ressources	Effectifs	Pourcentages
Cotisation seulement	14	22,22
Cotisation et subvention	42	66,67
Aide et subvention	7	11,11
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Le tableau précédent montre que 66,67% des associations, en plus des cotisations des membres, comptent sur les ressources externes pour mener correctement leurs activités. Il s'agit principalement des A.S.C , des associations à thèmes, des groupements de promotion féminine et des associations de développement de quartier.

Celles qui fonctionnent uniquement sur la base des cotisations des membres (22,22%) sont des G.I.E de familles ou d'amis et quelques G.P.F/Mbootays.

Le tableau montre enfin que 11,11% des associations restent entièrement dépendante de ressources extérieures. Ce sont essentiellement des associations à impulsion exogène : G.I.E à vocation communautaire (P.N.C , C.E.T.O.M), Comité de santé.

Sur le plan de la capacité financière , la plupart des associations enquêtées ont un budget variable. Cette variation dépend d'une part de l'apport financier extérieur (s'il existe) et d'autre part du volume et du degré de réussite des activités⁵⁷.

Dans leur règlement respectif (qu'il soit écrit ou l'objet d'un consensus verbal), les associations ont fixé une périodicité pour leurs réunions.

Tableau n° 38: Répartition des associations selon la périodicité de leur réunion

Périodicité	Effectifs	Pourcentage
Hebdomadaire	18	28,58
Toutes les quinzaines	24	22,22
Mensuelle	25	39,68
Trimestrielle	0	0
Semestrielle	0	0
Annuelle	6	9,52
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

⁵⁷ Etant donné que toutes les associations ne nous ont pas communiqué des informations relatives à leur budget, nous n'avons pas pu établir un tableau classificatoire. Cependant, les résultats dont nous disposons ont permis de constater qu'il y a des associations qui ont des budgets très faibles (le plus petit budget enregistré est celui du comité daara du C.A.D.G. Il se chiffrait au moment de l'enquête à 17.000fcfa) et d'autres qui en ont de plus ou moins consistants (le plus gros budget dont nous avons connaissance est celui du G.I.E Force Plus Yaye Awa Kane du C.Q de Diamaguène qui est un regroupement de 18 femmes qui s'investissent dans la vente de friperies et de riz. Il se chiffre à 700.000fcfa

La fréquence des réunions dépend du type d'association

Tableau n° 31 : Corrélation entre la périodicité des réunions et le type d'association

Types Périodicité	A.S.C	G.P.F/ Mbootays	A.D.Q	Associations à thèmes	G.I.E	O.J.F	Totaux
Hebdomadaire	0	9	1	8	0	0	18
Toutes les quinzaines	0	7	0	1	6	0	24
Mensuelle	0	7	2	6	7	3	25
Trimestrielle	0	0	0	0	0	0	0
Semestrielle	0	0	0	0	0	0	0
Annuelle	6	0	0	0	0	0	6
Totaux	6	23	3	15	13	3	63

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Malgré l'acceptation des membres des associations de la périodicité des réunions, celle-ci n'est jamais respectée pour plusieurs raisons : indisponibilité des membres, inexistence d'activités significatives, manque de moyens... Les réunions suivent souvent la dynamique des activités de l'organisation. C'est le cas principalement pour les A.S.C qui ne fonctionnent pratiquement que pendant les vacances scolaires. A chaque début de saison hivernale, elles tiennent leur assemblée générale. Passé cet événement, les autres rencontres se font en fonction des matches ou des difficultés rencontrées.

La fréquence des réunions est plus régulière quand il s'agit des G.P.F/Mbootays ou des G.I.E. Dans ce cas, les membres de ces groupements à but lucratif sont obligés de se réunir régulièrement pour faire le bilan de leurs activités et voir les perspectives à aborder ou les changements à apporter.

Les associations de développement de quartier tiennent en majorité leur réunion mensuellement. Mais plus généralement les réunions suivent la dynamique adoptée et des opportunités qui s'offrent à elles pour la réalisation de ces programmes.

Les O.J.F, quand à elles, sont dépendantes des A.S.C et suivent plus ou moins leur logique de fonctionnement. Elles ont cependant des programmes qui leur sont propres et qu'elles suivent parallèlement à leur engagement au niveau des A.S.C. Ce sont surtout des programmes pour la promotion socio-économique de leurs membres.

En plus du non respect de la périodicité, la participation des membres des associations aux réunions n'est pas effective.

Tableau n°38 : Répartition des associations selon le degré de disponibilité de leurs membres

Degré de disponibilité	Effectifs	Pourcentage
Toujours disponibles	27	42,85
Quelques fois seulement	24	38,1
Rarement disponibles	12	19,05
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

A partir du tableau précédent, nous pouvons constater que dans 57,15% des cas, les membres des associations ne sont que quelques fois ou rarement disponibles contre 42,85% où ils sont effectivement disponibles.

Ce degré de disponibilité des membres des associations est lié au type d'association et aux opportunités qui s'offrent à eux. Ces derniers constituent des déterminants spécifiques de la disponibilité des membres. C'est le cas par exemple de certains G.P.F, des associations à thèmes et des associations de développement de quartier qui fonctionnent selon une logique de captage des ressources extérieures.

Tableau n° 34 : Corrélation entre le type d'association et le degré de disponibilité des membres

Type / Degré de disponibilité	A.S.C	G.P.F/ Mbootays	A.D.Q	Associations à thèmes	G.I.E	O.J.F	Totaux
Toujours disponibles	5	11	0	5	6	0	27
Quelques fois disponibles	1	10	2	6	4	1	24
Rarement disponibles	0	2	1	4	3	2	12
Totaux	6	23	3	15	13	3	63

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

En somme il est possible de constater que les associations composant les collectifs de Diamaguène et de Goxu Mbaac sont confrontées à des contraintes difficilement maîtrisables.

C'est d'abord la disjonction entre les objectifs et les moyens disponibles. Même si pour la plupart des associations la base de constitution des ressources demeure la cotisation, il y a un manque de ressources propres qui se traduit par un recours permanent aux ressources extérieures (77,78% des associations).

Ensuite, il se pose le problème de « l'immobilisme organisationnel » qui est la traduction de la structuration de la majorité des associations autour de quelques individus et de l'absence de renouvellement des bureaux (53,96% des associations de l'échantillon). Ce problème est significatif d'un manque de démocratie organisationnelle.

Enfin, l'indisponibilité des membres pose un problème de motivation qui ne peut exister que s'il y a des opportunités qui se présentent. Ces problèmes d'organisation interne et de capacité stratégique des associations limitent par conséquent leur fonctionnement et empêchent la poursuite d'activités cohérentes et opérantes.

Au niveau des collectifs, ils se traduisent par un ralentissement du niveau de fonctionnement des commissions et corrélativement par une faible capacité de capitalisation et de planification, une tenue irrégulière des rapports, une difficulté à conduire des réunions, des

problèmes de circulation de l'information ; une absence de cotisation des associations membres.

II-1-1-2 Le manque de moyens de fonctionnement

Celui-ci constitue un des problèmes majeurs auxquels font face les collectifs de Diamaguène et de Goxu Mbaac et il se répercute au niveau des relations de partenariat car sans moyens de fonctionnement conséquents, les collectifs ne peuvent pas jouer pleinement leur rôle.

Etant des associations à but non lucratifs, les collectifs sont dépendants aussi bien des cotisations de leurs membres que des subventions et dons (en nature ou en espèces) que leur accordent les partenaires. Or, ceux-ci ne sont pas toujours recouverts.

Au niveau du C.Q de Diamaguène, le président signale qu'il est imposé à chaque structure membre de verser annuellement 2000 Fcfa. Avec 51 associations, cela devrait faire une somme de 102.000Fcfa qui pouvait être affectée au fonctionnement du bureau (achat de matériel didactique, organisation des réunions...) En analysant le bilan financier du dernier mandat, nous avons que la couverture cette a été loin d'être recouverte. En effet, le bureau n'a fonctionné qu'avec un budget de 41.550Fcfa qui a été loin d'être suffisant. Non seulement toutes les structures n'ont pas honoré leur engagement mais aussi les subventions que la municipalité a accordé au C.Q de Diamaguène sont demeurées insuffisantes pour pouvoir couvrir toutes les dépenses. Pour assurer le fonctionnement du bureau, les membres sont obligés de débloquer de leurs propres fonds ou de faire des démarches informelles pour acquérir des dons. Ce manque de moyens financiers pose en outre des problèmes dans le cadre des échanges avec les partenaires dans la mesure où les moyens ne sont pas égaux. Il se crée par conséquent un renforcement de la dépendance.

La situation est identique au niveau du Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » où le manque de moyens financiers cause de sérieux problèmes de fonctionnement. Les seules subventions que le bureau a eu à recevoir l'ont été de la Convention des Saint-Louisieins (50.000Fcfa) et de l'une de leurs structures membres, l'U.C.A.S Jambaar (15.000Fcfa).

Ce manque de moyens financiers explique sans nul doute le type de soutien qui est apporté par les collectifs à leurs associations membres. 68,25% des associations enquêtées soutiennent avoir reçu une aide de la part de leur collectif d'appartenance mais celle-ci dans la majorité

des cas a consisté pour le collectif à jouer le rôle d'interface avec les partenaires. Ainsi les collectifs servent de couverture à leurs associations membres pour obtenir soit des financements ou pour faire bénéficier à leurs membres de séances de formations.

Tableau n°35: Répartition des associations selon qu'elles aient ou non bénéficié du soutien de leur collectif d'appartenance

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Oui	43	68,25
Non	20	31,75
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

Le tableau suivant donne plus de détails sur cette répartition des associations selon qu'elles appartiennent à l'un ou l'autre collectif.

Tableau n° 36: Répartition des associations selon qu'elles aient bénéficié ou non du soutien de leur collectif et suivant leur appartenance à Diamaguène ou Goxu Mbaac

Réponses	Diamaguène		Goxu Mbaac		Totaux	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Oui	29	46,03	14	22,22	43	68,25
Non	8	12,7	12	19,05	20	31,75
Totaux	37	58,73	26	41,27	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

En outre, les collectifs d'associations de Diamaguène et de Goxu Mbaac ne disposent pas de siège fonctionnel qui pourrait leur assurer une reconnaissance de leur personnalité juridique au niveau de toute la population. Cette absence de locaux fonctionnels pose un problème d'accès des populations à ces structures.

D'autres problèmes non moins importants bloquent la dynamique impulsée au niveau des collectifs d'associations et partant leurs capacités à poursuivre correctement les relations de partenariat.

Il s'agit d'abord de la logique expansionniste de certaines associations qui se manifestent par des tentatives de récupération des collectifs à leur profit. Elles se matérialisent par des conflits d'objectifs, ceux-ci étant souvent identiques. Ce fut le cas notamment entre l'A.D.D (Association pour le Développement de Diamaguène) et le Conseil de Quartier de Diamaguène et entre le Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » et l'U.C.A.S Jambaar. Ces associations avec lesquelles les collectifs entrent en conflit ont généralement une large base sociale et une capacité de capitalisation interne que leur collectif d'appartenance n'ont pas.

Ensuite, du fait de la non répercussion de l'information par les associations membres des collectifs au niveau de la base, il se pose un réel problème de connaissance et de compréhension du partenariat par les populations . Selon le président du Conseil de Quartier de Diamaguène, celles-ci même si elles sont au courant des relations qu'entretiennent leur collectif avec d'autres acteurs, n'en connaissent pas la teneur. Elles ne sont mises au parfum généralement qu'à l'occasion des grandes actions qui nécessitent une forte mobilisation sociale. Cette situation est cependant moins grave au niveau de Diamaguène où un certain nombre d'associations ont eu à travailler en collaboration avec des organismes extérieurs. Mais d'une manière générale, il faut considérer que la méconnaissance des collectifs d'associations, de leurs objectifs et de leur mode d'organisation constitue un fait courant pour la population. Le niveau d'information est lié à la proximité par rapport aux leaders. A terme, les collectifs d'associations risquent de se limiter uniquement aux associations excluant de facto certaines couches de la population peu mobilisées par les associations.

Enfin, il y a le fait que certains leaders associatifs font un cumul de mandats en occupant à la fois plusieurs postes dans des structures différentes. Ce fait que d'aucun considère comme une quête de reconnaissance ne participe pas à une meilleure « décentralisation » des responsabilités au sein du quartier.

Face à cette kyrielle de problèmes, les collectifs d'associations rencontrent beaucoup de difficultés pour réaliser leurs objectifs. Ceci explique d'une certaine manière le fait que le degré de satisfaction des dirigeants d'associations membres des collectifs par rapport à leurs attentes ne soit pas globalement positif. Entre autres, ils attendaient :

- un rapprochement entre les différentes structures associatives du quartier ;
- le développement d'un dialogue entre les différentes structures du quartier sur les problèmes auxquelles les populations sont confrontées ;

- jouer le rôle d'intermédiaire auprès des pouvoirs publics et des partenaires financiers surtout ;
- permettre une certaine reconnaissance de leur quartier par les autorités et les bailleurs ;
- une amélioration de la situation du quartier (assainissement, éducation, santé...)
- une culture de l'esprit d'intérêt général.

Par rapport à ces attentes, 38,1% se sont déclarés satisfaits contre 30,15% qui déclarent que les collectifs n'ont pas joué le rôle attendu d'eux. Parmi les raisons évoquées :

- l'intégration partielle de certaines structures au sein des collectifs ;
- le manque de dynamique continue ;
- actions ponctuelles, manque de moyens conséquents...

31,75% sont en partie satisfaits parce que même si les collectifs manquent de moyens conséquents, ils ont fait prendre conscience aux populations que le règlement des problèmes auxquels elles sont confrontées doit être d'abord de leur propre ressort.

Tableau n° 37: Degré de satisfaction des dirigeants d'associations par rapport à leurs attentes de leur collectif d'appartenance

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Oui	24	38,1
Non	19	30,15
En partie	20	31,75
Totaux	63	100

Sources : Enquêtes mémoire de maîtrise C. Diallo 2000

II-1-2 Au niveau des partenaires privilégiés

Au niveau de la municipalité de Saint-Louis et l'Agence de Développement Communal, les limites se trouvent surtout au niveau de leurs capacités à poursuivre le processus de responsabilisation des populations. Même s'ils ont pu trouver de nouveaux interlocuteurs et de nouvelles échelles (jugées plus efficaces) d'application des politiques, il n'en reste pas moins que les ressources qui pourraient permettre à la municipalité de disposer d'une certaine autonomie sont insuffisantes.

Le dispositif institutionnel qui est mis en place au niveau de la municipalité de Saint-Louis n'est pas accompagné d'une capacité financière suffisante qui aurait facilité la conduite des politiques et éviter une disjonction entre les objectifs et les moyens. Etant dans une situation où elle n'arrive pas à recouvrer tous les taxes et impôts locaux, la municipalité de Saint-Louis est captive (comme la majorité des municipalités sénégalaises) des ressources d'un Etat qui sont loin de pouvoir combler les déficits. Ainsi ce caractère insuffisant de ses ressources économiques provoque une crise de ses fonctions administratives et partant une incapacité à satisfaire de manière efficace la demande sociale (faiblesse de l'investissement). Les ressources disponibles permettent difficilement de soutenir les dynamiques enclenchées au niveau des populations, cette situation se traduisant par la rareté des financements et subventions accordés aux acteurs locaux.

En outre, ce dispositif institutionnel est incomplet. La participation des populations qui y est visée n'est pas effective d'autant plus qu'il n'y a pas la présence des acteurs de la base notamment du secteur associatif au sein des commissions du Conseil municipal. Ainsi, la décision en matière de politique communal semble toujours dévolue à l'institution municipale en dehors des populations qui ne sont associées que partiellement.

Au niveau de l'Agence de Développement Communal, les limites sont surtout relatives à la lenteur des procédures d'étude et de transmission aux partenaires financiers, techniques... des dossiers de demande de subventions ou des projets ficelés par les collectifs d'associations ou leurs structures membres. Ainsi, c'est le rôle d'intermédiaire que doit jouer le P.R.A.D.E.Q qui est ici remis en cause.

En définitive, les édiles municipaux de Saint-Louis ont montré de la bonne volonté de faire face à leurs nouvelles responsabilités induites par la décentralisation à travers la création de l'Agence de Développement Communal. Ils visent par ce moyen à assurer une meilleure implication des populations dans le processus de développement de la ville. Cependant, ils font face à des difficultés financières et techniques qui limitent leurs actions.

CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre de la décentralisation entreprise par L'état sénégalais depuis les années 60, l'acte principal, au delà des lois et réglementations, demeure la participation citoyenne.

Ainsi, devant la vague de crises qui secoue le monde urbain et les urgences socio-politico-économiques consécutives, les stratégies de développement urbain impulsées par L'état ou les municipalités visent une meilleure implication des populations.

Au niveau de la ville de Saint-Louis, cette implication se manifeste par un partenariat entre les acteurs institutionnels et les populations avec pour objectif principal de promouvoir et de renforcer un dialogue social permanent. Au delà de cet objectif, ce partenariat vise à renforcer les capacités des populations, organisées à travers des associations populaires, à pouvoir initier et conduire, seules ou en collaboration avec d'autres acteurs des actions en vue d'améliorer leur cadre de vie. Ainsi, les édiles de Saint-Louis veulent apporter la preuve que la base doit désormais être prise en considération non seulement comme un cible mais comme un partenaire à part entière qu'il s'agit d'intégrer dans la politique de la ville afin de pouvoir bénéficier de ses potentialités.

Par rapport à une telle logique, cette étude a voulu analyser la dynamique partenariale qui est promue au sein de l'espace urbain saint-louisien entre les acteurs institutionnels et les acteurs populaires. L'objectif de cette analyse était de voir si ce partenariat a impulsé de nouvelles dispositions qui pourraient permettre un développement urbain harmonieux.

Du point de vue de la dynamique, le regroupement et la concertation entre associations d'un même quartier est un premier pas vers une meilleure rationalisation des capacités des acteurs populaires qui peut éviter d'une part une logique de concurrence et d'autre part, donner l'opportunité à chaque acteur, qu'il soit individuel ou collectif, de participer au développement du quartier. L'existence du Conseil de Quartier de Diamaguène et du Comité d'Action « Défar Goxu Mbaac » est la preuve de la volonté des populations de se regrouper autour de l'intérêt commun. Grâce à ce regroupement, la mobilisation sociale s'est réellement accrue avec comme corollaire le déploiement des ressources et potentialités des populations.

D'un point de vue institutionnel, la reconnaissance que les collectifs ont acquise est une avancée dans le dispositif impulsé par la municipalité et dans la pratique cela s'est matérialisé par les actions menées conjointement, dans une dynamique complémentaire, au niveau des deux quartiers. Les autorités saint-louisiennes ont osé déléguer à ces organisations de base l'exécution, en partie d'ouvrages dont la prise en charge leur incombait. Elles visent à travers cette stratégie à faire du plus grand nombre la cheville ouvrière du développement de la ville et de pouvoir parvenir à une bonne gouvernance.

Cependant, certaines limites imputables aussi bien aux collectifs d'associations qu'à leurs partenaires sont à endiguer afin de créer un cadre plus propice à la poursuite d'actions plus efficaces qui peuvent apporter de meilleures réponses aux besoins des populations.

Il s'agit au niveau des collectifs d'associations de régler d'abord les problèmes structurels pour éviter une reproduction automatique de la logique de fonctionnement intermittent qui caractérise la plupart de leurs associations membres (structuration autour de quelques individus et fonctionnement lié à leur dynamisme)

Face au manque de moyens financiers, il faudra créer les conditions pouvant permettre une capitalisation financière interne qui peut réduire l'actuelle dépendance vis-à-vis des partenaires. Des stratégies d'autofinancement doivent être promues au niveau des collectifs d'associations de Diamaguène et de Goxu Mbaac pour leur permettre de faire face à leurs multiples charges.

Au niveau de la municipalité, les contraintes financières et techniques qui bloquent actuellement l'efficacité des politiques entreprises devraient être résorbées par un accroissement de la capacité de recouvrement des taxes et impôts et par le recrutement ou la formation d'un personnel de qualité. Les commissions du Conseil municipal devraient mieux fonctionner et être plus proches des acteurs populaires. Une intégration des acteurs populaires actuellement absents au sein de ces commissions est souhaitable afin de mieux calquer les décisions sur les aspirations des populations.

Bibliographie

- 1- Abdoul M. "Partenariat Municipalités/Associations locales à Thairoye sur mer (Sénégal)" in *Bulletin d'information du P.R.E.F.A.L* n° 2 Juin 1998 p.3
- 2- Bernard Y. *Dictionnaire économique et financier*, 5^{ème} édition, Paris, Seuil, 1989 538 pages
- 3- Berthelot J. M. *L'intelligence du social*, Paris ,P.U.F,1990 , 240 pages
- 4- Bonnardel R. *Saint-Louis du Sénégal: étude du développement urbain*, Thèse doctorat 3^{ème} cycle, 1992 , 322 pages Op cit. 85-89
- 5- Civic Agenda. Bulletin d'information du Programme de Renforcement de la société civile du CODESRIA ET DU P.N.U.D Numéro 2 et 3 Septembre 1999
- 6- Coulmin P. *La décentralisation: la dynamique du développement local* , Paris , Syros et ADELS,1986, 289 pages
- 7- Commune de Saint-Louis/Partenariat Lille-Saint-Louis/P.R.A.D.E.Q: *Plan de Développement Communal de Saint-Louis 1998-2008*, Commune de Saint-Louis
- 8- Crozier M.& Friedberg E. *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977, 443pages
- 9- Dia A.I *Stratégies des acteurs et mécanismes de reproduction du secteur informel: les commerçants et commerçantes de Saint-Louis (marché de Sor)*, Mémoire de maîtrise U.G.B, 1998, 178 pages
- 10-Dieng A.A: "Pensée unique et formes de résistance" *Walfadjiri* n°1911 p.11
- 11-Diop M.C & Diouf M. " *Pouvoir central et pouvoir local: la crise de l'institution municipale au Sénégal*" in Jaglin S. & Dubresson A.:*Pouvoirs et cités d'Afrique noire: décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 1993, 318 pages, pp101-125
- 12- Diop M.C :*La lutte contre la pauvreté urbaine à Dakar: vers la définition d'une politique municipale*, Accra, Programme de Gestion Urbaine,1996, 195 pages
- 13- Duranleau D.: " Pauvreté: la culture comme réponse" in *Le Courrier* Mai-Juin 1996 pp56-61
- 14- Faye N.N : *Enjeux et limites dans les stratégies de partenariat O.N.G féminines et femmes du secteur informel: l'exemple de la F.D.E.A. et des femmes entrepreneures de Kaolack*, Mémoire de maîtrise Sociologie U.G.B, 1999, 112 pages
- 15- Gaudin J.P.: *Crises urbaines et innovations municipales*, Paris, P.U.F, 1989 166 pages
- 16- Gaye M.: *Villes entrepreneuses: de l'action participative à la gouvernance urbaine*, Dakar, Enda Editions, 1996 178 pages

- 17- Guibbert J.J : *Expériences, outils et méthodes: pour un développemnt urbain partagé*, Enda Tiers-monde Preceup, Séries Pratiques urbaines, 1996 222 pages
- 18- Halliday F. : *State and Society in international relations*, A Second Agenda Millenium 16(2) pp 216-219
- 19- Hellriegel D.; Slocum J.W.; Woodman R.W.: *Management des organisations*, 5^{ème} Edition, Département de Boeck, Université Paris-Bruxelles,1989, 693 pages Op.cit pp404-405
- 20- Hernet G.; Badie B.; Birnbaun P.; Brand P.: *Dictionnaire dela science politique et des institutions politiques*, 3^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1998 280 pages
- 21- Jaglin S.& Dubresson A.(s/d) : *Pouvoirs et cités d'Afrique noire: décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 1993 318 pages
- 22- Kamto M. “ Les rapports entre l'Etat et la société civile en Afrique noire” in *Afrique 2000* Novembre 1994 pp 47-52
- 23- Kassé M. “ Villes sénégalaises: la problématique du partenariat” in *Habitat*, Revue d'information du Comité national sénégalais de l'habitat n°3 Mars 1996
- 24- Mawhood P. “Decentralisation and the third world in the 1980's” in *Planning administration*, vol 14, 1991, p.73
- 25- Mercoiret M.R.(s/d): *L'appui aux producteurs ruraux: guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements*, Paris, Karthala, 1994 463 pages
- 26- Ministère de l'intérieur Côte-d'Ivoire : *La mise en oeuvre de la réforme municipale*, Bilan de synthèse, Abidjan, 1985 pp 33-34
- 27- Mucchelli R. : *La dynamique des groupes*, Paris, E.S.F, 1992 183 pages
- 28- Niang D.: *Décentralisation municipale et gestion des villes moyennes au Sénégal. Bilan et perspectives après trente années d'application: étude de cas sur les villes de Saint-Louis et Richard-Toll*, Diplôme de recherche, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, Genève
- 29- Niang A. : *Le mouvement associatif en milieu urbain dakarois: une alternative pour un développement communautaire endogène*, Dakar, C.R.D.I, 1990 202 pages
- 30- Osmont A.: *La Banque Mondiale et les villes: du développement à l'ajustement*, Paris, Karthala, 1995 305 pages
- 31- Partant F. : *La fin du développement: naissance d'une alternative*, Paris, La découverte-Maspéro 1983
- 32- Percival D.& Smets C.: “ Villes plus vivables et droit des ruraux” in *Le Courrier* n°160 Novembre- Décembre 1996 pp 57-59

- 33- Poujol G.: "La dynamique sociale des associations", in *Les cahiers de l'animation* n° 39 1983 pp57-66
- 34- Quivy R.& Campenhoudt C.V : *Manuel de recherches en sciences sociales* ,éditions Dunod 1995 287 pages
- 35- Simone A.M.: *Mutations urbaines en Afrique*. Document de travail CODESRIA 1998
- 36- Stern R.E.& White R.R : *Villes africaines en crise: gérer la croissance urbaine au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan 1993, Collection "Villes et entreprises" 345 pages
- 37- Théodorakis A. "La société civile comme acteur dynamique" in *Le Courrier* n°171 Septembre-Octobre 1998
- 38- Touré M. "Décentralisation: les enjeux d'une réforme" in *Bâtir*, Revue de l'Agence d'Execution des Travaux d'Intérêt Public n°5 2^{ème} semestre 1998
- 39- Wade C.S.: *Saint-Louis: la crise de sa croissance urbaine récente*. Thèse Doctorat 3^{ème} cycle Géographie 1994-1995 U.C.A.D Op cit. Pp15-28; 203-216.

ANNEXES

Questionnaire structures composant les collectifs d'associations : conseil de quartier
Diamaguène et CADG (Comité d'Action "Défar Goxu Mbaac)

Section I : Identification de la structure

100 – Dénomination de la structure : -----

101 – Date de création : -----

102 – Forme : ASC : -----

 GPF : -----

 ADQ : -----

 OJF : -----

 GIE : -----

 Autres : -----

103 – Fédération d'affiliation : ODCAV : -----

 Conseil de la jeunesse : -----

 Fédération des OJF : -----

 Fédération des GIE : -----

 Autres fédérations : ----- précisez

 Aucune : -----

104 – Statut juridique : formel : -----

 informel : -----

105 – Nombres de membres : Hommes _____ Femmes : _____

106 – Critères d'adhésion : âge : -----

 sexe : -----

 affinitaire : -----

 corporatif : -----

 autres : ----- précisez

107 – Motifs de la création : -----

108 - Objectif de la structure : -----

Section II : Organisation et Fonctionnement

200 – Comment se présente le bureau de votre structure ?

201 – Quelles est la périodicité de renouvellement de votre bureau ?

202 – Procédez-vous régulièrement au renouvellement de ec bureau ?

Oui Non

203 – Si non quelles en sont les raisons ?

204 – Comment choisissez-vous les membres de votre bureaux ?

205 – Sur quels critères vous basez-vous pour les choisir ?

Niveau d'instruction -----

Age -----

Confiance -----

Autres ----- Précisez -----

206 – Quel est le montant actuel de votre budget de fonctionnement ?

----- F CFA

207 – Quelles est la provenance de ce budget ?

Aide : -----

Subvention : -----

Cotisation : -----

Autres : -----

208 – Ce budget est-il variable ?

Oui Non

209 – Si Oui, en fonction de quoi varie t-il ?

210 - Si non, pourquoi ne varie t-il pas ?

211 – Est-ce qu'il est toujours suffisant ?

Oui Non

212 - Si non, comment faites-vous pour assurer le bon fonctionnement de la structure ?

213 – Quelle est la périodicité de vos réunions ?

-hebdomadaire -----

toutes les quinze -----

mensuelle -----

trimestrielle-----

semestrielle-----

annuelle-----

214 – Est ce que vous vous réunissez régulièrement suivant la périodicité fixée ?

Oui (Passer à 216)

Non

215 - Si non pourquoi ?

-

216 Quel est le degré de disponibilité de vos membres ?

Toujours disponibles -----

Quelques fois disponibles -----

Rarement disponibles -----

217 – Qu'est-ce qui détermine le degré de disponibilité des membres ?

218 – Quelles est la nature des relations qu'entretiennent les membres de votre structure ?

219 – Comment sont prises les décisions ?

Section III : Activités de la Structure

300 – Quels sont les domaines d'intervention de votre structure ?

- la santé -----
- l'environnement-----
- l'éducation -----
- le sport -----
- la culture -----
- les activités génératrices de revenus -----
- autres----- précisez-----

301 – Quels types d'activités organisez-vous ?

302 – Qui sont les bénéficiaires de ces activités ?

- les membres -----
- les enfants -----
- les femmes -----
- les jeunes -----
- toute la collectivité-----
- autres catégories précisez -----

303 - Comment faits-vous pour financer le déroulement de vos activités ?

- cotisation -----
- demande de subvention -----
- demande de prêt ou emprunt -----

autres ----- précisez-----

304 – Ect-ce que vos activités génèrent des ressources ?

Oui Non

305 – Si oui, comment utilisez-vous les ressources générées ?

redistribution entre les membres -----

utilisation pour le fonctionnement de la structure -----

investissement dans de nouveaux créneaux -----

autres formes d'utilisation ----- précisez

306 – Si non, à quels rypes de résultats aboutissent vos activités ?

307 – Avez-vous des partenaires ?

Oui Non

308 – Si oui, dans quel(s) domaine (s) interviennent t-ils ?

financement -----

encadrement -----

formation -----

autres types d'intervention ----- précisez

309 – Si non, pourquoi vous en avez pas ?

310 – Quelles sont les difficultés rencontrées par votre structure dans la réalisation de ses activités ?

311 – Comment faites-vous pour contourner ces difficultés ?

312 – Quelles sont les réalisations de la structure ?

Section IV : Relations structures associatives /collectifs d'associations

400 – Depuis quand votre structure est membre du collectif ?

401 – avez-vous des membres de votre structure dans le bureau ?

Oui Non

402 –Participez-vous régulièrement aux réunions du Collectif ?

Oui (er à 404) Non

403 – Si non pourquoi ?

404 – Participez-vous aux activités au Collectif ?

Oui (er à 406)

405 – Si non, pourquoi ?

406 – Est-ce que les membres de votre structure sont régulièrement mis au courant des décisions prises au niveau du collectif ?

Oui Non

407 – Si oui, par quel(s) mécanisme(s) ?

408 – Si non, quelles sont les difficultés que vous éprouvez pour les informer ?

409 – Avez-vous bénéficié du soutien du collectif ?

Oui Non

410 - Si oui dans quel(s) domaine(s) ?

Financement -----

Accompagnement -----

Intermédiaire -----

Autres types de soutien -----précisez -----

411 – Si non, pourquoi ?

412 – Quelle étaient vos attentes par rapport à la mise en place du Collectif ?

413 - Avez-vous eu des satisfactions par rapport à ces attentes ?

Oui Non En partie

414 – Si Non, pourquoi vos attentes n’ont pas été satisfaites ?

415 – Comment percevez-vous les rapports existant entre les structures composant le collectif?

Bon Satisfaisant Mauvais

Justifiez -----

416 – Comment percevez-vous le fonctionnement du collectif ?

417 - Qu’est ce qu’il faut faire pour améliorer les capacité du Collectif ?

Section V: Généralité⇒

500 – Quels jugements pouvez-vous porter sur le partenariat ?

501 – Comment jugez-vous le développement fulgurant des associations dans la ville de Saint-Louis ?

502 – quelles solutions préconisez - vous pour améliorer la situation des associations?

Guide d'entretien Responsables Collectifs d'associations

Thème I : Connaissance du collectif

Historique de la création (date de création, motifs, objectifs)

Organisation

Nombre de structures composantes et formes

Structuration du collectif (organigramme)

Fonctionnement

Mode de fonctionnement

Moyens de fonctionnement

Contraintes

Stratégies palliatives

Thèmes II : Vie associative

Dynamisme des structures associatives du quartier

Niveau d'intégration des différentes structures

Réalisations et impacts sur les populations

Thèmes III : Attitude populaire face au collectif

Réceptivité des populations à la mise en place du collectif

Participation des populations

Dynamisme des structures composant le collectif.

Thème IV : Partenariat

Partenaires du collectif

Caractérisation des rapports entre le collectif et les partenaires

Effectivité et efficacité des rapports

Contraintes et Solutions

Thèmes V : Réalisations du collectif

Domaine de réalisation et actions réalisées

Evaluation et suivi des actions .

Guide d'entretien Directeur de l'Agence de Développement Communal

Thème I : Présentation de l'Agence

Thèmes II : Objectif du partenariat

Thème III : Mécanismes du partenariat

Contact avec les populations

Critères de choix des populations

Types d'échanges

Niveau d'implication de chaque partenaire

Thème IV : Enjeux du partenariat

Pour les populations

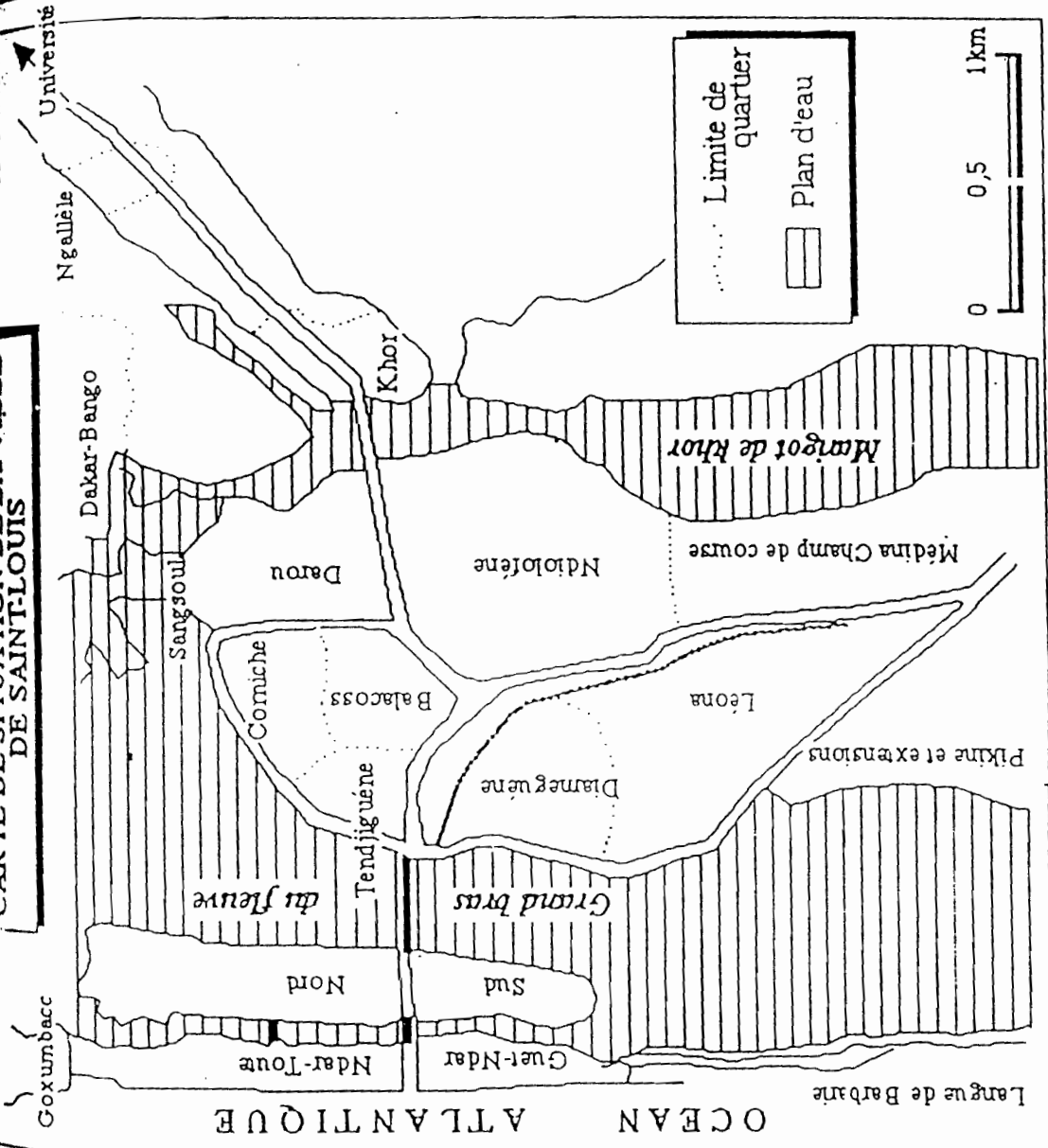
Pour les autres partenaires

Thème V : limites du partenariat

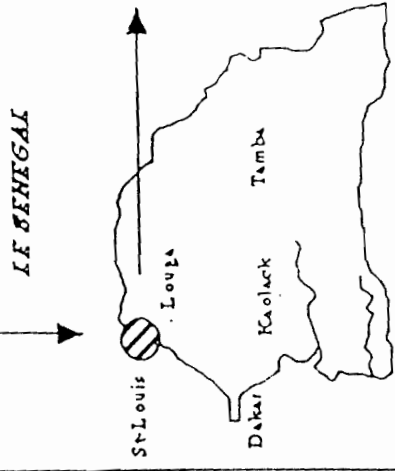
Au niveau des populations

Au niveau des autres partenaires

CARTE DE SITUATION DE LA VILLE DE SAINT-LOUIS



L'AFRIQUE



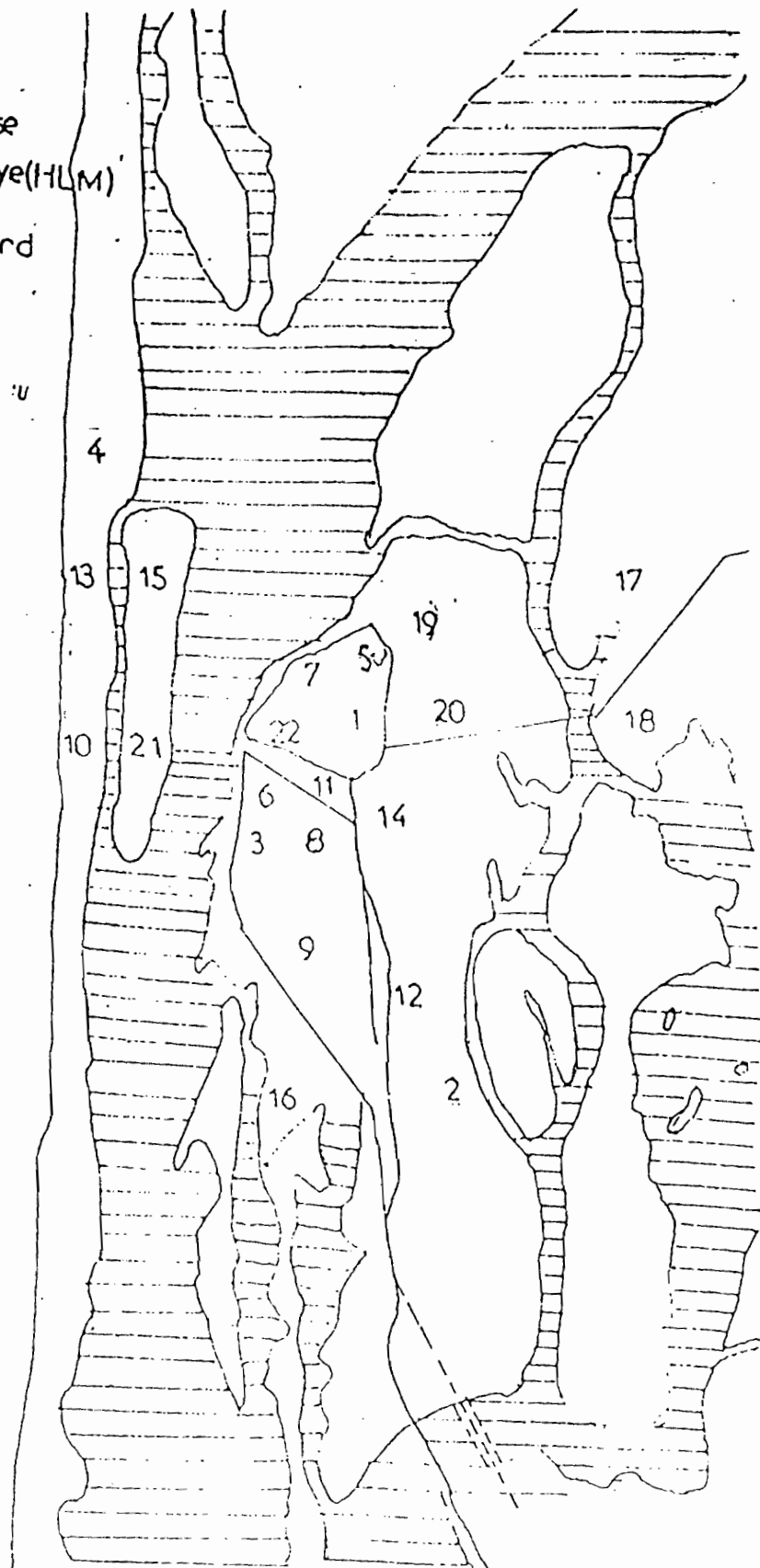
LE SENEGAL

CHEIKH S. WADE, 1995

EMPLACEMENT DES QUARTIERS DE SAINT-LOUIS

LEGENDE

- 1 Balacoss
- 2 Champ de course
- 3 Cité Lamine Gueye(HLM)
- 4 Gokhoumbath
- 5 Corniche-sur-Nord
- 6 Diamaguène
- 7 Diawling
- 8 Dar Salam
- 9 Eaux claires
- 10 Guel.Ndar
- 11 Leoria
- 12 Madinó
- 13 NDar Toute
- 14 NDiolfène
- 15 Lodo-nord
- 16 Pikine
- 17 Khor mission
- 18 Khor-usine
- 19 Sangue soule
- 20 Sénofobougou
- 21 Sandore (sud)
- 22 Ten Djiguene



Echelle 1/50000